

Profil environnemental d'Agadir



UN-HABITAT

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Eau et de l'Environnement



Maroc

Agendas 21 locaux
pour la promotion de l'environnement
et du développement durable en milieu urbain

Profil environnemental d'Agadir

Avril 2004

Ce travail a bénéficié de l'appui méthodologique et de la mobilisation du coordonnateur national et du coordonnateur local du programme Agendas 21 locaux.

Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui ont contribué à faire du *Profil environnemental d'Agadir* un document objectif, tout en aidant à traduire, de manière claire et accessible, les problématiques prioritaires que seront amenés à résoudre collectivement les acteurs locaux :

- les autorités locales ;
- les responsables de l'Inspection régionale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;
- les responsables des services extérieurs de l'Etat, des offices et des régies ;
- les élus et techniciens municipaux ;
- les représentants de la société civile et des associations ;
- les universitaires et chercheurs ;
- les opérateurs économiques ;
- les représentants des médias.

PERSONNES RENCONTREES PAR LE CONSULTANT ET LE COORDONNATEUR LOCAL

- AFKIR Zakia, Association Sciences de la vie et de la terre Souss (ASVTS).
- AIT HSEIN Ali, Département de géographie, faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- AJOUAOUD Lahcen, vice-président de la Communauté urbaine d'Agadir et vice-président de la Commune urbaine d'Anza.
- AKHOUAYRI Es-Saïd, enseignant-chercheur, Laboratoire d'électronique, d'automatique et de traitement du signal, Département de physique, faculté des Sciences, université Ibn Zohr, Agadir.
- BADRI Brahim, directeur régional du Plan et de la Prévision économique, Souss Massa-Drâa.
- BALFOUL Aaladdin, Département de géologie, faculté des Sciences, Agadir.
- BEN ATTOU Mohamed, enseignant-chercheur, faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- BENNANA Lahoussine, administrateur, Direction régionale de l'Habitat, région du Souss Massa-Drâa.
- BENZZINE Lahoussine, responsable de l'environnement, Régie autonome multiservice d'Agadir (RAMSA).
- BOUAYAD Mohamed, président de la Fédération industrielle des produits de la mer.
- BOUGUENNOUCH Bendaoud, directeur de l'Agence du bassin hydraulique du Souss Massa-Drâa.
- BOUZEMOURI Benhamou, directeur régional des Eaux et Forêts.
- BOUZIDI Mohamed, président de la Commune urbaine d'Agadir.
- CHAOKI Mohamed, enseignant-chercheur, faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- CHERGAOUI Brahim, parlementaire et président de la Commune rurale d'Aourir.
- DRIOUCHE Elhoucine, IRATE Souss Massa-Drâa, Agadir.
- EL MAHDAD El Hassan, enseignant-chercheur, faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- GHANAM Mohamed Ali, wali de la région Souss Massa-Drâa.
- HAFIDI Brahim, directeur de l'IAV Hassan II, Aït Melloul.
- HAJJI Brahim, président de la Commune urbaine de Tikiouine.
- HARROUNI Charif, enseignant-chercheur, Complexe horticole d'Aït Melloul.
- HJIEJ Mohamed, chef du Département Infrastructures, Office d'exploitation des ports.
- HNAKA Athman, enseignant-chercheur, faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- JADAoui Mohamed, IRATE Souss Massa-Drâa, Agadir.
- JOUNDY Majid, président de la CGEM, région du Souss Massa-Drâa.
- KACIMI Moulay El Hassan, directeur régional, Direction régionale de l'Habitat, région du Souss Massa-Drâa.
- LE TIXERANT Patrice, architecte, Agadir.
- MOUDOUD Brahim, délégué régional du Tourisme, Agadir.
- MOUISSAT Abderrazzak, parlementaire.
- N'GHIRA Abdessadek, Agence du bassin hydraulique du Souss Massa-Drâa.
- OUABB Brahim, ingénieur à la Délégation du Commerce et de l'Industrie, Agadir.
- OUAHER Mohamed, délégué du Commerce et de l'Industrie, Agadir.
- OUATTAR Said, directeur technique, Projet SIWM (Souss Massa Integrated Water Management).
- OUKASSOU Lahoussaine, Nadi al madina.
- QORCHI Cheikh, responsable du service Environnement, Communauté urbaine d'Agadir.
- RAHIOUI Khalid, Agence urbaine d'Agadir.

- RAOUI Saleh, gouverneur de la Préfecture Inezgane Aït Melloul.
- RBATI Brahim, vice-président du Conseil régional Souss Massa-Drâa.
- SAMI Khadija, IRATE Souss-Massa Drâa, Agadir
- SEKKAL Abdessamad, directeur de l'Agence urbaine d'Agadir.
- TAGRI Hamid, directeur de la SNEC, Agadir.
- YGOUTI Abdellah, chef du service de l'Habitat, direction régionale, région du Souss Massa-Drâa.
- YOUMOURI Rachida, administrative manager, Projet SIWM (Souss Massa Integrated Water Management).
- ZAKRI Lahcen, Groupement régional d'intérêt touristique d'Agadir.
- ZALZOULI Mohamed, inspecteur régional de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Souss Massa-Drâa, Agadir.
- ZEFZAF Abdellatif, enseignant-chercheur, faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.

ASSOCIATIONS CONTACTEES

1. Al Mostakbal L'qlia.
2. Alliance pour le développement.
3. Ard Al Atfal.
4. Association Al Amal Laqliaa.
5. Association Argana 2000 pour l'habitat.
6. Association Baie d'Agadir.
7. Association marocaine pour la défense du consommateur et la protection de l'environnement (AMADECOPE).
8. Association Tilila.
9. Association Achouala, Inezgane.
10. Association AFAQ pour l'action sociale et culturelle.
11. Association Afoulki n'Lkhir Drarga.
12. Association Al Aman-Jihadia.
13. Association Al Jihadia.
14. Association Al Manar pour l'éducation, la culture et l'action sociale.
15. Association Al Massira pour le développement.
16. Association Al Mouhit pour la protection de l'environnement (AAPE).
17. Association Anza pour l'intégration de l'handicapé.
18. Association Arrissalat pour la solidarité sociale.
19. Association Assabil pour l'éducation, la culture, l'art et l'action sociale.
20. Association Assafa pour l'entraide et le développement.
21. Association Charaf pour le développement.
22. Association de soutien à la scolarisation de la jeune fille.
23. Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT), Agadir.
24. Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT), Inezgane.
25. Association des travailleurs de la décharge du Grand Agadir (ASTRADA).
26. Association El Ouahda Laqliaa.

27. Association Etoile verte.
28. Association Femmes du Sud.
29. Association Hay Alhassania, Anza.
30. Association Imam Malek, Aït Melloul.
31. Association marocaine pour la préservation de l'environnement (AMPE).
32. Association Noble but pour le développement et l'entraide.
33. Association Salam Aghroud.
34. Association Science de la vie et de la terre, Souss (ASVTS).
35. Association Tabouhcinte d'entraide et de développement.
36. Association Taddart pour le développement.
37. Association Takerkourt pour le développement.
38. Association Tamaynout Tikiouine.
39. Association Tanaourt.
40. ATTAC.
41. ATVEC.
42. Centre national de développement et de l'alphabétisation (CNDA).
43. Club Achaty pour l'environnement.
44. Club d'éducation des ouvriers, Anza.
45. Club de Presse-environnement.
46. Mountada Attaouassoul.
47. Nadi al Madina.
48. Organisation Argane Souss pour le développement et la protection de l'environnement (OASDPE).
49. Réseau des associations de la réserve de biosphère de l'arganeraie (RARBA).
50. Talilt N'Talmast.
51. Tamainout Agadir.
52. Tiwizi Drarga.
53. Tiwizi pour le développement et la coopération.
54. Union régionale des coopératives d'habitat URICH Igoudar.

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION	13
INTRODUCTION	15
PRESENTATION DE LA VILLE ET AIRE D'INTERVENTION	16
CHAPITRE I : DYNAMISME ET INCERTITUDES DU DEVELOPPEMENT LOCAL	19
1. Un essor démographique exceptionnel	19
1.1. Une agglomération millionnaire dans 5 ans	19
1.2. Un pôle considérable d'attraction de la population	19
2. Une croissance urbaine difficilement maîtrisée	20
2.1. Des tendances lourdes de développement spatial et de fortes contraintes en matière d'encadrement urbain	20
2.2. Une organisation fonctionnelle déséquilibrée	20
2.3. L'absence d'un centre-ville	22
2.4. Des efforts de planification urbaine soutenus mais aux effets limités	22
3. Des contraintes sociales et humaines fortes	23
3.1. La vulnérabilité à la pauvreté d'une part importante des urbains	23
3.2. Des inégalités territoriales et socio-spatiales marquées	24
4. Agadir : pôle de croissance économique	24
4.1. Le développement d'une agriculture industrielle irriguée par pompage privé	25
4.2. Le poids de la pêche dans l'économie locale	25
4.3. Un essor industriel remarquable	26
4.4. Un pôle administratif et de services	27
4.5. Un développement touristique à l'avenir incertain	27
5. Une offre en logement inadaptée à la demande sociale	29
5.1. Une situation fortement contrastée	29
5.2. La persistance des bidonvilles	31
5.3. La progression continue de l'habitat non réglementaire	33
5.4. Des actions importantes mais soumises à de nombreuses contraintes	35

6. Des efforts considérables mais une mise à niveau insuffisante des infrastructures urbaines	36
6.1. L'amélioration de l'approvisionnement et de la distribution en eau potable dans l'agglomération	36
6.2. Un accès au réseau non généralisé	37
6.3. Un effort d'électrification important	38
6.4. La dépollution en cours de la baie d'Agadir	38
6.4.1. Un incontestable pas qualitatif pour l'agglomération	38
6.4.2. Les rejets industriels : un problème non résolu	40
6.4.3. Les impacts environnementaux de l'activité portuaire	42
6.4.4. L'insuffisance de l'accès à l'assainissement dans les quartiers d'habitat sous-équipés ..	42
6.5. La décharge contrôlée du Grand Agadir : un dossier non abouti	43
6.5.1. Un sujet sensible aux yeux des Gadiris	44
6.5.2. La gestion à court terme de la décharge actuelle	44
6.6. Une insuffisante prise en compte des problèmes de transport et circulation	44

CHAPITRE II : DES EQUILIBRES NATURELS FRAGILES ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET URBAINS LATENTS

1. Le grand enjeu de l'eau	47
1.1 Des modes de développement agricole non durables	47
1.2 Des équilibres écologiques et sociaux perturbés	48
1.3 L'accroissement des besoins urbains	49
1.4 Des projets d'appui à une gestion intégrée de la ressource	49
2. La régression de l'arganeraie : une menace écologique pour la ville	50
2.1 La progression de l'urbanisation sur la forêt d'Admine	50
2.2 Des mesures de protection et de gestion difficiles à mettre en œuvre	52
3. Un littoral en danger	52
4. L'absence de planification et de gestion de l'exploitation des carrières	54
5. Des facteurs de risque multiples	55
5.1 Des risques sismiques insuffisamment maîtrisés	56
5.2 Une ville exposée aux inondations	57
5.3 Des risques physiques dans les quartiers d'habitat sous-équipés	61
5.4 Les risques industriels liés au port	61
5.5 L'insuffisance des dispositifs d'urgence	62

CHAPITRE III : LES ACTEURS ET LES INSTITUTIONS

1. Les parties prenantes clés	63
1.1. Le secteur public	63
1.2. Le secteur privé	66
1.3. Le secteur universitaire et de la recherche	66
1.4. Le mouvement associatif	67

2. Une expertise importante mais à dimension sociale réduite	68
2.1. De nombreuses études sectorielles	68
2.2. Les limites et contraintes de l'accès à l'information	68
3. Une insuffisante capacité locale de planification intégrée du développement et de l'environnement	69
3.1. Des stratégies d'actions nationales mais faiblement articulées	69
3.2. La faible capacité de planification stratégique du développement et de l'environnement au niveau local	70
4. Les obstacles à la mise en œuvre des actions	70
4.1. Une absence de coordination et de leadership à l'échelle de l'agglomération	71
4.2. Une crise de confiance dans les institutions locales élues	71
CONCLUSION	73
BIBLIOGRAPHIE	75
ANNEXES	80



PRESENTATION

Le Profil environnemental d'Agadir s'inscrit dans le cadre du programme Agendas 21 locaux en milieu urbain, initié par le partenariat entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains – UN-HABITAT.

Première phase du processus Agenda 21 local, le profil environnemental, appelé également Diagnostic de ville, est un document qui traite des questions de gestion locale et d'environnement urbain, en reflétant les perspectives exprimées par les acteurs en présence, afin de servir de document de base à une consultation locale. Il se présente comme un état des lieux sur les tendances locales en termes de potentialités, de contraintes et de dysfonctionnements, d'enjeux locaux et de conflits d'intérêts, mais également d'attentes et de besoins, à la lumière des problématiques prioritaires auxquelles est confrontée la ville. C'est aussi une base d'information commune et accessible à l'ensemble des acteurs locaux.

Au plan de la démarche méthodologique, le profil environnemental consiste en une nécessaire collecte de l'information auprès de l'ensemble des partenaires locaux en vue de faire émerger une image de la ville rapportée à son espace. Au-delà des données existantes sur

l'environnement urbain, il s'agit, à travers cet exercice territorial collectif, de recueillir auprès des acteurs du développement local les informations relatives à la situation de leur ville, telle qu'elle se présente en l'état actuel.

Ces échanges d'informations, qui ont été menés dans un esprit à la fois critique et constructif, représentent un gage de l'intérêt manifesté par les acteurs locaux pour le développement en faveur de leur ville, tout aussi volontaire que partagé. Par la fidélité des informations recueillies, le profil environnemental doit permettre à chacun des acteurs approchés de retrouver ses propos, qui, complémentaires de l'analyse spatiale et socio-économique, traduisent l'image ou le profil de ville recherché.

Ce diagnostic, état des lieux du Grand Agadir, a également pour intérêt de s'inscrire dans le temps. Résultat d'un travail où la participation et la concertation ont été sollicitées auprès de l'ensemble des acteurs de la ville, il est dès lors le fruit d'une appropriation collective, ce qui ne constitue pas le moindre de ses atouts. Il appartiendra aux acteurs locaux, notamment la Municipalité par sa vocation et son mandat de principal gestionnaire de la cité, d'en actualiser et d'en enrichir les données.

On citera pour exemple les découpages intervenus lors des dernières élections municipales qui introduisent, suite au

regroupement de quatre communes en une seule entité, une nouvelle donne locale et des modalités de gestion territoriale fédérées, qui seront nécessairement prises en considération.

Les résultats de ce travail, comme premier jalon du processus Agenda 21 local, ont été restitués aux acteurs locaux et débattus dans le cadre des ateliers Consultations de ville (Agadir, 27, 28 février et 1er mars 2003) articulés autour de trois thématiques prioritaires :

- Intégration urbaine et sociale des quartiers d'habitat sous-équipé.
- Tourisme et développement durable.
- Amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie.

Les travaux de ces ateliers ont été conclus par l'adoption du Pacte urbain d'Agadir, qui, au-delà de la validation du profil environnemental, constitue un document de référence à valeur d'engagement moral de l'ensemble des acteurs locaux à se mobiliser au sein de structures organisées, en vue de contribuer à la résolution des problématiques prioritaires de leur ville. Dans ce document, il a été notamment fait référence

au rôle clef des élus, la collectivité locale étant au centre de la gestion urbaine et du processus Agenda 21 local.

De manière plus large, et afin de donner à ce processus une nécessaire cohérence – comme exercice novateur et pilote de gestion locale –, il importe d'en resituer la démarche à l'échelle nationale, et ce, dans le cadre de la stratégie adoptée par le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement en matière de développement intégré et durable aux plans local, régional et national.

L'Agenda 21 local, initié à travers le profil environnemental d'Agadir, se veut également un instrument de promotion de la bonne gouvernance urbaine au Maroc, dans un contexte institutionnel favorable au renforcement de l'exercice de la démocratie locale. Comme il vise, à terme, l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées et la réduction de la pauvreté, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par les Nations Unies, ainsi que la construction d'un environnement durable.

Monceyf Fadili

*Coordonnateur national
Programme Agendas 21 locaux*



INTRODUCTION

Le profil environnemental de la ville d'Agadir s'inscrit dans le cadre du programme Agendas 21 locaux en milieu urbain initié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le gouvernement du Maroc.

Ce programme vise la promotion du développement durable en milieu urbain et le renforcement des capacités locales par des actions fondées sur la concertation, la participation et le partenariat entre les différents acteurs de la ville.

Ni diagnostic approfondi, ni monographie exhaustive, le profil environnemental s'efforce de

traduire, à partir d'un regard extérieur, les traits marquants du développement urbain et de la situation environnementale d'Agadir ainsi que du système institutionnel et organisationnel tels qu'exprimés par les acteurs locaux.

Ce document a servi de plate-forme au débat des ateliers « Consultations de ville » tenus à Agadir les 27, 28 février et 1^{er} mars 2003.

Le résultat de ce travail devra évoluer dans le temps et sera appelé à être actualisé en fonction des évolutions urbaine, environnementale et socio-économique de la ville d'Agadir.



PRESENTATION DE LA VILLE ET AIRE D'INTERVENTION

Bordée par l'océan Atlantique à l'ouest et limitée au nord par les derniers reliefs du Haut-Atlas occidental, la ville d'Agadir est située sur un plateau continental étroit qui s'ouvre sur la plaine du Souss Massa.

Le développement de la ville est déterminé par son environnement physique et naturel : bloquée au nord et à l'est par la barrière naturelle de la montagne et par le parc national du Souss Massa au sud, l'agglomération se développe aujourd'hui sur la plaine de part et d'autre de l'oued Souss.

Sur le plan géologique, Agadir est située sur « l'accident sud-atlasique » séparant la chaîne du Haut-Atlas de l'Anti-Atlas à l'origine du séisme de 1960 qui détruisit la majeure partie de la ville.

Cinquième agglomération urbaine au plan national par sa population, Agadir est la capitale de la région du Souss Massa-Drâa.

■ L'agglomération comme échelle de réflexion pertinente

La problématique du développement durable de la ville d'Agadir impose de prendre en compte l'agglomération comme échelle de diagnostic et de réflexion pertinente. Celle-ci est en effet le cadre d'analyse approprié des phénomènes de développement, des interactions entre milieux urbain et rural et des multiples pratiques et transformations urbaines et sociales en cours.

Elle ne peut être non plus dissociée des grands enjeux environnementaux et des interactions existantes entre l'agglomération et son hinterland, dans une approche prenant en compte la dimension intégrée et multi-dimensionnelle du développement urbain.

L'aire d'intervention pour l'établissement du profil environnemental a ainsi pris en considération l'agglomération urbaine du Grand Agadir qui comprend les municipalités d'Agadir, Anza, Inezgane, Aït Melloul, Ben Sergao, Dcheira et Tikiouine, auxquelles ont également été ajoutées les communes rurales de Draga, Lqliaa et Aourir.

**Localisation de la ville
d'Agadir dans l'espace
national et régional**



CHAPITRE I

Dynamisme et incertitudes du développement local

1. Un dynamisme démographique exceptionnel

1.1. Une agglomération millionnaire dans 5 ans

Les enjeux démographiques dans la capitale du Souss occupent une place essentielle dans l'analyse du processus de développement en cours : entre 1982 et 1994, la wilaya d'Agadir est, au niveau national, celle qui a connu le taux d'accroissement de population le plus élevé (3,7 %).

A l'échelle des communes urbaines du Grand Agadir (Agadir, Anza, Inezgane, Aït Melloul, Ben Sergao, Dcheïra et Tikiouine), ce taux a été de 5,76 % soit un résultat largement supérieur à la moyenne urbaine nationale (3,6 %). Plusieurs communes proches d'Agadir ont été soumises à une croissance urbaine particulièrement importante : Tikiouine (10,15 %), Aït Melloul (8,13 %) ou encore Bensergao (7,63 %).

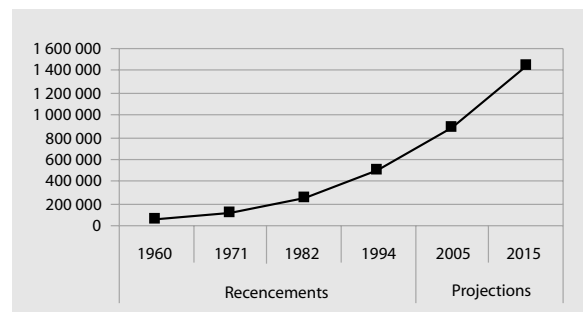
Aujourd'hui, celle-ci tend à se déplacer dans les communes rurales périphériques de l'agglomération où se développent des centres urbains comme Lqliia, Dcheira, Drarga.

Malgré une diminution du taux de croissance tendanciel, la population du Grand Agadir (1), qui

(1) La population urbaine des préfectures d'Agadir Ida Ou Tanane et d'Inezgane Aït Melloul a été estimée à 747 000 habitants en 2001 par le CERED.

était de près de 500 000 habitants (2) en 1994, devrait doubler et dépasser le million d'habitants d'ici 2008 (3). Au rythme de croissance actuel, 25 000 nouveaux urbains s'ajoutent chaque année dans l'agglomération.

Evolution de la population du Grand Agadir



Sources : RGPH, Projections de la population urbaine des provinces et préfectures de 1994 à 2010 ; CERED, Extrapolation 2010-2015.

1.2. Un pôle considérable d'attraction de la population

L'exode rural est au centre de la dynamique d'accroissement urbain de la ville. Agadir constitue en effet un pôle considérable

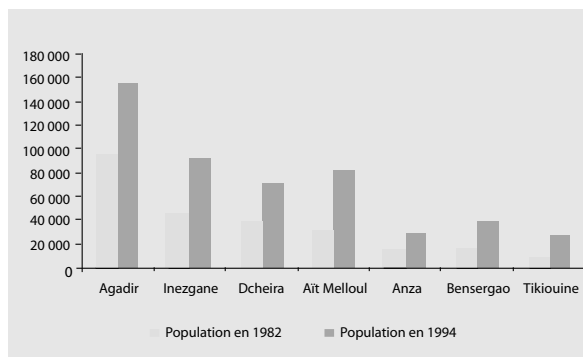
(2) Non compris les centres urbains de Lqliia et de Temsia.
(3) Projections de la population urbaine des provinces et préfectures de 1994 à 2010, CERED.

d'attraction de la population à l'échelle nationale dont l'aire de recrutement touche à la fois les provinces du Sud, les montagnes mais également les régions du Nord.

Ces vastes mouvements migratoires résultent du dépeuplement des régions rurales défavorisées et des tendances, à grande échelle, à l'occupation et à la densification des plaines littorales. Ils sont également le produit du dynamisme économique de l'agglomération qui joue un rôle déterminant auprès des migrants en quête d'un emploi, et d'une amélioration de leurs conditions économiques et sociales.

Ce phénomène est très probablement durable en raison de l'importance du potentiel migratoire, ne serait-ce qu'à l'échelle de la région où la part des urbains n'était en 1994 que de 35,7 % contre 64,3 % pour les ruraux (51,4 % pour l'ensemble du Maroc urbain).

Evolution de la population dans le Grand Agadir



Sources : RGPH, 1982 et 1994.

Ces facteurs démontrent que la croissance de l'agglomération d'Agadir va se poursuivre à un rythme soutenu au cours des quinze à vingt prochaines années. L'immigration rurale va continuer à être un moteur important de cette croissance en comparaison avec d'autres grandes villes, dans un contexte d'urbanisation largement engagé au plan national.

2. Une croissance urbaine difficilement maîtrisée

2.1. Des tendances lourdes de développement spatial et de fortes contraintes en matière d'encadrement urbain

L'accroissement de la population d'Agadir s'est traduit depuis la reconstruction par un développement urbain considérable. L'analyse fonctionnelle de l'agglomération fait aujourd'hui ressortir des tendances lourdes de développement spatial et de fortes contraintes en matière d'encadrement urbain.

Agadir est aujourd'hui une vaste agglomération de plus de 700 000 habitants qui occupe une superficie urbanisée de 170 km². Bloquée par la montagne au nord, l'océan à l'ouest et le parc national de Massa au sud-ouest, la ville d'Agadir se développe aujourd'hui au sud et à l'est sur la plaine du Souss Massa.

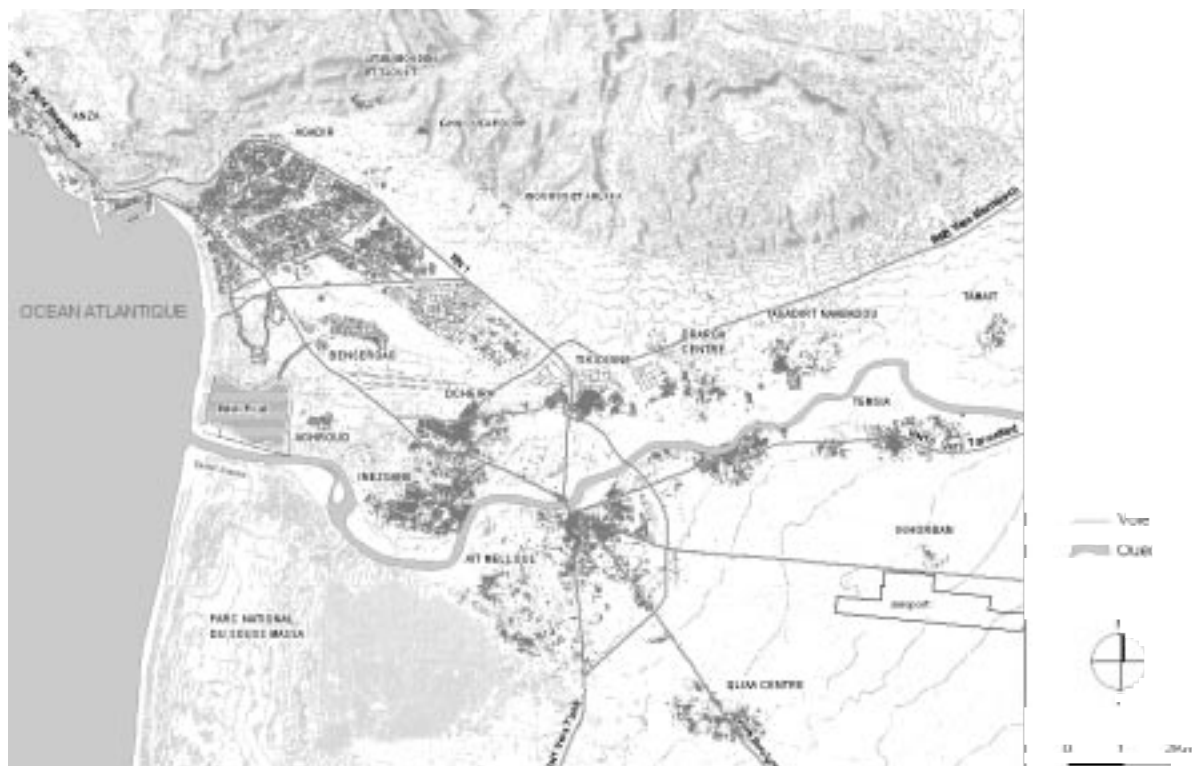
Libre de tout obstacle naturel au sud de l'oued Souss, cette extension s'effectue au détriment des terres agricoles et de l'arganeraie. Elle gagne également par endroits le secteur des piémonts au nord où se développent des noyaux d'habitat non réglementaire.

Le grand Agadir s'inscrit dans une bande de direction nord-ouest/sud-est longue de près de 25 km. Cet important développement spatial, qui s'est greffé sur des noyaux existants, donne à l'agglomération l'image d'un ensemble urbain discontinu et en « pièces détachées » le long de l'oued Souss et des grands axes routiers (Essaouira, Marrakech, Tiznit, Taroudant).

2.2. Une organisation fonctionnelle déséquilibrée

En matière d'organisation et de fonctionnement, l'agglomération d'Agadir est marquée par une situation contrastée et la présence d'ensembles urbains nettement hiérarchisés :

Le développement urbain du Grand Agadir



- Agadir-ville, centre moderne structuré, pôle administratif et de services et son secteur touristique et balnéaire ;

- Anza, ses équipements portuaires et industriels et ses bidonvilles ;

- Inezgane et Aït Melloul, moins structurés et densément peuplés ;

- Bensergao, Drarga, Dcheira, Tikiouine et Lq liaa, centres urbains plus pauvres, peu encadrés au plan de l'urbanisme et nettement moins bien desservis.

Cette répartition socio-spatiale traduit un déséquilibre et des inégalités importantes entre le centre et le reste de l'agglomération. Cette situation est accentuée par la pression de

l'urbanisation et de l'immigration rurale dans les quartiers périphériques. Faute d'encadrement et d'équipements suffisants, ceux-ci apparaissent souvent marginalisés et ruralisés, ce qui compromet leur intégration sociale et économique.

Ce processus de développement a des conséquences importantes sur le fonctionnement et la gestion urbaine de l'agglomération (accès aux infrastructures, routes, transport, équipements collectifs). La concentration des principaux lieux d'activité et des services au nord de l'aire urbaine génère des mouvements pendulaires de transport et de circulation qui affectent les échanges et la mobilité des ménages.

2.3. L'absence d'un centre-ville

L'absence d'un centre-ville et le déficit de mémoire dont est tenu pour responsable l'urbanisme fonctionnaliste de la reconstruction d'Agadir constituent un leitmotiv qui a été constamment évoqué lors des entretiens avec les différents acteurs.

Si cette question mérite débat, le centre-ville moderne, malgré la qualité de son architecture, n'a indéniablement pas fait l'objet d'une appropriation sociale par la population, ni permis de recréer des lieux de centralité, d'animation et de mixité urbaine dans lesquels elle puisse s'identifier.

Ce constat est renforcé par l'isolement du secteur touristique et balnéaire par rapport à la ville. L'accès au littoral est restreint par la coupure du boulevard Mohammed V, les terrains de sport et le peu de débouchés directs sur la mer. Le centre-ville est également confronté aujourd'hui à des problèmes de gestion urbaine (circulation, stationnement) et à la dégradation des équipements publics.

Afin d'apporter des réponses à cette situation, une étude de requalification du centre-ville d'Agadir a été engagée par l'Agence urbaine.

2.4. Des efforts de planification urbaine soutenus mais aux effets limités

Depuis sa reconstruction, la ville d'Agadir a toujours bénéficié d'une attention particulière des autorités locales en matière de planification urbaine. Pourvue dès la fin des années soixante-dix du premier Schéma directeur d'urbanisme à l'échelle nationale, elle a également été l'objet durant cette période d'un projet de développement de cités nouvelles dans le cadre d'une assistance technique de la coopération française (4).

(4) Avec l'IAURIF pour la réalisation de trois cités nouvelles autour d'Agadir.



Immeuble-barre de la reconstruction

Révisé à la fin des années quatre-vingt (5), le Schéma directeur du Grand Agadir a servi de base à la réalisation des plans d'aménagement communaux. La création de l'Agence urbaine en 1994 (6) a contribué à doter l'agglomération d'une structure locale de prise en charge et de gestion des documents d'urbanisme.

Depuis cette date, un travail considérable a été entrepris par l'Agence urbaine d'Agadir en matière de planification urbaine : à l'exception de la commune d'Aït Melloul, l'ensemble des plans d'aménagement de l'agglomération est aujourd'hui approuvé ou en cours d'approbation.

L'une des actions importantes de l'Agence urbaine d'Agadir a également concerné la planification et la régularisation des quartiers d'habitat non réglementaire de l'agglomération pour lesquels ont été mises au point des règles de normalisation adaptées en concertation avec les acteurs locaux (amicales d'habitants, régie, communes, autorité...).

(5) Le SDAU d'Agadir a été homologué en 1995.

(6) Création officielle en 1992, démarrage réel en 1994.

Ce travail a permis de doter en documents d'urbanisme près de 5 400 ha de quartiers, soit une population estimée à 377 000 habitants. Elle gère par ailleurs chaque année environ 1 000 dossiers de régularisation.

Cet effort de planification urbaine remarquable n'a pas empêché la poursuite du phénomène. Il n'a pas non plus permis de répondre comme on pouvait l'espérer aux objectifs de maîtrise et d'encadrement du développement spatial de l'agglomération impartis au SDAU.

Les écarts constatés entre les projections des planificateurs et les réalités du terrain renvoient à des contraintes multiples qui sont à rechercher tant au niveau du processus de planification que de la politique du logement, de l'accès au sol urbain ou encore de la viabilisation des terrains.

Consciente devant ces difficultés de la nécessité d'une adaptation de la planification urbaine aux enjeux économiques et sociaux, l'Agence urbaine a entrepris une évaluation du SDAU dans la perspective de sa prochaine révision.

3. Des contraintes sociales et humaines fortes

3.1. La vulnérabilité à la pauvreté d'une part importante des urbains

Les facteurs humains et sociaux sont au centre de la notion de durabilité du développement des villes. Celles-ci n'ont en effet pas d'avenir durable sans équilibre social qui passe par l'accès à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux infrastructures de base. L'analyse de ce volet ne peut être dissociée de la croissance démographique des villes et des mouvements d'exode rural qui sont à l'origine d'une accélération des phénomènes de pauvreté urbaine et de marginalisation d'une couche importante de la population.

Malgré ses bonnes performances économiques, ce constat est particulièrement vrai à Agadir où le moteur de l'urbanisation est principalement alimenté par la population rurale et où la part des ménages pauvres devrait augmenter de façon au moins équivalente à celle des ménages urbains.

Les indicateurs et les tendances de développement de l'agglomération font à ce titre ressortir une situation très inégalitaire et des contraintes socio-économiques fortes qui risquent, si l'on n'y apporte pas de réponses, de conduire à la marginalisation progressive d'une partie importante de la population urbaine.

En matière d'éducation par exemple, l'importance du taux d'analphabétisme de la population urbaine du Grand Agadir en 1994 (40,5 %, soit un résultat plus défavorable que la moyenne de l'urbain national, 37 %) constitue à la fois un problème social réel mais aussi un frein au développement économique de la ville. L'impact de l'analphabétisme et d'une insuffisante éducation de la population active a en effet des conséquences négatives sur l'emploi dans le contexte d'une plus grande exigence de qualification de la main-d'œuvre dans les différents secteurs d'activité de la ville (tourisme, services) (7).

Au niveau de l'emploi, les taux de chômage urbain de l'année 2000 dans les préfectures d'Agadir Ida Ou Tanane et Inezgane Aït Melloul sont respectivement de 16,4 et 15,8 %. Ce résultat plus favorable comparé à l'urbain national (19,5 %) est en grande partie le fruit du dynamisme économique actuel de la ville. Il cache cependant des disparités et des écarts importants en matière de revenus (8) et d'activité (emplois informels, petits métiers).

(7) Près de 6 000 emplois seraient envisagés dans le secteur touristique dans le cadre des projets prévus.

(8) A souligner le manque de données désagrégées en matière de revenus et dépenses des ménages.

Les conditions d'habitat et d'accès des ménages aux infrastructures de base dans l'agglomération traduisent également la vulnérabilité à la pauvreté d'une partie importante des urbains et leurs difficultés d'intégration économique et sociale. L'importance des bidonvilles (environ 1 ménage sur 10 dans le Grand Agadir) et de l'habitat non réglementaire illustre à ce titre les difficultés auxquelles la demande sociale est actuellement confrontée en matière d'accès au logement et aux infrastructures de base (eau potable, assainissement).

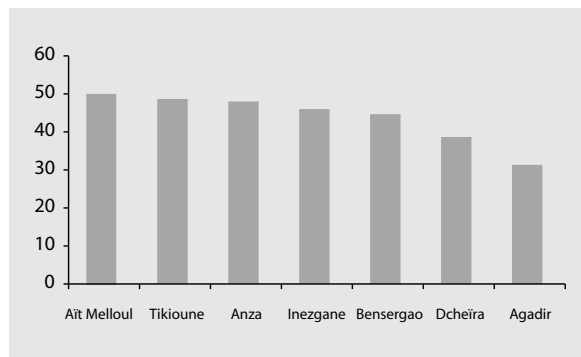
L'ensemble de ces facteurs n'est pas étranger aux manifestations de la pauvreté et de la marginalisation sociale d'une partie de la population des quartiers défavorisés, notamment à travers les phénomènes des enfants des rues, de la prostitution et du SIDA, qui font d'Agadir l'une des villes les plus touchées au plan national.

3.2. Des inégalités territoriales et socio-spatiales marquées

La spatialisation des données socio-économiques fait enfin ressortir des disparités importantes entre les différentes parties de l'agglomération. Si la municipalité d'Agadir bénéficie, à bien des égards, d'une situation privilégiée (alphabétisation, accès aux infrastructures...), les indicateurs de développement dans les communes limitrophes font en revanche apparaître des résultats nettement plus défavorables.

Cette situation reflète des inégalités territoriales et socio-spatiales marquées dans la répartition des fonctions et des groupes sociaux dans l'agglomération. Un déséquilibre important apparaît ainsi entre le centre moderne et sa périphérie, où se concentrent toutes sortes de difficultés (développement spatial non maîtrisé, déficit d'équipements, chômage et pauvreté urbaine) qui sont facteurs d'exclusion sociale.

Taux d'alphabétisation dans le Grand Agadir



Source : RGPH, 1994.

4. Agadir : pôle de croissance économique

Pôle de croissance et de développement, Agadir s'affirme aujourd'hui comme une métropole économique incontestable. Ce succès a été récemment mis en évidence dans le cadre des études du SNAT (9) dans lesquelles le Souss et sa capitale ont été donnés comme champion et détenteur du record national des aires de croissance principales.

En s'appuyant sur sa position de pôle régional entre le sud et le nord du Maroc et la diversité de ses fonctions (industrielle, administrative, universitaire), la ville a su capter une part importante de l'attractivité nationale en tirant partie des atouts naturels et économiques dont elle disposait mais aussi du dynamisme de sa population.

La performance économique de la ville et de la région du Souss depuis les 20 dernières années la place aujourd'hui comme deuxième pôle de croissance derrière l'aire métropolitaine centrale. Le tourisme, la pêche et l'industrie agro-alimentaire sont les piliers de ce développement économique remarquable.

(9) Direction de l'Aménagement du Territoire, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, SNAT, *les Espaces de croissance*, 2002.

Ces atouts sont des facteurs décisifs pour la capitale du Souss dans la perspective de l'ouverture des frontières, de la mondialisation des échanges et de la compétition des villes.

4.1. Le développement d'une agriculture industrielle irriguée par pompage privé

Les potentialités agricoles régionales sont fortement dépendantes des ressources en eau et des conditions climatiques et pédologiques locales. Ces conditions naturelles ont déterminé l'activité agricole de la région où prédominent l'agriculture bour et, à moindre titre, les systèmes de culture irriguée traditionnelle. Sur les terres cultivables les plus favorables, et notamment dans la plaine du Souss Massa, s'est en revanche développée une agriculture irriguée moderne de type industriel à partir de pompes privés dans la nappe.

L'exploitation des périmètres irrigués par les eaux de la nappe du Souss (qui représente plus du quart de l'irrigation privée nationale) a permis le développement de filières de production à haut rendement (agrumes, produits maraîchers) principalement orientées vers l'exportation à l'étranger à partir d'Agadir.

Première zone primeuriste et agrumicole au plan national, la région du Souss connaît aujourd'hui un important développement des cultures industrielles sous serre (tomates, bananes, cucurbitacée) à fortes marges commerciales.

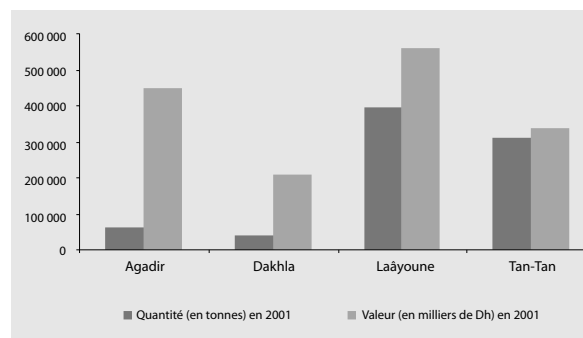
La pérennité de cette activité agricole intensive à partir de l'irrigation de la nappe est toutefois aujourd'hui remise en cause en raison de la baisse continue de la disponibilité de la ressource en eau, ce qui pose la question de sa gestion et des modes de développement agricole à la latitude d'Agadir.

4.2. Le poids de la pêche dans l'économie locale

La pêche constitue, après l'agro-alimentaire et le tourisme, le troisième grand atout économique

de la ville. Au deuxième rang à l'échelle nationale après Tan Tan et Laâyoune, pour le volume des prises, le port d'Agadir continue à assurer encore plus de 50 % de leur valeur totale. Il demeure le premier port marocain de pêche pour le maquereau et le deuxième port sardinier aux plans national et international après Tan Tan.

Production de la pêche dans les ports du Sud en 2001



Sources : Office national des pêches.

Avec 242 bateaux de pêche hauturière et 600 unités de pêche côtière, cette activité constitue aussi un important secteur d'emploi pour la ville. Selon les estimations, celui-ci occupe environ 13 800 marins permanents (10) pour la pêche hauturière, soit près d'un ménage sur 10 dans l'agglomération.

Il génère également des retombées importantes sur l'activité locale et régionale (11) en contribuant au développement d'autres secteurs économiques, en particulier l'industrie de transformation des produits de la mer (conserverie, congélation, farine de poissons, emballage, etc.).

(10) Selon les données de la Communauté urbaine d'Agadir, la pêche concernerait 21 954 personnes.

(11) On estime qu'un emploi embarqué génère trois emplois à terre.

Le maintien du niveau de cette activité et de ses effets sur l'emploi à Agadir est cependant soumis à des incertitudes qui tiennent à la diminution des ressources halieutiques, à la concurrence exercée par les ports du Sud (Tiznit, Tan Tan) et au manque d'organisation et d'encadrement de la pêche artisanale dans la perspective de la mise à niveau économique du secteur.

4.3. Un essor industriel remarquable

Le Grand Agadir a connu depuis les 20 dernières années un essor industriel remarquable. 237 établissements industriels y ont été dénombrés pour un total de 20 180 emplois en 2000 (12) pour une contribution d'environ 6 % à la production nationale.

Les activités industrielles d'Agadir sont par ailleurs productrices de richesse : alors que le nombre d'emplois industriels n'y représente que

4 à 5 % du total national, la ville occupait en 2000 la 4^e position au niveau national en termes de chiffres d'affaires après Casablanca (7,3 milliards de dirhams, 5 % du chiffre d'affaires national) (13). Les fortes valeurs ajoutées dégagées des secteurs de l'agroalimentaire et de la pêche expliquent en partie ces bons résultats.

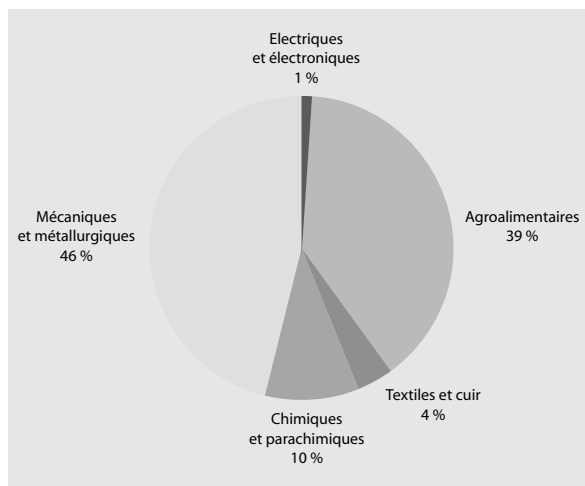
Au niveau régional, Agadir accapare la quasi-totalité de l'appareil de production avec 85 % des unités industrielles et 77 % des emplois industriels du Souss Massa Draa et des emplois correspondants. Le tissu industriel reste dominé par les unités de petite taille : 98 % des entreprises ont moins de 200 emplois.

L'agroalimentaire moteur de l'activité industrielle

La structure industrielle d'Agadir est dominée par l'industrie agroalimentaire (valorisation des produits agricoles et de la pêche), même si

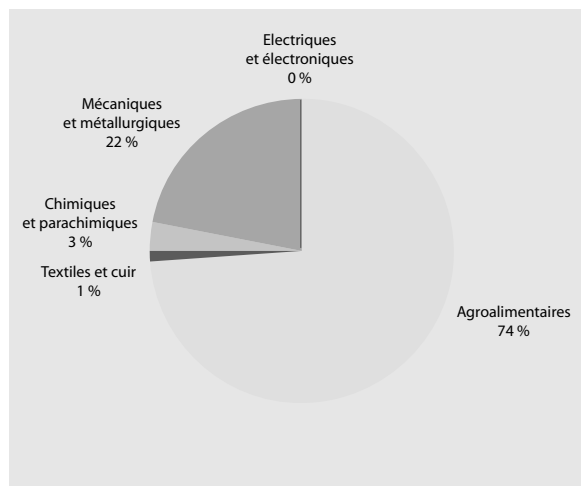
Grandeurs économiques dans le Grand Agadir

Par nombre d'établissements



Source : Délégation provinciale du commerce et Industrie, Agadir.

Par nombre d'emplois



(12) Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Rapport annuel 2000 sur les industries de transformation*.

(13) Direction de l'Aménagement du Territoire, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, SNAT, *les Espaces de croissance*, 2002.

d'autres branches comme la chimie et la parachimie ou le secteur du bâtiment, dans un contexte de forte croissance urbaine, tendent aujourd'hui à se développer.

Cette filière assure près de 80 % de l'emploi industriel (près de 5 000 emplois directs) et traite près de la moitié de la production nationale (210 000 tonnes). Elle a dégagé en 2000 plus des 2/3 de la valeur ajoutée créée dans la région et contribue pour plus de 65 % à la production industrielle locale.

La pêche et l'agriculture irriguée dans la plaine du Souss Massa sont à la base de l'essor et du dynamisme de l'industrie agroalimentaire d'Agadir à travers la transformation des produits de la mer (conserves, congelés, farine, huile), des produits agricoles (conditionnement et conserves de fruits et légumes, semoule de céréales) et la fabrication des intrants (engrais, produits de traitement, graineterie, etc.).

Un secteur tributaire des ressources naturelles

L'avenir du secteur est cependant fortement tributaire à terme du mode de gestion des ressources naturelles qui participent à son développement, qu'il s'agisse des ressources en eau ou des ressources halieutiques. Dans un cas comme dans l'autre, l'état de la situation existante laisse entrevoir les risques d'une surexploitation de ces ressources et ses conséquences en chaîne sur l'activité agroalimentaire.

La spéculation sur les terrains industriels

Le Grand Agadir dispose de quatre grandes zones industrielles (Anza, quartier Batoir, Tassila et Aït Melloul) correspondant à une superficie aménagée de plus de 800 ha. La majeure partie des établissements et des emplois industriels est concentrée au centre d'Agadir (quartier Batoir) et à Anza où sont regroupées les activités les plus polluantes (installations pétrochimiques, cimenterie).

L'aménagement récent des zones industrielles d'Aït Melloul et de Tassila sur la commune de Dcheira a permis de rééquilibrer la répartition des activités industrielles dans l'agglomération sans toutefois parvenir à spécialiser les différents centres de production, comme prévu.

Comme dans la plupart des villes, le développement industriel à Agadir se heurte au problème de l'accès au foncier aménagé. Ceci est un paradoxe alors que plus de 600 ha de terrains et 1 300 lots ont été aménagés à Aït Melloul et Dcheira, mais dont seulement moins de 3 sur 10 ont été aujourd'hui valorisés, ce qui révèle un bilan médiocre qui résulte à la fois de problèmes techniques (déficit d'équipement, d'entretien) et d'une insuffisance de gestion et de suivi des opérations face à la rétention et à la spéculation sur les lots.

4.4. Un pôle administratif et de services

Capitale administrative du Souss Massa, Agadir constitue un pôle de services important dont l'aire d'influence dépasse l'aire régionale. Elle concentre la majeure partie des administrations déconcentrées (de niveaux régional et préfectoral) et des grands équipements de la région à la fois aux plans sanitaire, universitaire et culturel.

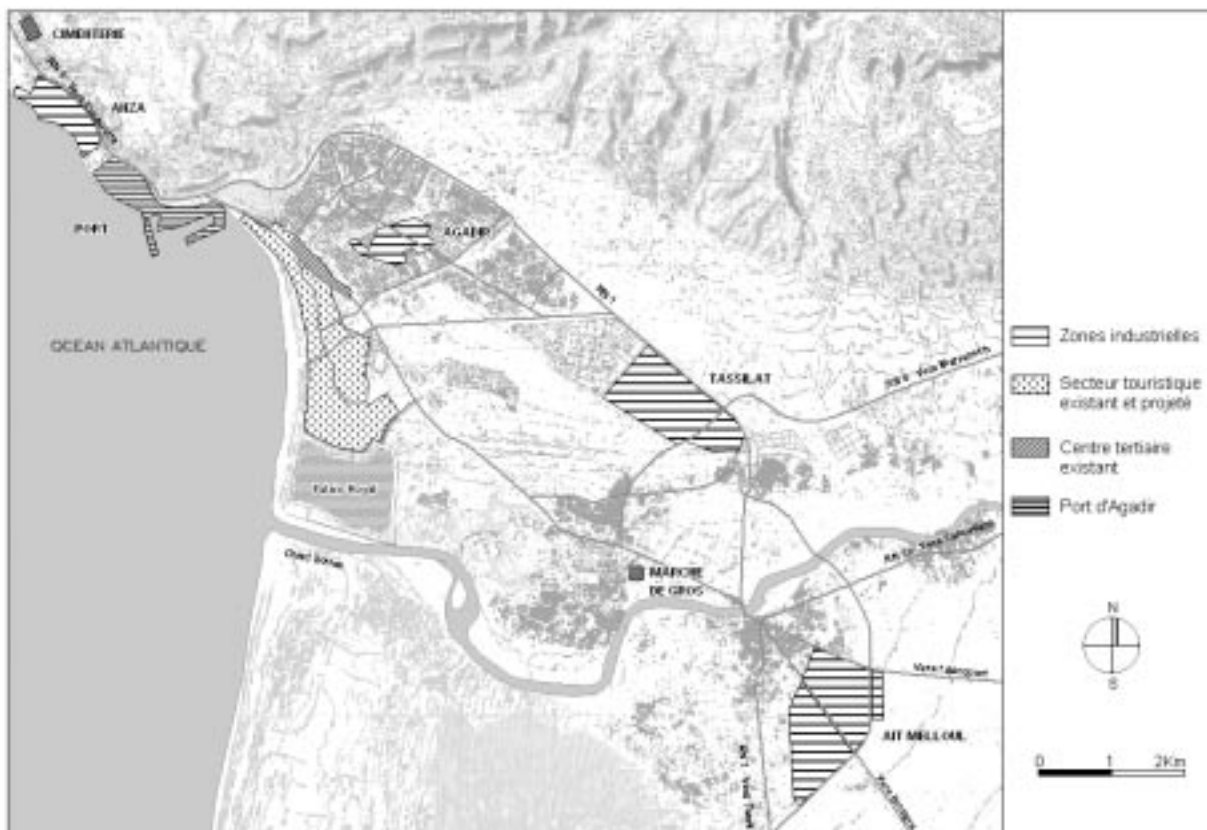
A ces services publics s'ajoute également une infrastructure commerciale et tertiaire importante. Inezgane est par exemple un centre commercial au rayonnement très important pour l'ensemble du Sud marocain.

Agadir dispose également d'un secteur bancaire fortement représenté, animé à la fois par les activités industrielles et portuaires, le tourisme et les transactions financières des RME.

4.5. Un développement touristique à l'avenir incertain

Le tourisme est l'activité « phare » d'Agadir. Avec 20230 lits, 658000 touristes en 2001, le quart de la capacité d'hébergement des hôtels

Principaux secteurs économiques



classés du Maroc et environ 7 milliards de dirhams de recettes pour l'an 2000, la ville se dispute la première place avec Marrakech.

Les retombées économiques de ce secteur fortement créateur d'emplois (14) et vecteur de développement sont considérables pour l'économie de la ville. 120 000 personnes en dépendraient directement et indirectement, soit près de 2 ménages sur 10 dans l'agglomération.

En confirmant le tourisme comme l'une des priorités économiques nationales, les pouvoirs

publics ont montré toute l'attention qu'ils accordaient à ce secteur. Avec la création en cours ou prévue de plusieurs grandes zones touristiques (Founty, Taghazout, Tiznit, Aghroud, Tama Ouanza), soit plus de 30 000 chambres à l'horizon 2010, la région du Souss occupe une place majeure dans le contrat-programme stratégique récemment élaboré. Agadir, à ce titre, est appelée à jouer un rôle important puisque les projets prévus à court terme devraient offrir une capacité additionnelle de plus de 3 400 lits, soit une augmentation de 16 % de la capacité actuelle et 1 450 emplois directs.

(14) On estime qu'un travailleur sur huit en dépend directement ou indirectement dans le monde.

Des perspectives d'évolution soumises à conditions

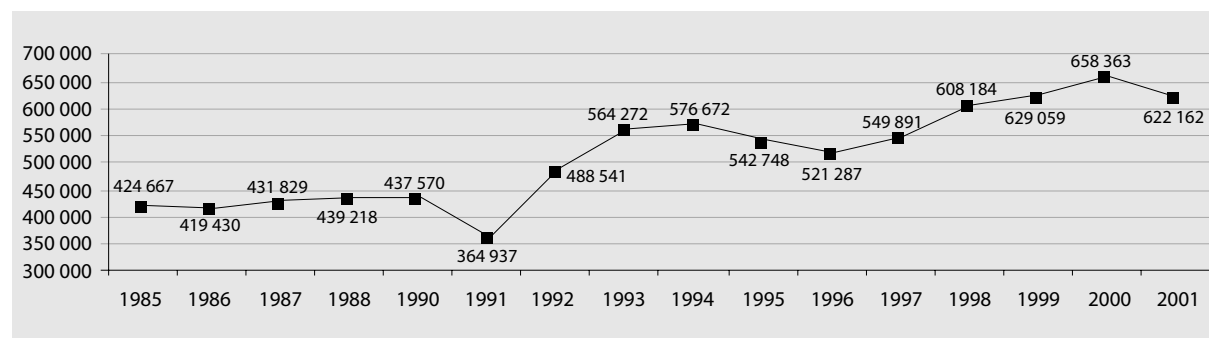
Si Agadir a de bonnes raisons de croire à son avenir touristique, celui-ci restera toutefois étroitement dépendant de plusieurs paramètres, notamment :

– Les tendances de l'évolution de la demande internationale particulièrement sensible à l'environnement politique mondial. Même si la fréquentation touristique est en augmentation

l'offre en produits touristiques qui prenne en compte les nouvelles aspirations de la clientèle (16) ainsi qu'une réflexion importante sur l'image et l'animation de la ville et sa région.

– La capacité de la ville à surmonter ses difficultés en matière de développement urbain et à réussir sa mise à niveau urbaine, environnementale et sociale, dans un marché international fortement concurrentiel et plus exigeant en matière de développement durable.

Evolution du nombre de touristes internationaux dans les hôtels classés d'Agadir (1985-2001)



moyenne croissante, les crises internationales (conflit de 1991, événements du 11 septembre 2001) ont montré, si besoin était, la fragilité du secteur touristique de la ville et leurs répercussions sur cette activité (15).

– La capacité d'adaptation du produit touristique proposé. Alors que la plage et l'ensoleillement ont constitué, il y a une dizaine d'années, des arguments de vente suffisants, ceux-ci deviennent aujourd'hui moins opérants face à la concurrence et à l'évolution de la demande. Ceci suppose une diversification de

(15) Selon les données de la Délégation régionale du Tourisme, le taux d'occupation des établissements d'hébergement classés à Agadir au cours des 9 premiers mois de 2002, a été de 48,7 % soit un recul de 22 points par rapport à la même période en 2001 (62,4 %).

5. Une offre en logement inadaptée à la demande sociale

5.1. Une situation fortement contrastée

La situation du logement dans l'agglomération d'Agadir est fortement contrastée. Elle reflète la diversité des marchés, des processus de production de l'habitat et des contextes socio-économiques.

(16) Voir l'étude relative au profil de la clientèle touristique d'Agadir effectuée en 2002 pour le compte du GRIT avec la coopération de l'USAID, qui a fait ressortir que les centres de motivation des touristes pour Agadir étaient principalement le climat, suivi de la culture marocaine, la plage ne venant qu'en troisième position. Cette étude a aussi pu mettre en évidence le déficit d'information et de promotion au niveau des produits culturels et des sites touristiques de la région.

En consacrant Agadir comme capitale régionale (17) à partir des années soixante-dix, la ville a connu une forte croissance urbaine, soutenue par des investissements économiques importants. Dans ce contexte d'expansion et de demande en logements, le ministère de l'Habitat et spécifiquement l'ERAC Sud (18) ont joué un rôle considérable dans l'aménagement foncier, la fourniture de logements et de lots viabilisés et la structuration et l'équipement des extensions urbaines.

En l'espace de 30 ans, plus de 1 780 ha de terrains (175 opérations) ont été aménagés dans le Grand Agadir par les OST. Ces opérations représentent une production équivalente à 35 500 lots et 14 400 logements, soit une capacité d'accueil évaluée à 85 000 ménages (environ 425 000 habitants).

Cette activité, qui a été largement favorisée par l'existence d'une importante réserve foncière publique, se poursuit aujourd'hui à travers de grandes opérations d'aménagement comme le projet Hay Mohammédi de la SNEC (465 ha).

Si la production publique a permis de loger un nombre considérable de ménages et de répondre à une part non négligeable de la classe défavorisée à travers la résorption des bidonvilles (19), elle a été principalement alimentée à Agadir par la demande des classes moyennes, voire supérieures, et par un marché de type spéculatif dans lequel les non-résidents, notamment les RME, ont joué un rôle important.

Comme dans toutes les grandes villes marocaines, le marché régulier à Agadir n'échappe pas au constat du décalage rencontré entre la nature et le coût des produits proposés, et le

(17) Déclaration comme capitale régionale en 1975 et la récupération des provinces sahariennes en 1975.

(18) Plus de 75 et 85 % des lots et logements de cette production ont été réalisés par l'ERAC Sud.

(19) 5 429 lots et 1 700 logements de résorption de bidonvilles ont été réalisés par les opérateurs publics, soit respectivement 15 et 11 % du total.



Le dynamisme de la production immobilière

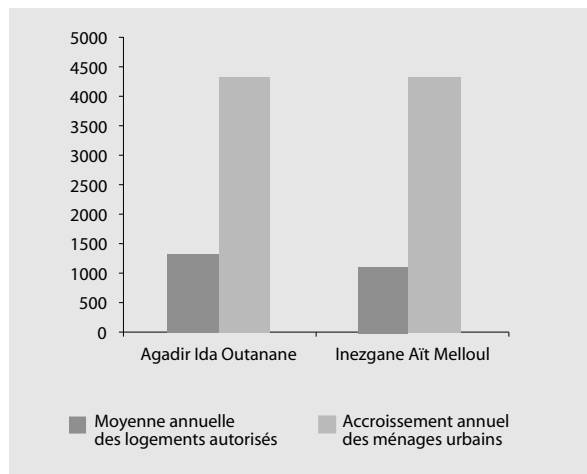
niveau de ressources d'une grande majorité des ménages urbains.

L'aménagement urbain et le marché local du logement traduisent aujourd'hui une situation paradoxale marquée par l'abondance de l'offre foncière et des produits de logements réguliers, mais auxquels la grande majorité des ménages n'a pas accès. Selon les données de l'Agence urbaine, l'offre foncière « en cours » (20) dans l'agglomération est évaluée à près de 1 000 ha de terrains, soit une capacité d'accueil de 500 000 habitants correspondant aux besoins de l'accroissement des urbains pendant près de 20 ans.

Ce décalage entre l'offre formelle et la demande sociale peut être aussi évalué en comparant l'accroissement annuel des ménages urbains pour la période 1994-2000 dans les préfectures d'Agadir et d'Inezgane avec le nombre de logements autorisés, qui fait ressortir un taux de couverture des besoins en logements inférieur à 30 %.

(20) Opérations d'aménagement foncier en projet, en cours d'équipement ou de valorisation.

Comparaison entre la croissance des ménages et les logements autorisés à Agadir, 1994-1999



Sources : CERED et annuaires statistiques.

On peut dans le même temps s'interroger sur le niveau de commercialisation et de valorisation du parc de lots et logements promotionnels achevés, ce qui peut être difficilement vérifié en l'absence d'études sur le marché du logement à Agadir. Selon les estimations, plus de 7 000 lots publics et privés équipés seraient vides, sans compter les logements inoccupés.

Faute d'une offre adaptée à leurs moyens financiers et d'une politique préventive de logements, plus du tiers des ménages d'Agadir s'est tournée vers le marché informel principalement alimenté par les bidonvilles et l'habitat irrégulier qui se développe dans les périphéries urbaines.

5.2. La persistance des bidonvilles

Agadir, après Casablanca et Marrakech, occupe la 3^e place des villes marocaines à forte concentration de bidonvilles. En 1998 (21), 11 669 ménages ont été recensés dans le grand

(21) Date de recensement des bidonvilles à Agadir.

Agadir dans 61 bidonvilles, soit un peu plus d'un ménage sur 10 (1,2). Malgré les actions menées, le nombre des bidonvilles est aujourd'hui quasi identique à celui de 1992 (22), ce qui fait apparaître la persistance du phénomène et les difficultés à lui trouver des réponses durables.



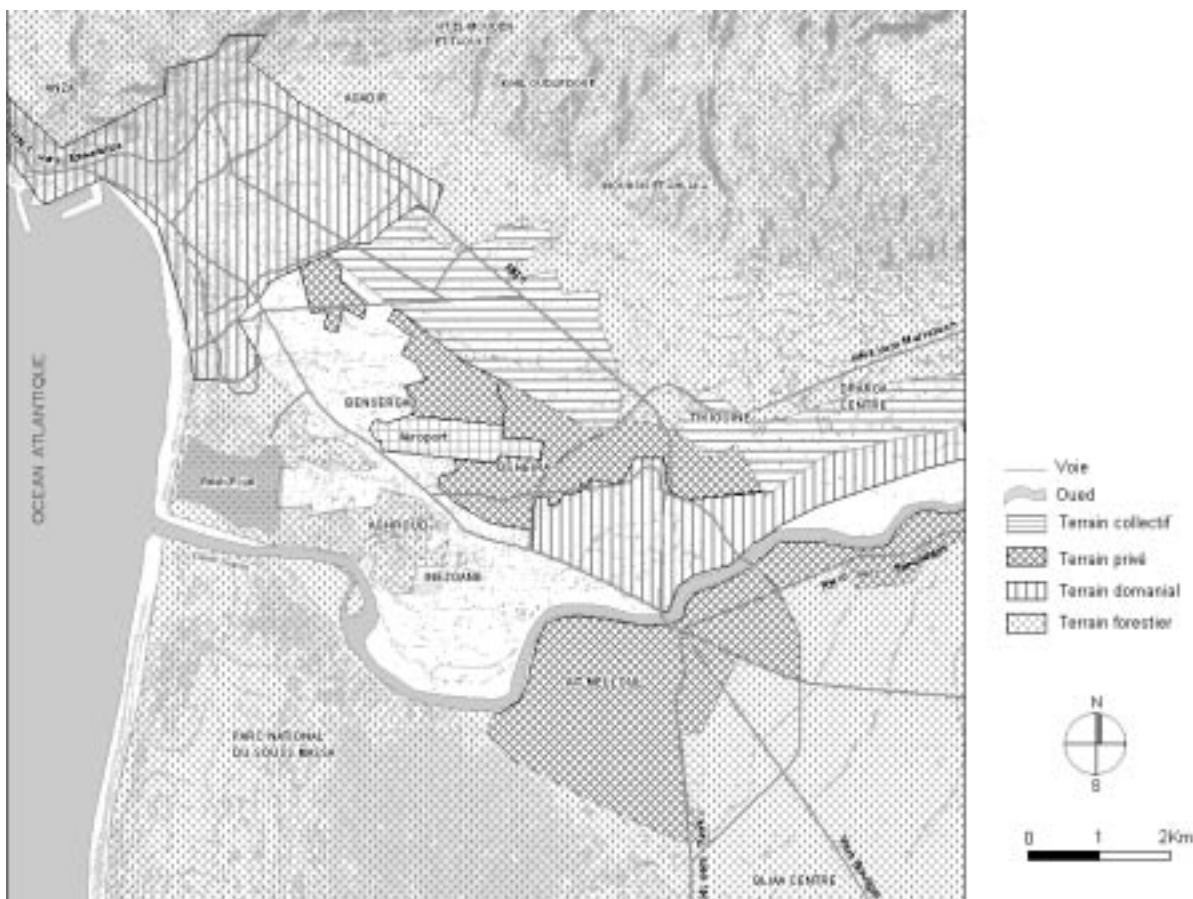
Bidonville dans la zone industrielle d'Anza



Bidonville de Day Day, Anza

(22) La part des bidonvilles par rapport à la population dans le Grand Agadir est quasi identique à ce qu'elle était il y a 25 ans (11 % en 1978).

Nature du foncier



La répartition des bidonvilles fait ressortir leur concentration dans la préfecture d'Agadir Ida Ou Tanane (23) où ils représentent près de 18,3 % de sa population urbaine. Avec 44 % des ménages bidonvillois, Agadir est la municipalité la plus touchée, suivie d'Anza (32 % du total), Bensergao (22 %) et Tikiouine (2 %). Avec plus d'un habitant sur deux, Anza est la commune où la part des

bidonvilles par rapport à la population totale est, de loin, la plus importante.

La situation et la répartition spatiale des bidonvilles sont, à Agadir comme dans toutes les grandes villes, le reflet de processus de formation liés aux opportunités foncières, au contexte d'implantation et à la proximité des lieux d'emplois dans la ville. De ces facteurs se dégagent plusieurs « typologies » de bidonvilles dans l'agglomération où se rencontrent d'anciens bidonvilles durcis (cas du bidonville de Kham dans la commune d'Agadir), de petites poches

(23) Les bidonvilles de la préfecture d'Inezgane Aït Melloul ont été entièrement résorbés par le département de l'Habitat et les OST.

disséminées à l'intérieur du tissu urbain et des petits douars à la périphérie des zones urbanisées.

A ceci s'ajoute également un nombre important de bidonvilles à proximité des pôles d'activité de la ville (port, zones industrielles, carrières, décharge), notamment dans la commune d'Anza.

Le poids des bidonvilles à Agadir traduit un phénomène de pauvreté urbaine qui s'alimente de l'exode rural, du dynamisme économique de la ville et des contraintes d'accès au marché formel. Ces facteurs ont favorisé à Agadir le développement d'une filière de production d'un sous-habitat qui ne semble pas devoir s'épuiser et qui compromet aujourd'hui l'intégration économique et sociale de plus d'un ménage sur 10.

Dans un certain nombre de cas, les formes les plus extrêmes de la manifestation de ce phénomène font apparaître des situations très précaires et des conditions d'implantation sur des sites (anciennes carrières, terrains inondables, littoral, zones d'activité) qui peuvent porter atteinte à la sécurité et à la santé des habitants. C'est entre autres le cas du bidonville de Day Day à Anza où plus de 1 000 ménages vivent dans des carrières désaffectées, des bidonvilles de la décharge d'Agadir ou encore de ceux qui ont trouvé place à proximité des installations portuaires et industrielles d'Anza.

5.3. La progression continue de l'habitat non réglementaire

Le développement de l'habitat non réglementaire est particulièrement dynamique dans l'agglomération d'Agadir. Les tendances d'évolution de ce phénomène qui affecte la plupart des grandes agglomérations nationales confirment par ailleurs une amplification récente et un redéploiement spatial auxquels Agadir n'échappe pas.



Quartier HNR de Tadert à Aourir

Selon les récentes estimations effectuées par le département de l'Habitat, 36 966 ménages (soit environ 184 000 habitants) ont été recensés en 2001 dans près de 40 quartiers d'habitat non réglementaire du Grand Agadir. Depuis 1993, date du dernier dénombrement, 12 000 ménages supplémentaires ont trouvé place dans ces quartiers, soit une moyenne annuelle de 1 500 ménages, ce qui traduit son caractère durable.

Ce phénomène, qui avait jusqu'à présent concerné les communes les plus proches d'Agadir (Ben Sergao, Dcheira, Tikiouine) se développe aujourd'hui dans la grande périphérie de la ville (Aourir, Lqliaa, Drarga, Temsia), notamment en rive sud de l'oued Souss sous l'effet conjugué de l'exode rural, de l'attractivité de la ville et des difficultés d'accès aux logements réguliers. L'explosion du développement de cette forme d'habitat dans la commune rurale de Lqliaa illustre l'ampleur de ce phénomène.

Au nord de la municipalité d'Agadir, il affecte également le secteur des piémonts où se développent plusieurs douars (Aït Mouden, Aït Taoukt, Aït Dougdou), sur la commune limitrophe de Drarga, qui abriterait aujourd'hui une

population d'environ 4 400 ménages (estimation 2001) à proximité des failles sismiques.

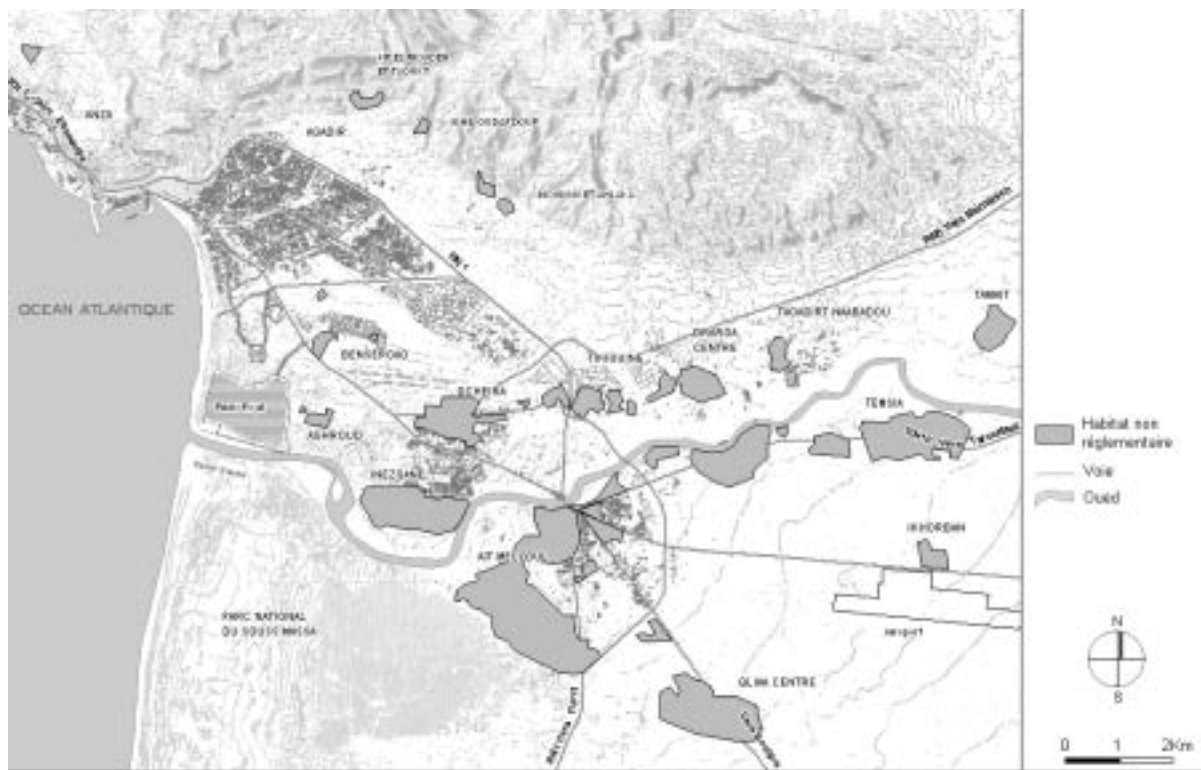
Si ces quartiers ont permis de réguler l'offre en logements, leur développement entrave aujourd'hui l'organisation et la gestion de l'agglomération. Malgré les efforts des différents départements pour les équiper, certains d'entre eux n'ont pas encore accès aux infrastructures de base (assainissement, eau potable, électricité, voirie), ce qui entraîne des risques sanitaires et

compromet l'intégration économique et sociale des habitants.

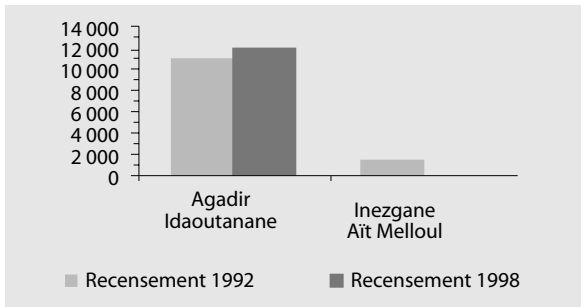
Plusieurs de ces quartiers (douars des piémonts, Aourir) sont par ailleurs situés sur des zones à risque (terrains instables, en pente, zones inondables) qui menacent la sécurité des biens et des personnes.

A ces risques physiques et sanitaires s'ajoutent également les impacts environnementaux du développement de l'HNR sur le milieu naturel.

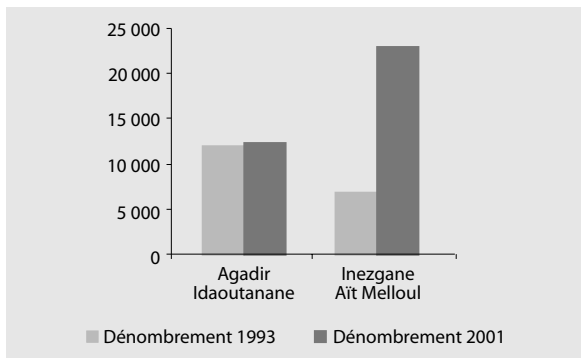
Les quartiers d'habitat non réglementaire dans le Grand Agadir



Evolution du nombre de ménages dans les quartiers d'HNR



Evolution du nombre de ménages dans les bidonvilles du Grand Agadir



Sources : Direction régionale de l'Habitat.

C'est notamment le cas dans le centre de Lq liaa qui progresse sur les terres agricoles et l'arganeraie, et dont les eaux usées sont rejetées dans les puits abandonnés ou encore dans le parc national du Souss Massa où se développent des habitations irrégulières le long du littoral.

5.4. Des actions importantes mais soumises à de nombreuses contraintes

Les difficultés rencontrées par le département de l'Habitat en matière de lutte contre l'habitat

insalubre l'ont conduit à réfléchir à de nouvelles stratégies et méthodes d'intervention. Plusieurs programmes et actions ont été récemment initiés dans ce cadre.

Le Plan local d'habitat et de développement urbain (PLHDU)

Instrument de programmation locale du « développement urbain, de la sauvegarde de l'environnement et de la résorption et prévention de l'habitat insalubre » dans le Grand Agadir, le PLHDU repose sur le principe de la contractualisation des interventions entre l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics.

Premier du genre à avoir été localement approuvé (24), le PLHDU d'Agadir (voir annexes) a identifié et programmé à court terme plusieurs opérations de résorption de bidonvilles (notamment à Anza) et de restructuration des quartiers d'HNR dans l'agglomération.

Un volet environnemental a été également inscrit au PLHDU en vertu des prérogatives institutionnelles assignées au grand ministère précédent (25), également en charge de l'environnement. Les actions identifiées dans ce cadre ont visé la protection du milieu naturel et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement, la lutte contre la pollution industrielle et l'information et l'éducation.

Le Programme d'action de résorption de l'habitat insalubre (PARHI)

Les récentes orientations Royales en matière de lutte contre l'habitat insalubre (26) ont conduit le département de l'Habitat à engager un nouveau programme national. Outil de programmation et de financement des interventions, le

(25) Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.

(26) Discours Royal du 20 août 2001 relatif à la lutte contre l'habitat insalubre.

(24) Le PLHDU d'Agadir a été approuvé en juin 2000.

PARHI s'est fixé pour objectif la résorption de l'habitat insalubre au terme des dix prochaines années.

Ses conditions de mise en œuvre ont donné lieu à l'établissement de nouvelles règles organisationnelles et financières conditionnant l'engagement de l'Etat à celui des acteurs locaux, notamment des communes, tout en confirmant le rôle du secteur privé dans l'aménagement foncier.

A l'échelle du Grand Agadir, plus de 100 opérations visant à la fois le recasement des bidonvilles et la restructuration de l'HNR ont été programmées pour des montants respectifs prévus de 392 millions et 1 milliard de dirhams.

La Zone d'urbanisation nouvelle (ZUN) de Hay Mohammédi

Située au nord de la municipalité d'Agadir, l'opération Hay Mohammédi s'inscrit dans le cadre du programme lancé par l'Etat, dont l'objectif est d'aménager et équiper de grandes zones d'extension en partenariat avec le secteur privé. Première du genre à avoir été lancée sur le territoire, la ZUN de Hay Mohammédi réalisée par la SNEC a également prévu la réalisation de 3 300 lots de résorption de bidonvilles.

Malgré l'effort public engagé, celui-ci est confronté à Agadir à un ensemble de limites qui renvoient à des questions techniques, organisationnelles, financières et institutionnelles. L'une des contraintes majeures est due à l'essoufflement de la stratégie d'action de l'Etat en matière de résorption de bidonvilles et à l'insuffisant engagement des acteurs locaux, notamment des collectivités locales.

Les décalages constatés résultent également de l'absence d'une politique globale du logement à l'échelle de l'agglomération permettant d'offrir à chaque catégorie de ménages un logement adapté à ses conditions économiques.

6. Des efforts considérables mais une mise à niveau insuffisante des infrastructures urbaines

La ville d'Agadir dispose d'un bon niveau d'infrastructures de transport et de communication. Son port, qui assure l'exportation et l'importation de marchandises diverses, lui permet de tirer parti de son débouché sur la mer, même si sa part dans le trafic national reste faible. Le nouveau port de commerce devrait lui permettre d'augmenter la part du trafic container ainsi que les exportations de produits de la pêche, d'agrumes et de primeurs.

Agadir bénéficie également d'une infrastructure viaire de bonne qualité et d'une capacité suffisante, malgré l'insuffisance des franchissements de l'oued Souss et l'inégal niveau de desserte dans les secteurs périphériques. Au niveau des liaisons routières, l'absence d'autoroute jusqu'à Marrakech est un handicap qui pénalise le développement économique de la ville.

La ville dispose enfin d'un aéroport international moderne dont l'extension est programmée.

6.1. L'amélioration de l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable dans l'agglomération

Afin de pallier les problèmes d'approvisionnement en eau potable que la ville a pu connaître précédemment, des efforts importants ont été entrepris par l'ONEP pour assurer ses besoins, notamment en renforçant les prélèvements à partir des eaux souterraines. La mise en service prochaine du barrage d'Aït Hamou (Moulay Abdellah) devrait par ailleurs permettre d'assurer l'alimentation en eau potable du Grand Agadir jusqu'en 2020.

En matière d'eau potable, dont la distribution est assurée par la RAMSA, la réalisation d'un Plan

directeur (27) en 1992 a permis la mise en œuvre d'un nouveau réseau maillé en étages afin de répondre à la croissance de l'agglomération.

6.2. Un accès au réseau non généralisé

Malgré ces investissements importants et l'amélioration de la distribution dans la ville, l'accès à l'eau potable n'est pas généralisé à l'ensemble des urbains. Faut de données précises sur le taux de desserte des ménages dans l'agglomération, la situation actuelle est difficile à évaluer. Les données du recensement de 1994 avaient fait ressortir que seuls 58 % des logements du Grand Agadir étaient raccordés à l'eau potable (28), soit un taux de desserte largement inférieur à celui d'autres grandes agglomérations.

Au plan spatial, ces données ont aussi pu mettre en évidence le bilan très contrasté de l'accès à l'eau dans l'aire urbaine : alors que près de 82 % des logements de la commune d'Agadir en bénéficiaient, ce taux n'était que de 29 % à Anza, 34 % à Ait Melloul et 37 % à Inezgane. Dans

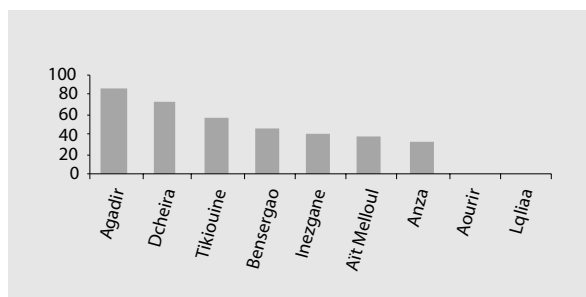
les centres périphériques en voie d'urbanisation tels que Aourir (0,96 %) et Lqliaa (0,46 %), la quasi-totalité des ménages n'y avait pas accès.

Même si ce bilan s'est très certainement amélioré depuis 1994 (29), un nombre important de ménages urbains en est toujours privé, notamment dans les quartiers sous-équipés du Grand Agadir.

Ceci traduit des inégalités dans l'accès aux infrastructures qui renvoient aux conditions de logement dans l'agglomération. L'habitat non réglementaire et la durabilité du phénomène à Agadir expliquent en partie ce déficit d'équipement et les difficultés rencontrées par les acteurs institutionnels pour alimenter et raccorder l'ensemble de ces quartiers.

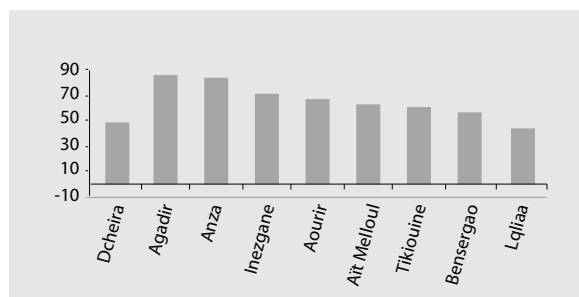
Aujourd'hui, des secteurs urbains entiers tels que Taddert à Anza ou encore ceux de Lqliaa (30) restent dépourvus de réseaux d'eau potable (et donc d'assainissement) en dépit de son rôle décisif dans l'amélioration des conditions de vie des ménages et de leur intégration économique et sociale.

Pourcentage des logements équipés en eau



Source : RGPH 1994.

Pourcentage des logements équipés en électricité



(29) Selon les données de l'étude d'évaluation et d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du Grand Agadir, 81 % de la population totale étaient desservis par le réseau d'eau potable en 1997.

(30) Où se sont organisées des associations de quartier pour fournir l'eau.

(27) Plan directeur de distribution d'eau potable, 1992.

(28) Taux de raccordement des logements à l'eau potable, RGPH 1994.

6.3. Un effort d'électrification important

L'accès à l'énergie dans la ville ne pose pas de problèmes particuliers, et les infrastructures actuelles permettent de répondre à la demande, tant en basse qu'en moyenne tension.

Les taux de raccordement des logements à l'électricité domestique présentent un bilan globalement plus favorable que pour l'eau potable, même si l'accès à un raccordement individuel est inégalement réparti dans les quartiers d'habitat non réglementaire de l'agglomération.

Un effort remarquable a été toutefois réalisé par les différents acteurs concernés, qu'il s'agisse de la RAMSA à l'intérieur du périmètre urbain ou de l'ONE dans le cadre du Programme d'électrification rurale globale (PERG).

6.4. La dépollution en cours de la baie d'Agadir

En l'espace d'une décennie, un travail considérable a été entrepris par les responsables de la ville en matière d'assainissement liquide.

L'ampleur des problèmes rencontrés a contribué à la prise de conscience des enjeux environnementaux et économiques de cette question : la ville d'Agadir produit chaque jour plus de 40 000 m³ d'eaux usées. D'ici 2015, ces débits vont plus que doubler et atteindre 92 000 m³/jour sous l'effet de la croissance urbaine. Faute de traitement approprié (31), ces rejets ont fortement contribué à la dégradation et à la pollution des milieux naturels (océan, oued Souss, dunes).

Les analyses effectuées depuis 1982 ont en effet fait ressortir la baisse progressive de la qualité bactériologique des eaux de baignade et un net dépassement des normes sanitaires en

usage, qu'il s'agisse des plages d'Anza situées au nord et au sud au niveau de l'embouchure de l'oued Souss.

A ces rejets domestiques s'est ajoutée une pollution organique due aux activités portuaires et industrielles de la ville dont les eaux usées sont directement déversées dans l'océan sans traitement préalable.

Afin de maîtriser cette situation, un schéma directeur d'assainissement liquide (SDAL) du Grand Agadir a été entrepris par la RAMSA dès la fin des années quatre-vingt (32). Les solutions préconisées par cette étude ont été les suivantes :

- reversement des réseaux vers le sud d'Agadir et création d'une station de relevage sur la rive droite de l'oued Souss ;
- collecte et acheminement des eaux des communes périphériques sud vers la station de relevage ;
- regroupement des eaux usées des deux ports et du centre d'Anza par un réseau séparé d'Agadir et rejet en mer par émissaire ;
- réalisation d'une station d'épuration des eaux par filtration-percolation sur le site des dunes de M'zar dans l'enceinte du Parc national du Souss Massa ;
- réutilisation des eaux épurées pour l'arrosage des espaces verts et des terrains de golf.

6.4.1. Un incontestable pas qualitatif pour l'agglomération

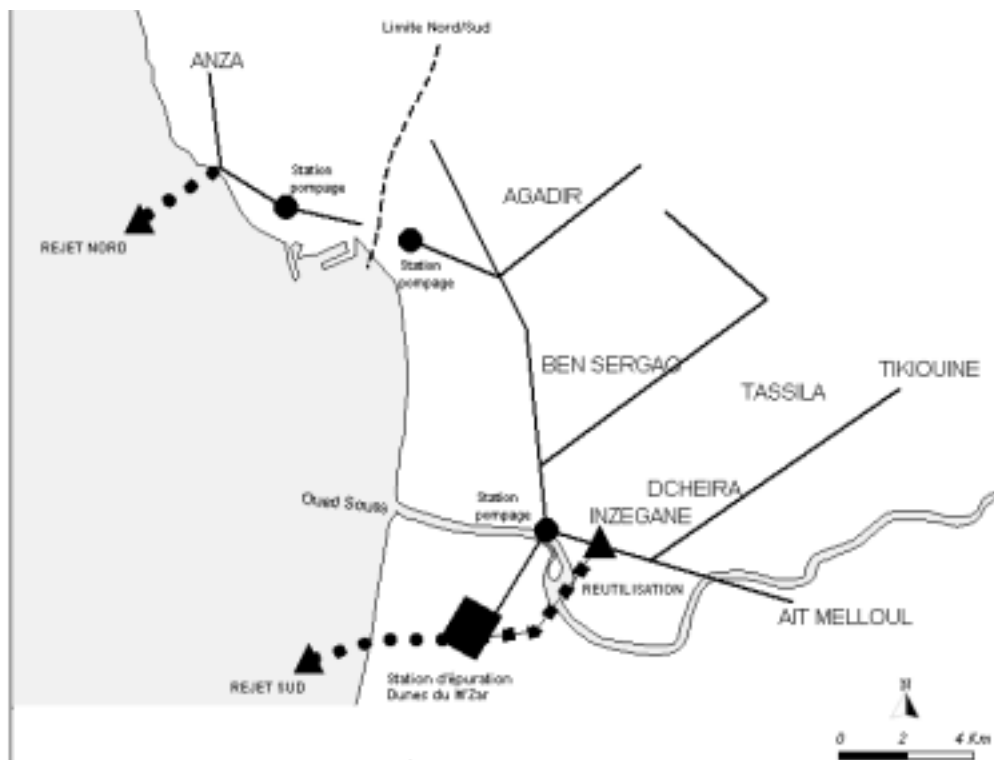
La mise en œuvre du SDAL est aujourd'hui largement entamée. Des travaux importants ont été déjà réalisés par la RAMSA (33) dans le cadre de la tranche d'urgence (1998-2004), notamment les grands collecteurs inter-communaux, la station de relevage sur l'oued

(31) Une petite partie étant seulement traitée par la station expérimentale de Ben Sergao réalisée en 1986.

(32) Etude réalisée par le consortium Nedeco-Safeje-CID et financée par la Banque mondiale, document actualisé en 1994.

(33) Sur des financements internationaux (BEI et AFD).

Schéma du réseau d'assainissement du Grand Agadir



Souss et les bassins de décantation et de prétraitement des eaux sur le site du M'zar.

Une seconde tranche de travaux est programmée à l'horizon 2010 afin d'achever la réalisation des grands collecteurs et de réaliser le prétraitement et les émissaires en mer aux niveaux d'Anza et de la station du M'zar. En

dernier lieu sont prévus les ouvrages d'infiltration percolation et de réutilisation des eaux épurées.

Le montant global des travaux prévus pour le Plan directeur d'assainissement est de 1,2 milliard de Dh. Les investissements programmés pour la tranche d'urgence s'élèvent à 470 millions de Dh dont 50 % (240 millions Dh) ont été aujourd'hui

réalisés. La taxe d'assainissement mise en place à Agadir depuis 1994 permettra en partie de financer ces investissements.

L'exécution en cours du projet d'assainissement liquide de la baie d'Agadir constitue un incontestable pas qualitatif pour l'agglomération, ce qui la place nettement en avance par rapport à d'autres grandes villes. Des bénéfices importants peuvent être certainement attendus des mesures de réduction de la pollution, notamment aux plans sanitaire, environnemental et économique. Dans le contexte d'une économie locale largement dominée par le tourisme, ces investissements sont des choix décisifs pour l'avenir qui doivent être salués.

Selon l'étude d'impact effectuée en 1998 (34), la réalisation des travaux de la tranche prioritaire devrait en effet permettre, à court terme, de considérablement améliorer la qualité environnementale des milieux terrestre et marin et, de façon générale, le cadre de vie dans l'agglomération (35).

Si une amélioration environnementale importante peut être attendue par rapport à la situation antérieure, l'achèvement de la dépollution de la baie d'Agadir reste toutefois soumise aux interrogations suivantes :

- Les impacts potentiels de la station de traitement sur la réserve naturelle du Souss Massa ? Ceci impose d'évaluer les risques environnementaux sur le milieu naturel à partir d'études complémentaires et de définir des modalités de contrôle et de suivi régulier du site des dunes du M'zar, une fois la station réalisée.

- Le choix des caractéristiques des émissaires et des modalités de rejets en mer des effluents à partir de la station du M'zar et du site d'Anza

(34) *Etude complémentaire d'évaluation et d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du Grand Agadir*, Safège, 1998.

(35) Réduction estimée de 90 % de la pollution rejetée au niveau du port.

industriel ? Ceci nécessite d'approfondir la connaissance du milieu marin (aux plans physique, biologique et écologique) et le contrôle et le suivi réguliers de la qualité des eaux de baignade.

- Les modalités de réalisation du projet de réutilisation des eaux épurées ? La mise en œuvre de cette composante importante du SDAL implique d'approfondir la question des coûts, des usages et des utilisateurs de cette ressource. Elle est également dépendante de la fiabilité du fonctionnement des installations et de la mise en place de mesures de suivi de la qualité de l'eau épurée.

- La gestion du contrôle et de la qualité des eaux dans la baie (en attendant à terme la suppression des rejets directs d'Anza après réalisation de l'émissaire prévu) ? Même soulagé d'une bonne partie des anciens rejets, le secteur d'Anza continue en effet à exercer une influence négative sur le milieu naturel. Ceci impose de prendre des mesures pour interdire la baignade, la pêche et le ramassage des coquillages dans un périmètre qui reste à définir.

6.4.2. Les rejets industriels : un problème non résolu

La question des rejets industriels de la ville est un problème actuellement non résolu, ce qui compromet les efforts entrepris par les responsables locaux.

Même si les activités industrielles d'Agadir ne génèrent pas de risques environnementaux ou sanitaires majeurs (pollution chimique, déchets dangereux), les rejets industriels de la ville posent en revanche des problèmes spécifiques qui sont liés à la qualité des eaux rejetées par les industries agroalimentaires (conserveries de poisson, huile et farine de poisson). Ces eaux résiduelles contiennent des quantités importantes de déchets organiques et présentent une salinité élevée, ce qui peut avoir des

conséquences sur le fonctionnement des installations réalisées.

Les déchets liquides des unités industrielles sont actuellement directement rejetés dans le milieu naturel (océan, oued Souss) ou dans le réseau de la RAMSA sans traitement préalable. Ce problème est accentué au niveau d'Anza où se concentre la plus grande partie des activités agroalimentaires et des produits de la pêche.

En l'état actuel des choses, les analyses et les études existantes ne permettent pas une connaissance précise des impacts environnementaux et sanitaires de ces rejets. Les seules informations disponibles proviennent du SDAL et de l'étude d'impact réalisée en 1998 (36) qui ont souligné des incidences potentielles :

- au niveau de la collecte en raison de la décantation des matières organiques rejetées, des risques d'obstruction et d'altération des collecteurs et de la fermentation dans les ouvrages à l'origine d'odeurs et de formations de dérivés du soufre ;

- au niveau du traitement en raison de la forte charge organique des rejets susceptibles de compromettre le bon fonctionnement de la station d'épuration.

La nécessité de dispositifs de prétraitement

L'amélioration de la situation existante nécessite l'élimination des rejets directs dans le milieu naturel, le raccordement des unités industrielles au réseau municipal et la mise en place préalable par les industriels de dispositifs de prétraitement.

La RAMSA impose aujourd'hui son cahier des charges aux nouvelles unités industrielles en soumettant leur raccordement à l'eau potable à

(36) Et des pré-enquêtes effectuées par la RAMSA sur les unités industrielles de la commune d'Anza en 1998. *Rapport de pré-enquêtes sur les unités industrielles de la commune urbaine d'Anza*, RAMSA, division Assainissement, cellule Qualité des eaux et protection de l'environnement, 1998.

l'obligation de prétraitement. Pour les implantations existantes, une étude a été récemment engagée par la régie afin de déterminer les conditions de la dépollution des eaux industrielles d'Agadir.

Du côté des acteurs privés, les entretiens réalisés lors du diagnostic ont fait ressortir une réelle prise de conscience des impacts environnementaux de leur activité pour la ville et leur volonté de contribuer à des actions d'amélioration de la situation. La mise en œuvre des prétraitements industriels reste toutefois confrontée à des difficultés d'ordre législatif et de financement des dispositifs de dépollution. Les industriels souhaitent pouvoir bénéficier d'aides financières pour réaliser les installations nécessaires. Les besoins en investissements de dépollution ont été estimés à Agadir à 9 MDh uniquement pour les gros consommateurs (37).

Le Fonds de dépollution industriel (FODEP) du département de l'Environnement a été créé dans ce cadre afin d'aider les industriels à mettre en conformité leurs rejets d'eaux usées sous forme de subventions et crédits à moyen et long termes. Ce fonds ne peut couvrir toutes les demandes à l'échelle nationale (38), et ses modalités de mise en œuvre restent par ailleurs mal connues des industriels. Au niveau d'Agadir, aucun dossier de demande de financement n'a été présenté jusqu'à présent.

Ce bilan peu favorable soulève de façon générale la question de l'aide de l'Etat en matière de dépollution des eaux industrielles auprès des industriels. Une meilleure information sur les dispositifs existants auprès des acteurs privés apparaît nécessaire ainsi que leur sensibilisation à la question du développement durable.

Ces actions doivent être également gérées au niveau local et non pas centralisées comme c'est

(37) *Etude complémentaire d'évaluation et d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du Grand Agadir*, Safège, 1998.

(38) Montant global de 100 millions de Dh.

actuellement le cas, ce qui passe par la mise en place d'un processus d'animation et d'une assistance appropriée auprès des industriels.

6.4.3. Les impacts environnementaux de l'activité portuaire

L'activité portuaire d'Agadir a des impacts non négligeables sur l'environnement marin. Leur prise en compte apparaît d'autant plus indispensable que cette activité cohabite avec le secteur touristique et balnéaire.

La gestion de l'assainissement du port d'Agadir est directement assurée par l'ODEP. Une station de relevage a été récemment réalisée par l'Office afin de récupérer les eaux usées du port qui sont rejetées au niveau d'Anza.

L'activité de la pêche est également à l'origine d'impacts environnementaux dus aux rejets et vidanges d'hydrocarbures liquides, huiles usées, boues mazoutées et eaux de cales des bateaux qui altèrent l'environnement marin et contribuent à la dégradation des eaux de la baie.

Selon les estimations, la flottille de pêche d'Agadir (pêches hauturière, côtière et artisanale) rejette annuellement environ 4 500 tonnes de déchets d'hydrocarbures et d'huiles usées dont une faible quantité était jusqu'à présent récupérée.

Actions réalisées

La prise en considération de cette situation (39) par les responsables locaux et notamment l'action engagée par l'ODEP en matière d'environnement (40) ont récemment permis son amélioration. Les unités de pêche hauturière ont

(39) Les analyses effectuées dans le port d'Agadir en 2000 ont montré une nette augmentation de la contamination du bassin par les hydrocarbures due aux bateaux de pêche durant les mois de repos biologique.

(40) Mise en place d'une commission technique pour l'environnement et d'un comité de suivi impliquant différents acteurs publics.



L'impact des activités portuaires sur l'environnement marin

aujourd'hui l'obligation de recourir au pompage des eaux de cale et des produits mazoutés. Ceux-ci sont désormais collectés dans deux stations de traitement dont la gestion a été confiée à des sociétés privées (41).

L'amélioration de l'environnement dans le port d'Agadir et du milieu littoral reste toutefois soumis :

- au problème spécifique des bateaux de pêche côtière (600 unités) qui ne sont actuellement pas tenus de récupérer les eaux mazoutées et les huiles de vidange qui sont toujours directement déversées en mer ;
- au problème des bateaux de commerce qui n'ont pas d'obligations en matière d'environnement et de protection du milieu naturel.

6.4.4. L'insuffisance de l'accès à l'assainissement dans les quartiers d'habitat sous-équipé

Le taux de raccordement à l'assainissement a été estimé à 75 % de la population totale

(41) Les produits traités sont revendus (1 Dh/litre) pour servir de combustible industriel. Le coût de la prestation est de 3 000 Dh par bateau.

d'Agadir en 1997 (42). Le poids des quartiers d'habitat non réglementaire et des bidonvilles dans la ville explique qu'une part importante des ménages en soit dépourvue.

La question de l'assainissement liquide est liée à celle de l'eau potable: un réseau d'égout ne peut pas fonctionner sans eau. Ce problème pose de façon générale la question de la résorption des bidonvilles et de la régularisation, et la question de la mise en œuvre des infrastructures de base dans les quartiers d'habitat non réglementaire.

Le fait que 25 % de ménages urbains n'aient pas aujourd'hui accès à l'assainissement a des impacts sanitaires sur les populations concernées mais aussi sur l'environnement, par le biais des rejets dans le milieu naturel comme dans le secteur de Lq liaa où les eaux usées sont déversées dans les puits abandonnés.

6.5. La décharge contrôlée du Grand Agadir : un dossier non abouti

Contrairement à d'autres grandes villes (Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech) où la gestion de la collecte des déchets a été concédée au secteur privé, ce service continue à être directement assuré par les communes urbaines.

La délivrance de ce service illustre la problématique de la gestion urbaine dans l'agglomération : un niveau de service performant dans la municipalité-mère en partie dû aux exigences de qualité imposées par le tourisme mais nettement insuffisant dans les communes périphériques. Dans celles-ci subsistent des secteurs non ou mal desservis et de nombreux points noirs qui confirment le net déséquilibre dans la répartition des moyens entre la municipalité d'Agadir et la périphérie urbaine.

En matière de traitement des déchets solides, Agadir n'échappe pas au constat du retard



La décharge d'Agadir

important accusé par l'ensemble des grandes villes marocaines.

Créée en 1978 pour la municipalité d'Agadir, la décharge actuelle est située sur le secteur des piémonts. Si cet emplacement devait permettre de répondre aux conditions de l'époque, il pose aujourd'hui de nombreuses contraintes par rapport aux quartiers d'habitation qui se sont progressivement rapprochés de la décharge.

Gérée par la Communauté urbaine d'Agadir, la décharge reçoit actuellement entre 400 et 450 tonnes par jour dont 100 tonnes de déchets industriels en provenance des industries de la mer. Une unité-pilote de fabrication de compost a été adjointe à la décharge en 1995. Celle-ci n'a pas fonctionné faute d'un process et d'une gestion adaptés (consistance des ordures, défaillance au niveau du tri des ordures).

Aujourd'hui, le fonctionnement de la décharge fait face à de nombreuses contraintes qui tiennent principalement à la gestion défaillante de la collecte des ordures (collecte des déchets hospitaliers, industriels, produits de la mer...) et à l'insuffisance des moyens matériels nécessaires à la décharge.

(42) *Etude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du Grand Agadir*, Safège, 1998.

Cette situation est à l'origine d'impacts environnementaux dont l'un des plus mal vécus par les Gadiris est celui des odeurs de la décharge sur la ville.

A ceci s'ajoutent également des problèmes sociaux dus à la présence de deux bidonvilles (639 ménages) à proximité de la décharge et de plusieurs centaines de récupérateurs sur le site dont un nombre important d'enfants des douars voisins. Cette mise en concurrence des hommes et des bêtes (3 000 bêtes recensées) pour les déchets urbains, dans des conditions de dignité humaine, d'hygiène et de santé difficilement acceptables, n'est pas à l'honneur de la ville.

6.5.1. Un sujet sensible aux yeux des Gadiris

En 1997, le Schéma directeur des déchets solides d'Agadir réalisé par la Communauté urbaine a permis d'identifier dans d'anciennes carrières un nouveau site de traitement situé à 22 km d'Agadir sur la route de Marrakech. La réalisation de cette décharge intercommunale devrait permettre de supprimer les nombreuses décharges municipales existantes.

Désigné pour ses impacts écologiques et environnementaux réduits, ce site a été malgré tout contesté par la suite par le maître d'ouvrage, pour des raisons liées aux difficultés d'accès et au surcoût d'exploitation entraîné. Le marché de gestion des déchets solides du Grand Agadir attribué à une entreprise privée a été parallèlement annulé.

Depuis cette décision, un site plus proche (site de Tamlest) a été sélectionné à 4 km de l'actuelle décharge, sur la base d'une étude d'impact environnemental dont les conclusions n'ont pas fait ressortir de difficultés majeures. Des études sont actuellement en cours afin de définir le choix de traitement de la décharge, ses conditions de réalisation et d'exploitation ainsi que les modalités de réhabilitation de la décharge existante.

Ce dossier, qui apparaît comme l'un des plus sensibles aux yeux des habitants de la ville, a pourtant été retardé et ne fait pas l'objet d'un consensus au niveau local. Malgré la volonté actuelle de le faire aboutir (43), des interrogations peuvent être légitimement avancées en ce qui le concerne à la veille de nouvelles échéances électorales et d'une réforme des institutions locales.

6.5.2. La gestion à court terme de la décharge actuelle

La nouvelle décharge intercommunale d'Agadir ne sera probablement pas fonctionnelle avant une ou deux années. En attendant, les déchets de l'agglomération continueront à être déposés dans la décharge actuelle. Une réflexion doit sans doute être engagée afin d'améliorer la gestion à court terme de son fonctionnement.

Sur place, les responsables de la décharge ont en effet le sentiment d'avoir été oubliés et se plaignent du manque de moyens matériels à l'origine d'une partie des problèmes rencontrés (44). Ils ont malgré tout cherché à améliorer son fonctionnement en s'impliquant également dans des efforts d'animation et d'embellissement du site (45).

Dans l'intervalle précédant son déplacement, l'amélioration de la gestion de la décharge actuelle ne peut pas être omis par les responsables locaux.

6.6. Une insuffisante prise en compte des problèmes de transport et de la circulation

Sans atteindre les niveaux d'urgence constatés dans d'autres grandes villes (Casablanca, Rabat-

(43) Des études sont actuellement en cours afin de définir le choix de traitement de la décharge, ses conditions de réalisation et d'exploitation ainsi que les modalités de réhabilitation de la décharge existante.

(44) Les responsables de la décharge font appel à d'autres partenaires (armée, ODEP) pour la mise à disposition d'engins d'entretien.

(45) Journée de l'environnement, actions pédagogiques auprès des enfants, etc.

Salé), Agadir connaît des problèmes de transport et de circulation qui compromettent le fonctionnement de l'agglomération et les déplacements de la population.

Ces difficultés sont liées à l'augmentation de la population, au taux de motorisation et à l'extension de l'ensemble urbain. Elles tiennent également à la relation entre le centre de la ville où se concentrent la grande majorité des activités et des services (port, zone touristique, secteur administratif) et la périphérie résidentielle. Par exemple, selon les estimations, 60 000 personnes entrent et sortent chaque jour du port. Cette activité génère d'importants mouvements alternants et des flux de circulation qui se reportent sur les grands axes routiers de la ville et sur les principaux points d'entrée aux lieux d'emplois.

A ces contraintes s'ajoutent également des problèmes physiques de liaison de part et d'autre de l'oued Souss dont les ouvrages de franchissement sont saturés. Le centre d'Agadir voit aussi particulièrement s'accroître les problèmes de circulation, de déplacement et de stationnement au moment de la saison estivale et de la fréquentation de la station par les touristes nationaux et les RME.

Les problèmes rencontrés à Agadir en matière de transport et de circulation résultent d'une insuffisante prise en compte de cette composante dans le fonctionnement urbain et au retard dans la mise en œuvre des solutions qui s'imposent. En l'état actuel des choses, il paraît difficile de parvenir à améliorer la situation, en l'absence d'une réflexion à l'échelle intercommunale. Les dernières études sectorielles sont trop anciennes (46) pour répondre aux problèmes et doivent être réactualisées dans le cadre d'un nouveau plan de transport et de circulation dans la ville.

Des contacts sont actuellement engagés entre l'Agence urbaine d'Agadir et la Communauté urbaine de Nantes en France dans le cadre de la coopération décentralisée. L'idée d'un tramway a été évoquée à cette occasion, et des termes de référence sont en préparation.

Un débat sur cette question paraît nécessaire, associant les acteurs publics et privés concernés dans un cadre institutionnel adapté.

(46) Plan de transport pour le Grand Agadir aux horizons 1987 et 2002 (SERETE, 1980-1981).

CHAPITRE II

Des équilibres naturels fragiles et des risques environnementaux et urbains latents

1. Le grand enjeu de l'eau

La question de l'eau est au centre de toute la problématique de développement territorial. Elle constitue l'un des enjeux-clefs de demain et, plus encore que tout autre ressource naturelle, sans doute celle sur laquelle s'exercera la plus forte concurrence pour pouvoir répondre à toutes les sollicitations (agricole, industrielle, urbaine) dont elle est l'objet.

Malgré un potentiel hydrique important, 2020 est donnée par les spécialistes comme seuil de pénurie et de dépassement de la demande par rapport à la ressource mobilisable du pays (47).

La région du Souss a malheureusement déjà anticipé cette échéance et doit aujourd'hui faire face à une situation déficitaire qui l'oblige à réfléchir à de nouveaux modes de gestion de la ressource. Cette problématique dépasse largement le champ urbain imparti à ce diagnostic et renvoie à des questions d'aménagement territorial et à des choix de développement (économique, agricole) stratégiques.

Il ne paraissait toutefois pas concevable de ne pas aborder la question de la ressource en eau dans sa dimension globale, au regard des

préoccupations de développement durable fondant les Agendas 21 locaux.

1.1. Des modes de développement agricole non durables

La plaine du Souss est aujourd'hui confrontée à une diminution continue de la disponibilité en eau due à la faiblesse des apports superficiels, à la pluviométrie réduite dans la région et à la baisse de la nappe phréatique du Souss. Principale ressource, cette dernière connaît annuellement un déficit de 200 à 250 millions m³. Selon les estimations de l'Agence du bassin (48), son niveau a baissé en 20 ans de 40 m, et cette tendance va se poursuivre, ce qui la rendra inaccessible en de nombreux endroits.

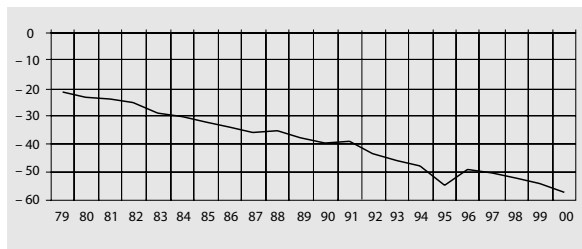
La sécheresse ne peut pas être tenue pour seule responsable de ce constat, qui oblige à prendre en compte la question de la répartition de l'usage de l'eau dans la plaine du Souss, où plus de 90 % de celle-ci sont aujourd'hui mobilisés pour l'irrigation moderne.

La surexploitation des eaux souterraines pour les besoins de l'irrigation moderne privée renvoie aux choix des modes de développement agricole

(47) La ressource est passée de 1 200 m³ à 950 m³ par an et par habitant entre 1990 et 2000.

(48) Agence du Bassin hydraulique du Souss Massa.

Evolution de la nappe phréatique du Souss entre 1979 et 2000

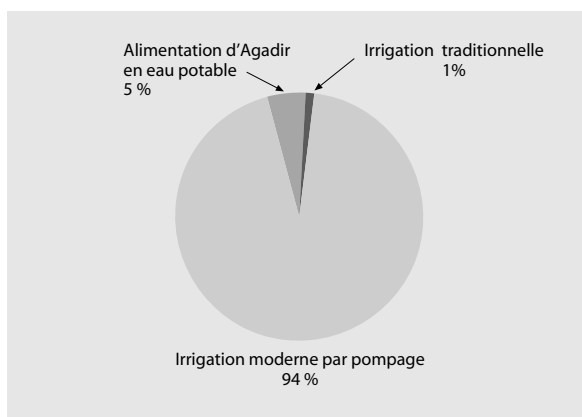


Usage des eaux de la nappe du Souss

	millions m ³	%
Irrigation traditionnelle	7 (1994)	1,1
Irrigation moderne par pompage	600 (1994)	94,2
Alimentation en eau potable d'Agadir	29,6 (1993)	4,7

Source : SNAT, *Etat des lieux*, 2000.

Pourcentage d'utilisation des ressources en eau dans la plaine du Souss



qui ont favorisé, pour des raisons économiques, les cultures à hauts rendements mais grandes consommatrices d'eau (tomates, bananes, etc.).

Ce choix est-il durable, et peut-il être maintenu sans compromettre les grands équilibres

environnementaux et les perspectives de développement économique et humain dans la région ? Il pose de façon générale le problème de la pérennité d'un système productif à un coût économique et environnemental élevé, qui tire avantage d'une ressource patrimoniale commune.

Il soulève également la question de l'usage de l'eau et de sa répartition entre les différents groupes d'utilisateurs, dans un contexte d'accroissement soutenu des besoins urbains (habitat, industrie, tourisme).

1.2. Des équilibres écologiques et sociaux perturbés

La diminution de la nappe du Souss doit être évaluée dans sa dimension multidimensionnelle (environnementale, économique et sociale). Elle est au cœur de la problématique du développement durable en ce sens qu'elle entraîne des modifications et des perturbations des équilibres écologiques et des milieux naturels, qui à leur tour interfèrent et agissent sur les activités et les comportements humains.

La baisse du niveau de la nappe et son inaccessibilité dans certains sites sont par exemple à l'origine chaque année de la disparition de terrains agricoles et de la réduction de l'arganeraie. Dans la région de Sebt Guerdane, plus de 1 000 hectares d'agrumes seraient ainsi perdus chaque année.

Dans certains sites comme à Lqliaa, le recul, faute d'eau, des activités agricoles et la pression urbaine ont favorisé le développement de l'HNR. En l'absence des réseaux d'assainissement, les anciens puits sont transformés en puits perdus et contribuent à polluer la nappe, ce qui en compromet la qualité.

La surexploitation des eaux souterraines pour les besoins agricoles et la baisse constatée des champs captants sont aussi à l'origine de la dégradation de la qualité de la ressource : faute des volumes nécessaires, la sensibilité de la

nappe phréatique à la pollution s'accroît sous l'effet des produits phytosanitaires (nitrates, phosphates, pesticides) utilisés. Elle entraîne également au niveau de la plaine des phénomènes d'intrusion de l'eau salée dans l'aquifère et la concentration de sel.

Cette situation a enfin des conséquences importantes sur la ressource en eau potable de la ville dont le tiers provient de la nappe.

Ces divers constats montrent l'interdépendance des milieux (urbains, ruraux) et la fragilité des équilibres (naturels, économiques, sociaux). L'inversion de ces équilibres génère par effet de domino des impacts multiples sur la migration, le développement urbain et l'emploi qui doivent être évalués.

1.3. L'accroissement des besoins urbains

Malgré les efforts engagés pour satisfaire les besoins et les mesures d'économie mises en place (comité de vigilance, sensibilisation), la demande en eau à Agadir va considérablement augmenter afin de répondre à la croissance urbaine. Selon les estimations effectuées, la consommation, qui était de 18,3 millions m³/an en 1997, devrait être multipliée par 2,3 en 2015 pour atteindre un volume de 42,5 millions m³/an.

Si le barrage Moulay Abdellah est théoriquement prévu pour assurer à moyen terme l'approvisionnement de la ville, celui-ci reste toutefois tributaire des apports en eau dans un contexte de sécheresse répétée et de changement climatique prévisible. Les ressources en eau souterraine qui assurent le tiers de la demande urbaine sont par ailleurs en décroissance constante sous l'effet des pompages dans la nappe pour les usages agricoles. La raréfaction de l'eau dans la région d'Agadir oblige aujourd'hui l'ONEP à envisager des solutions à partir du dessalement de l'eau de mer.

Ces facteurs amènent à s'interroger sur la question de la gestion de la ressource dans la ville,

dans la situation de déficit actuel. L'usage de l'eau dans l'urbain montre que celle-ci n'est toujours pas considérée comme une ressource économique, ce qui explique des comportements de gaspillage. Il paraît par exemple inconcevable dans l'environnement climatique d'Agadir de continuer à pomper l'eau de la nappe pour les besoins touristiques (49) (hôtels, golfs) et l'arrosage des espaces verts qui représentent à eux deux 45 % de la consommation totale.

Cette situation interpelle l'ensemble des acteurs publics et privés afin qu'ils prennent conscience des enjeux environnementaux et économiques de l'eau dans la ville et des risques à terme d'une gestion non adaptée de cette ressource.

1.4. Des projets d'appui à une gestion intégrée de la ressource

Devant la gravité de la question de l'eau dans la région du Souss, plusieurs actions ont été engagées par les responsables locaux. Il s'agit notamment :

- Au niveau régional, du Plan directeur des eaux du Souss Massa Drâa réalisé par la Direction régionale de l'hydraulique. Ce Plan, dont l'un des objectifs vise l'économie de l'eau pour les besoins agricoles, a défini les actions suivantes :
 - la réhabilitation des périmètres irrigués sans possibilité d'extension sur de nouvelles surfaces ;
 - l'arrêt des autorisations de nouveaux points de prélèvement de l'eau ;
 - la mise en place de systèmes d'irrigation économiques.

- Du Projet SIWM (Souss Massa Integrated Water Management) mis en place en 1999 avec l'appui technique et financier de l'USAID au sein de la récente Agence du bassin hydraulique du

(49) Les quantités d'eau consommées annuellement pour l'hôtellerie et les golfs à Agadir sont respectivement équivalentes à 100 000 et 199 262 habitants. Sources : RAMSA et SIWM.

Souss Massa. Prévu pour une durée de 4 ans, cet important projet, dont l'objectif est de favoriser la gestion intégrée des eaux du bassin versant du Souss Massa, a identifié les actions suivantes :

- l'analyse de la situation hydrogéologique, l'inventaire des points de prélèvement et le diagnostic des sources de pollution au niveau du bassin versant du Souss Massa ;

- la mise en place d'un système d'information géographique de gestion de la nappe phréatique pour assurer son usage rationnel, la détermination de l'assiette de prélèvements de type pollueur/payeur et la prise de décision pour la délivrance des permis d'extraction ;

- l'installation de dispositifs d'irrigation économes en eau (procédé d'irrigation par goutte-à-goutte) au profit d'associations d'usagers d'eau de la région ;

- des actions de sensibilisation à différents niveaux, notamment en milieu urbain au profit des établissements touristiques, grands consommateurs d'eau. Un projet pilote d'appui à la mise en place de méthodes et d'outils d'économie de l'eau au profit de 3 unités hôtelières et d'un golf est prévu à cet effet.

Des projets sont parallèlement en cours d'étude à l'ONEP pour améliorer la situation en cas de sécheresse et pour répondre à l'accroissement de la demande à partir du renforcement de la production des forages et de nouvelles adductions venant des barrages.

2. La régression de l'arganeraie : une menace écologique pour la ville

Arbre emblématique de la région du Souss, l'arganier (*Argania Spinosa*) est une espèce tropicale unique au Maroc, dont l'origine remonte à l'ère tertiaire. Cet arbre à usage multiple (social, économique) qui survit à la latitude d'Agadir dans un climat de type désertique est une espèce aujourd'hui particulièrement menacée. Selon les données existantes, la régression de

l'arganeraie aurait atteint 70 % de son aire d'occupation initiale (50), et son rythme de disparition serait de l'ordre de 600 à 1 000 ha/an (51).

Cette régression, qui menace davantage l'arganier en plaine qu'en montagne, est due à plusieurs facteurs, notamment au développement urbain, aux effets de la sécheresse et de la diminution des ressources en eau, de l'agriculture moderne (défrichement, culture hors-sol) ainsi qu'à l'action directe de l'homme (pâturage des animaux, ramassage des graines).

Cette situation, qualifiée de catastrophe écologique « en puissance » (52), a des conséquences écologiques, économiques et sociales importantes (emploi, exode rural). Elle renvoie à une vaste problématique d'aménagement territorial qui dépasse largement le champ d'intervention imparti à l'Agenda 21 local et qui appelle des réponses macro-institutionnelles au niveau régional.

Pour autant, l'agglomération d'Agadir est directement concernée par cette question : 30 % de la superficie de l'arganeraie se trouvent sur le territoire de la wilaya d'Agadir dont les massifs d'Admine (320 ha) au sud-est de la ville et de Mesguina (750 ha) au nord sur les contreforts de l'Atlas.

2.1. La progression de l'urbanisation sur la forêt d'Admine

Qu'elle soit légale ou irrégulière, l'urbanisation progresse aujourd'hui au détriment des peuplements d'arganiers, surtout au sud de

(50) Synthèse du plan-cadre de la réserve de biosphère de l'arganeraie, GTZ, ministère de l'Agriculture, Direction régionale des Eaux et Forêts du Sud-Ouest, juin 2001.

(51) *Le Territoire marocain, état des lieux*, Direction de l'Aménagement du Territoire, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, 2000.

(52) Synthèse du plan-cadre de la réserve de biosphère de l'arganeraie.

Peuplements d'arganiers



l'agglomération où plusieurs centaines d'ha ont été gagnées en plaine sur la forêt d'Admine. Cet empiètement a été le fait, soit des grands équipements urbains implantés à la périphérie, spécifiquement sur la commune d'Aït Melloul (aéroport, prison, ferrailleurs, zone industrielle d'Aït Melloul), soit de l'urbanisation irrégulière et des processus de morcellement du foncier agricole (53). Au nord-est de la ville, les franges du massif de Mesguina sont également menacées par le développement urbain, en particulier par les douars situés sur les piémonts.

Des demandes d'aliénation ou « d'occupation temporaire » du domaine forestier (extension de l'aéroport, autoroute, complexe sportif, nouvelle décharge, abattoirs, cimetière, projets d'investissements privés divers, golf) continuent d'être déposées sur d'importantes surfaces à la périphérie de la ville et souvent en dehors des zones prévues par le SDAU.

Si l'extension de la croissance urbaine sur une partie des terrains forestiers autour de la ville semble difficile à éviter au regard du contexte foncier, la poursuite de cette tendance apparaît pour de nombreux acteurs et responsables locaux comme un problème environnemental majeur.

La disparition en cours de la forêt d'Admine risque, selon les spécialistes, de favoriser le processus d'ensablement des franges urbaines sous l'effet des vents dominants et du transport éolien. Agadir se situe en effet dans l'arc naturel Tiznit-Taroudant dont elle est actuellement protégée par la forêt d'Admine. Sa disparition aurait pour conséquence d'accélérer les phénomènes d'ensablement et de désertification auxquels est par exemple confrontée la plaine du Souss Massa, notamment au niveau de la commune d'Oulad Teima.

Amplifié par l'intervention de l'homme, ce phénomène naturel constitue une menace écologique grave pour la ville qu'il est essentiel d'évaluer (aux plans économique et social) et de prendre en compte dans le contexte des changements climatiques en cours et des équilibres environnementaux, particulièrement à la latitude d'Agadir.

2.2. Des mesures de protection et de gestion difficiles à mettre en œuvre

En prolongement de la création de la réserve de biosphère de l'arganeraie du Souss Massa en 1998 (54), un Plan-cadre de protection et de gestion a été engagé en 2001 par la Direction régionale des Eaux et Forêts du Sud-Ouest avec l'appui technique et financier de la GTZ. Ce plan, pour lequel différentes zones de protection (55) ont été définies en fonction de la fragilité des milieux, a proposé des mesures de gestion et de conservation de la réserve en privilégiant leur intégration socio-économique.

En raison de la complexité (technique, institutionnelle, financière) du projet et du caractère multi-dimensionnel des réponses à apporter, sa mise en œuvre apparaît aujourd'hui difficile à effectuer. Quelle que soit l'issue de ce plan, des mesures concrètes de protection apparaissent indispensables sur les zones sensibles dont la disparition pourrait menacer les grands équilibres environnementaux autour de l'agglomération. Celles-ci appellent un consensus et des arbitrages auprès des acteurs concernés (wilaya, Eaux et Forêts, Urbanisme, communes...).

3. Un littoral en danger

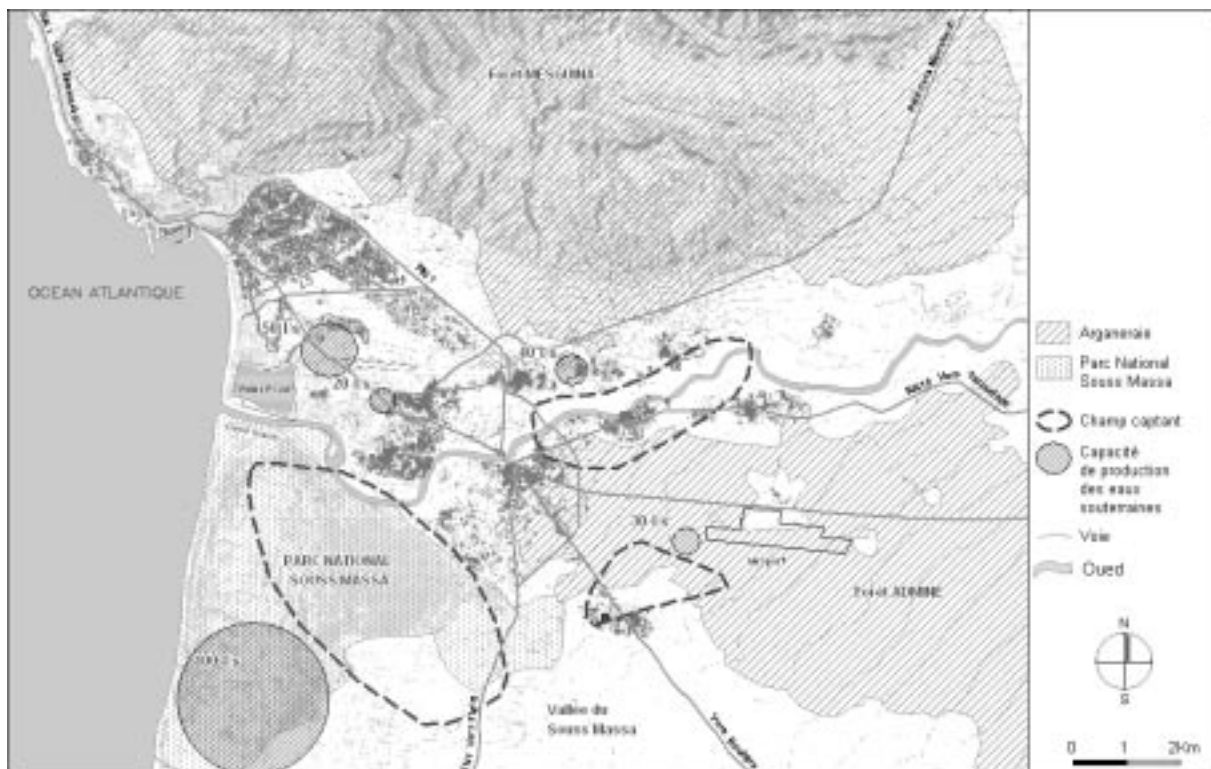
La plage d'Agadir, qui contribue à la réputation de la ville, constitue avec son

(53) A travers les autorisations d'occupation temporaire du domaine forestier.

(54) Déclaration de la biosphère de l'arganeraie par l'UNESCO en 1998.

(55) Dont celles de la forêt d'Admine et d'Aghroud.

Environnement naturel



ensoleillement l'une de ses grandes « ressources naturelles ». Elle est pourtant menacée par des phénomènes d'érosion du littoral et de modification des équilibres naturels qui ont été mis en évidence depuis plusieurs années dans un certain nombre d'études et d'expertises.

Sur une importante période d'observation (des années soixante à nos jours), l'évolution de la baie d'Agadir, qui s'étend sur près de 7 kilomètres, fait en effet ressortir un recul considérable du littoral, notamment dans la zone Sud de la plage. Le recul du littoral aurait ainsi varié de 100 à 200 m entre 1972 et 1988 aux abords de l'oued Souss à un rythme de 5 m à 10 m par an dans les secteurs les plus exposés.

Selon les rapports d'expertise, ce phénomène se poursuivrait aujourd'hui spécifiquement au sud de la baie, moins bien alimentée en sédiments.

Plusieurs facteurs expliquent cette avancée de la mer :

- *des phénomènes naturels* dus notamment à l'action de la houle et à ses effets sur le transport sédimentaire le long du littoral et à l'action éolienne qui favorisent l'avancée de grandes dunes à l'intérieur des terrains ;

- *l'intervention de l'homme* à travers la construction du nouveau port, la destruction des dunes littorales par les nouvelles unités touristiques ou encore les emprunts de sable

pour la réalisation des remblais du nouveau port ou pour d'autres usages.

A ces facteurs qui ont contribué à la modification des équilibres naturels s'ajoute également la diminution des apports de sable par l'oued Souss en raison de l'édification de barrages sur ses affluents.

Ce processus d'érosion et de dégraissage de la plage a des conséquences importantes sur les sites de développement touristique et hôtelier de la baie, notamment au niveau du domaine de la SONABA. Il a par exemple entraîné la modification du plan masse prévu par cette dernière en raison de l'érosion d'une partie des terrains commercialisables et de l'avancée des dunes sur les terres (perte estimée à 3 ha de terrain).

A plus long terme, des risques de déplacement des dunes encore plus en profondeur ne sont pas à écarter ainsi que leurs conséquences sur les infrastructures et les constructions existantes.

Un plan d'action pour la réhabilitation de la plage d'Agadir

Afin d'évaluer les impacts réels de ce phénomène, plusieurs études et expertises ont été effectuées dont les recommandations sont les suivantes :

- réhabilitation et rechargement de la plage par des apports de sable ;
- fixation des terrains et des dunes par des plantations appropriées ;
- prise en compte des risques de recul du littoral dans les futures implantations en bordure du littoral en établissant des marges de protection suffisamment en retrait.

Un plan d'action pour la réhabilitation de la plage d'Agadir a été conjointement élaboré par les ministères du Tourisme et de l'Équipement. Celui-ci s'articule autour des volets suivants :

- *Des interventions à court terme* notamment au niveau des terrains de la SONABA par un



La destruction des cordons littoraux par les constructions touristiques

rechargement en sable d'une partie de la plage, la création d'une dune littorale, sa stabilisation par des plantations... Le montant de ces travaux a été estimé à 9 MDh. Un comité local de suivi chargé de suivre et d'évaluer les travaux a été parallèlement institué.

- *Des actions à plus long terme* afin d'engager des études complémentaires, de suivre et d'évaluer les travaux réalisés en première phase et de réhabiliter intégralement la baie par des rechargements en sable et de stabiliser la plage par des moyens appropriés.

Afin de mettre en œuvre les actions à court terme, une convention a été élaborée entre les ministères de tutelle et les acteurs concernés (wilaya d'Agadir, communauté urbaine, municipalité d'Agadir, opérateurs touristiques, Eaux et Forêts) pour définir leur rôle et participation financière respectifs. Peu de résultats concrets semblent en être jusqu'à présent ressortis.

4. L'absence de planification et de gestion de l'exploitation des carrières

Une trentaine de carrières sont exploitées autour d'Agadir pour les besoins de la ville en

matériaux de construction. Ces carrières, qui produisent en moyenne 2 300 m³ par jour de matériaux divers (ciment, gravettes, sable), sont principalement situées sur les piémonts au nord-nord-est d'Agadir sur le domaine forestier (56).

L'exploitation de ces carrières est à l'origine de multiples impacts de nature différente :

- impacts sur le paysage en participant à sa destruction ou à sa modification ;

- impacts écologiques dans un milieu naturel fragile (rareté des pluies, de la couverture végétale) en accélérant le processus de désertification, spécifiquement dans l'arganeraie et d'érosion en amont des zones urbaines ;

- impacts géologiques : les explosions répétées dans les carrières ont des conséquences sur la structure géologique et accentuent ainsi les risques sismiques (57) ;

- impacts sanitaires et sociaux : de nombreuses carrières en exploitation sont situées à proximité de zones d'habitation (douar Taddert à Anza, douar Dar Boubker à Drarga, dont les ménages subissent les multiples nuisances (explosions, transport de poussières, maladies respiratoires, pollution des eaux...) ;

- risques physiques (effondrement, inondations) pour les habitations précaires situées dans d'anciennes carrières non réhabilitées.

L'absence de planification et de gestion de l'exploitation des carrières est dans ce constat largement en cause. Les contrôles relatifs aux modalités de leur exploitation sont peu efficaces et rien n'oblige aujourd'hui l'exploitant à les réhabiliter lorsqu'elles sont abandonnées. La réduction de l'impact des carrières sur l'environnement d'Agadir amène par ailleurs à poser la question de leur délocalisation en dehors des



Carrières le long de l'oued Ghezoua

périmètres urbains, mais cette solution se heurte à des enjeux économiques importants.

Des actions de réhabilitation notables

Afin de remédier à cette situation, une commission technique préfectorale a été créée sans réel résultat ni action concrète sur le terrain.

Du côté des acteurs privés, la cimenterie d'Agadir, consciente des impacts environnementaux de son activité, a récemment engagé la réhabilitation de plusieurs de ses carrières. L'ancien site d'extraction situé à côté de l'unité de production d'Anza a fait l'objet d'un aménagement paysager. Un projet de replantation d'arganiers dans une carrière désaffectée est également mené en partenariat avec le complexe horticole d'Aït Melloul (58) pour lequel un financement des Ciments d'Agadir a été dégagé.

5. Des facteurs de risques multiples

Qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine, les risques urbains sont un des corollaires du développement des villes. Ces risques ont selon

(56) Parmi les plus importantes d'entre elles figurent la carrière qui a servi pour la construction du nouveau port et la carrière de la cimenterie dont l'exploitation doit en principe se poursuivre pendant encore plusieurs années.

(57) Phénomène de « fatigue des structures ».

(58) Antenne de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II.

leur nature des conséquences parfois dramatiques pour la population comme en témoigne le séisme de 1960 à Agadir ou encore les inondations de l'hiver 2002.

Ils peuvent également exposer la santé des personnes humaines ou porter atteinte aux équilibres environnementaux. Ces facteurs de risques justifient leur pleine inscription au diagnostic environnemental et à la démarche mise en place dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville d'Agadir.

5.1. Des risques sismiques insuffisamment maîtrisés

La répartition des séismes au Maroc situe la ville d'Agadir dans une zone de densité sismique moyenne (59) par sa situation sur « l'accident Sud atlasique » séparant les chaînes du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas. Le tremblement de terre du 29 février 1960 qui entraîna la disparition de plus de 12 000 personnes et la destruction de 75 % des constructions de la ville est l'événement le plus spectaculaire et le plus tragique qui ait marqué cette activité sismique.

Reconstruite au sud de l'emplacement de l'épicentre, la ville s'est aujourd'hui développée en s'éloignant progressivement de la faille et de la zone à risque qui a été interdite à toute construction et maintenue en zone verte.

Des normes spécifiques ont été édictées au lendemain du tremblement de terre afin de soumettre toute nouvelle construction (60) à des règlements de construction permettant de prévenir les risques en cas de secousse sismique. Ces normes ont été récemment révisées et remplacées par les normes parasismiques « RPS 2000 » aux contraintes plus élevées.

(59) Trois zones identifiées au Maroc : sismicités négligeable, faible et moyenne.

(60) Normes NP 60 et règles parasismiques NP 62.

Des quartiers d'habitat sous la menace des risques sismiques

Malgré ces dispositions préventives, les conséquences d'un nouveau séisme ne doivent pas être écartées. Si la région d'Agadir n'a pas connu d'activités sismiques notoires depuis 1960, ce risque, qui demeure insuffisamment maîtrisé en raison de la complexité des aspects liés à sa prévision, existe toujours en raison de la spécificité géologique de la région.

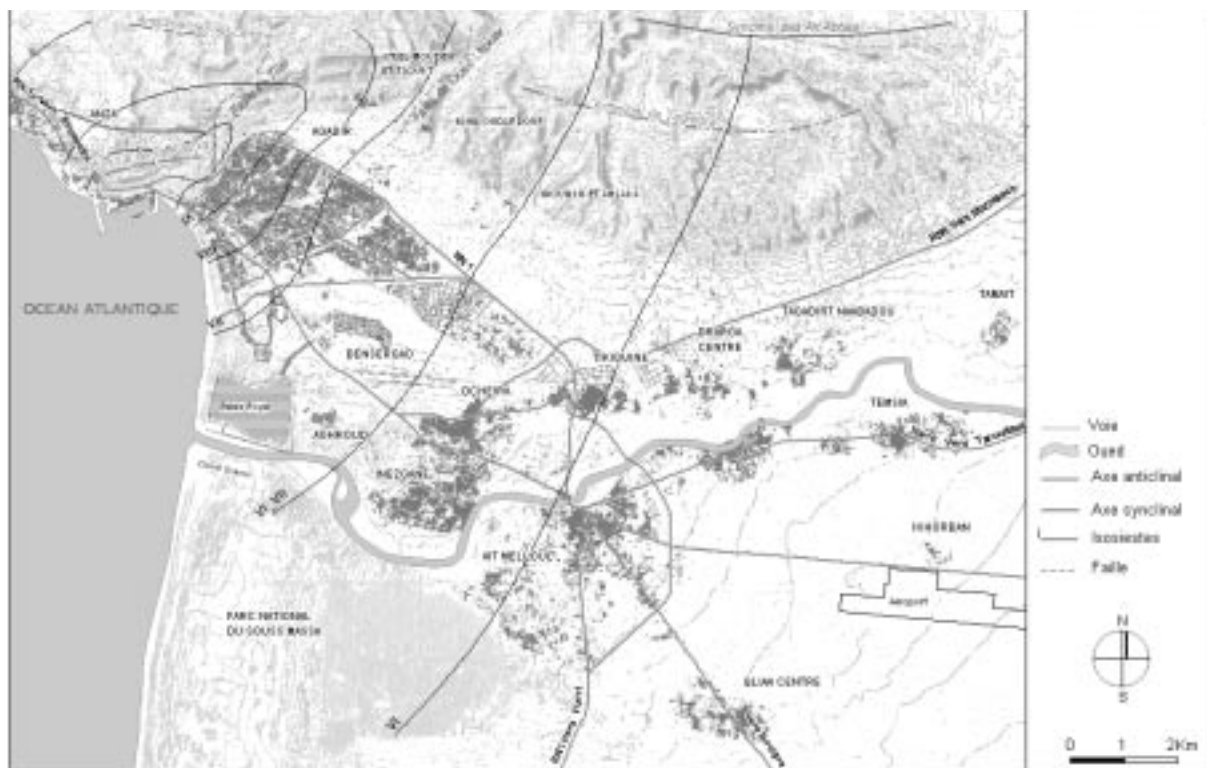
Il doit par ailleurs être évalué au regard des caractéristiques et conditions du développement urbain de l'agglomération, notamment de l'importance de son parc de logements non réglementaires. L'observation des dommages observés lors du séisme d'Agadir a montré qu'ils avaient été principalement dus à la mauvaise qualité des constructions et à leur vulnérabilité. Lors de cette secousse dont la magnitude avait été de 5,75, 75 % des constructions ont été détruites dont l'intégralité de la médina. On peut s'interroger sur les conséquences qu'une nouvelle activité sismique pourrait avoir sur les quartiers irréguliers.

L'un des aspects les plus préoccupants de cette situation tient au développement récent de plusieurs quartiers d'HNR au nord sur les piémonts à proximité de la faille de l'oued Lahouar (douar Houdardour et Ait El Mouden). Selon les estimations, plus de 4 000 familles (estimation 2001) résideraient sur ce secteur dans les communes d'Aourir et de Drarga.

Devant ce problème, l'Agence urbaine (61), en demandant à la commune de Drarga d'engager les études et expertises nécessaires quant aux risques réels existants, n'a pas souhaité assumer seule la responsabilité d'une régularisation administrative *de facto* de ces quartiers, qui ont pourtant été électrifiés par l'ONE.

(61) Un diagnostic de la situation existante dans ces douars a été récemment réalisé par l'AUA.

Risques sismiques dans le Grand Agadir



Ce dossier, qui est affaire de responsabilité collective, doit trouver des solutions dans le cadre d'une gestion concertée entre les principaux acteurs locaux concernés (wilaya, communes, habitat et urbanisme). Il passe par une connaissance approfondie des risques réels pour l'agglomération d'Agadir, ce qui suppose l'engagement d'études spécifiques.

5.2. Une ville exposée aux inondations

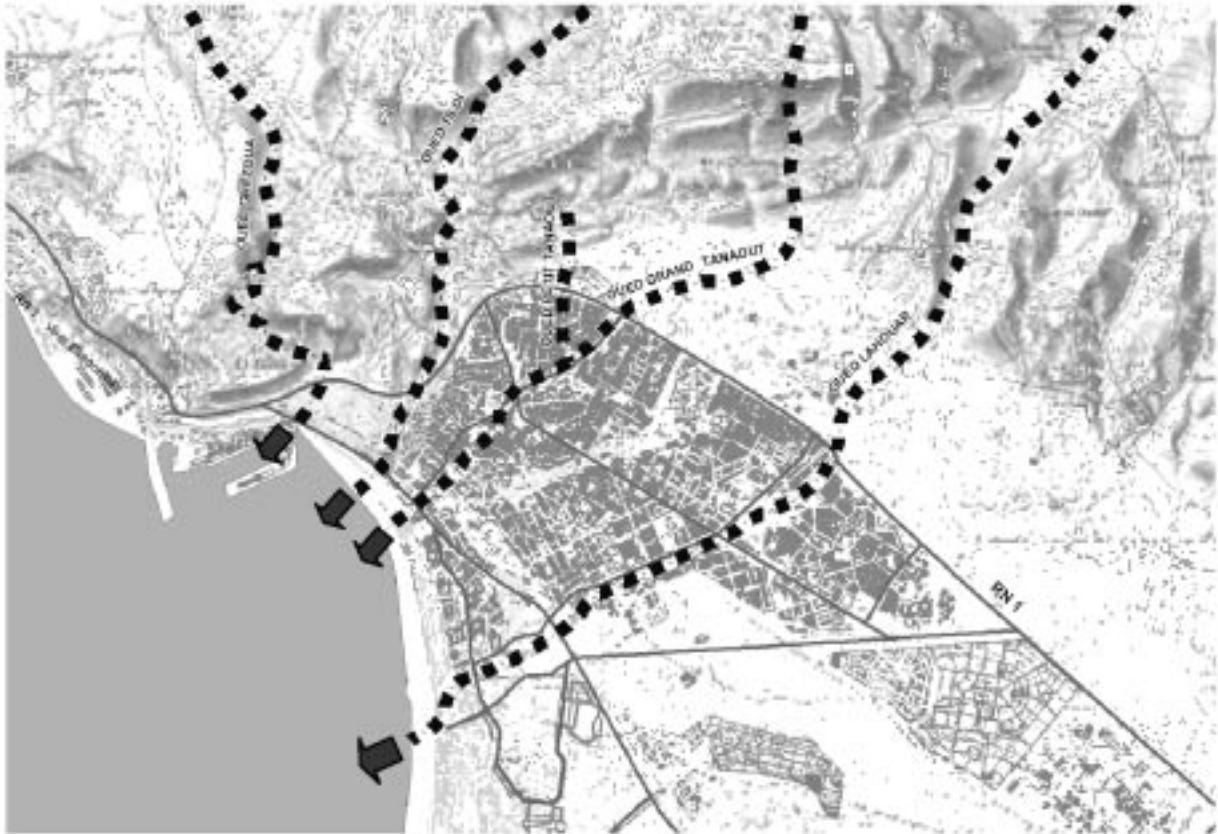
Même soumise à des régimes de précipitations moins importants qu'ailleurs, Agadir, comme un grand nombre de villes, n'échappe

pas aux risques d'inondations (62) et aux conséquences, parfois désastreuses, sur les biens et les personnes.

En 1985, 1987 et plus récemment (1995 et 1996), des inondations ont touché la ville et plusieurs quartiers (bidonville Khiem, quartier Charaf...) proches des lits majeurs des oueds.

(62) A la suite des inondations dans la région de Settat durant le mois de décembre 2002, des expertises ont été réalisées dans le cadre du Plan national de l'eau afin d'identifier les sites à risque. Parmi les régions les plus exposées aux risques figure Agadir.

Les risques d'inondations des oueds traversant la ville d'Agadir



Les plus récents événements du mois de novembre 2002 dans la région de Settat et Mohammedia ont rappelé de façon tragique aux hommes que la nature a des exigences qui ne peuvent être ignorées par les aménageurs et les responsables. Ils interpellent sur les modes de faire de l'urbanisme et de gestion urbaine et appellent des réponses préventives appropriées qui ne soient pas exclusivement dépendantes de la rareté des pluies.

Les risques d'inondations dans la ville d'Agadir ont fait l'objet d'une étude (63) réalisée par la Direction régionale de l'hydraulique en 1999. Même limitée à la municipalité d'Agadir (64),

(63) *Etude d'aménagement des cours d'eau pour la protection de la ville d'Agadir contre les inondations*, Direction générale de l'hydraulique, 1999.

(64) *Etude limitée aux oueds Ghezoua, Tildi, Tanaout, Lahouar, oueds Souss et El Arba non pris en compte.*

cette étude constitue une base de diagnostic et de connaissances importante qui permet d'évaluer la situation et les risques encourus pour la ville.

Les risques d'inondations à Agadir sont dus à la présence de nombreux cours d'eau (Ghezoua, Tildi, Tanaout, Lahouar, El Arba) qui descendent des reliefs de l'Atlas et traversent la ville en plusieurs endroits. A ces oueds de montagne s'ajoute l'oued Souss qui draine un bassin versant de 16 600 km² et qui, même avec un débit désormais régulé en amont, est soumis à un régime de crues très violent dû à l'apport des bassins versants intermédiaires.

Dans ce contexte hydrographique local s'ajoutent plusieurs facteurs qui contribuent à accroître les risques :

- la dégradation de la couverture végétale et notamment de l'arganeraie en montagne ;
- la forte pente des oueds qui augmente l'érosion des berges et les transports solides ;
- le comblement en cours des lits des oueds par des dépôts et des matériaux de remblais et son occupation progressive par des constructions (exemple de la gare routière sur le parcours de l'oued Lahouar) ;
- le sous-dimensionnement de certains ouvrages et canalisations (oued Ghezoua, Lahouar) ;
- la disparition progressive des zones vertes et des zones d'épandage naturel des eaux (exemple : oued Lahouar prévu en zone verte au SDAU) et l'accroissement de l'imperméabilisation des surfaces urbanisées, ce qui favorise le ruissellement des eaux.

Selon l'étude effectuée par la DRH, des risques réels menacent la ville et ses habitants en cas de crues violentes (65), en particulier :

- les infrastructures existantes (RP 40 et 32, boulevard Mohammed V, avenue des FAR, avenue



Comblement en cours de l'oued Lahouar au niveau du pont Moussaïfir

Cadi Ayyad, etc.), le port ainsi que la plage et le camping ;

- des constructions, notamment des établissements touristiques, des équipements (exemple de la gare routière sur l'oued Lahouar) ainsi que plusieurs habitations précaires (bidonvilles, douars) situées sur le parcours des oueds (Ghezoua, Lahouar).

Aux dommages matériels et physiques potentiels s'ajoutent des risques pour les vies humaines. Selon l'étude de la DRH, cette éventualité ne doit pas être rejetée à Agadir, spécifiquement au niveau de l'oued Lahouar qui a l'un des plus importants débits de crue probable et dont « les écoulements imprévisibles en dehors de son lit peuvent avoir des conséquences graves pour les biens et les personnes (66) ».

(65) Les risques ont été évalués pour des débits de crue décennale et centennale.

(66) Etude DRH.

**Principaux éléments de diagnostic de
l'Etude d'aménagement des cours d'eau pour la protection
de la ville d'Agadir contre les inondations,
réalisée par la Direction régionale de l'hydraulique en 1999**

Oued Ghezoua

- Infrastructures menacées notamment au niveau de la RP 40, du boulevard Mohammed V et du port.
- Des douars et des habitations insalubres menacées en bordure de l'oued, en amont de la RP 40, CD très vulnérables aux crues.

Oued Tildi

- Infrastructures menacées notamment au niveau de la RP 40, du boulevard Mohammed V, de la rue de la plage, des hôtels, plage et camping.

Oued Tanaout

- Couvert sur une grande partie de son parcours urbain.
- Difficulté d'entretien et de surveillance des collecteurs, capacités de débit limitées en période de crues, comblement de la canalisation par des déchets solides.
- En grande partie couvert par des dalots et des canalisations insuffisantes.
- Infrastructures menacées notamment au niveau de la RP 40, de l'avenue des FAR bordée par les immeubles de la CGI et de l'ERAC et de la plage.

Oued Lahouar

- Entièrement canalisé sur sa partie aval à partir de la traversée de la RP 40.
- Travaux de remblaiement en cours.
- Sous-dimensionnement du dalot, des ouvrages de franchissement, inexistence des regards, érosion des berges en amont.
- Comblement local du lit de l'oued.
- Habitations, équipements et infrastructures menacées par les crues (bidonvilles, gare routière, RP 40, rue Cadi Ayyad...).

Oued Souss

- Existence de risques probables sur l'oued Souss et sur les autres oueds de l'agglomération (El Arba). Absence de données et d'éléments précis.

Des mesures pour prévenir les crues

Afin de prévenir les conséquences de fortes crues dans la ville, plusieurs recommandations ont été formulées dans l'étude de la DRH :

- interdiction de l'urbanisation le long des oueds et définition d'une zone de protection permettant leur évolution en cas de crue ;

- arrêt impératif des couvertures supplémentaires des oueds à l'exception des ouvrages de franchissement routier qui doivent être dimensionnés pour des crues de fréquence centennale, notamment au niveau de l'oued Lahouar ;

- remplacements ponctuels d'ouvrages d'évacuation des eaux par des ouvrages plus importants (RP 40, RP 32, avenue Mohammed V) sur le parcours des oueds (Tanaout, Tildi, Ghezoua, Lahouar), réalisation d'ouvrages de confortement et de protection (rue de la plage, camping) ;

- déplacement des habitations (oueds Ghezoua, Lahouar) les plus menacées par les risques ;

- entretien et surveillance des lits d'oued et des ouvrages hydrauliques existants ;

- interdiction des dépôts et décharges sauvages dans les lits d'oued en raison des risques d'obturation des ouvrages hydrauliques et de transport de ces dépôts en aval des oueds.

En amont des oueds Ghezoua et Lahouar, l'étude a également préconisé la réalisation de barrages collinaires afin de réguler le débit des bassins versants en période de crues. L'ensemble des aménagements proposés a été estimé à environ 45 MDh (67).

Le dossier sur les risques d'inondations fait aujourd'hui l'objet d'une coordination au niveau de la wilaya. A la suite de l'étude réalisée par la DRH, une commission préfectorale regroupe les

(67) Estimation 2000. Ces coûts ne comprennent pas le déplacement des habitations situées sur le parcours des oueds.

principaux acteurs a été mise en place afin de définir les actions à entreprendre. Un projet de convention a été élaboré afin de définir les rôles et les participations des acteurs concernés (commune urbaine, communauté urbaine, conseil régional, DREF). Des études sont en cours concernant notamment la réalisation du barrage sur l'oued Lahouar et sa protection en amont.

5.3. Des risques physiques dans les quartiers d'habitat sous-équipé

Certains bidonvilles et quartiers d'habitat non réglementaire de l'agglomération sont exposés à des facteurs de risques qui, dans les cas les plus extrêmes, peuvent exposer directement les vies humaines. Il s'agit principalement :

- du bidonville de Day Day à Anza situé dans d'anciennes carrières ;

- des douars sur le secteur des piémonts ;

- des quartiers d'habitat non réglementaire d'Aourir situés sur des terrains en pente ;

- et à moindre titre, des bidonvilles implantés à l'intérieur du port ou en bordure de l'océan.

La gestion de ces risques, qui exposent des populations majoritairement défavorisées, doit être effectuée de façon à apporter des réponses qui prennent en compte la dimension sociale des problèmes rencontrés.

5.4. Les risques industriels liés au port

Même si la nature des activités du port d'Agadir présente moins de risques que dans les grands ports industriels du pays, ceux-ci ne doivent pas être écartés. Ces risques potentiels sont notamment :

- les risques de pollution du milieu marin et de la baie d'Agadir dus au trafic de marchandises et notamment des hydrocarbures (68), des produits chimiques (acides) et des minerais ;

(68) Le port d'Agadir a traité 581 173 tonnes d'hydrocarbures en 2001, ce qui représente 25 % de son activité.

- les risques d'incendie ou d'accident dus aux installations existantes (dépôts d'hydrocarbure ou de gaz dans le port) ;
- les risques éventuels liés au transport des passagers.

Ces différents risques peuvent être source d'impacts directs sur les plans à la fois environnemental, sanitaire et de la sécurité des hommes, mais aussi sur le plan des conséquences contre-productives pour l'activité touristique.

Face à ces enjeux, une réflexion a été engagée par l'ODEP dans le cadre de sa stratégie de gestion des ports. Les risques inhérents à l'exploitation et aux installations portuaires ont été recensés et identifiés dans le cadre d'une étude nationale (69). L'ODEP a également entrepris de doter chaque port (dont celui d'Agadir) d'un plan d'action et de gestion des risques. Ce plan quinquennal s'appuie sur des actions techniques et organisationnelles, notamment la mise en conformité des installations existantes, la mise en place de dispositifs d'urgence et de gestion de crise (plan terrestre et plan maritime en cas de pollution) et de mesures préventives en matière de sécurité (incendie et environnement).

A travers sa stratégie, une attention particulière a également été apportée par l'ODEP à la prévention des impacts environnementaux de l'activité portuaire (70) (assainissement, risques de pollution). Une commission technique pour la protection de l'environnement du port a été instituée entre les représentants des différentes parties concernées.

5.5. L'insuffisance des dispositifs d'urgence

La prise en compte des risques urbains repose à la fois sur une démarche préventive afin d'anticiper et de réduire les risques et sur une

gestion appropriée des états d'urgence au moment des événements.

A Agadir, la dimension préventive est d'inégal niveau selon les risques potentiels existants. Si des initiatives importantes ont été récemment engagées par certains acteurs locaux comme l'ODEP concernant l'exploitation du port, celles-ci restent insuffisantes quant à la prévention des risques sismiques, des inondations et des risques physiques dans certains quartiers d'habitat sous-équipés (bidonvilles, quartiers HNR). On peut dans le même temps s'étonner de l'insuffisant niveau de connaissance et d'études spécifiques sur certains domaines (risques sismiques, carrières).

Au niveau des dispositifs d'urgence, Agadir, comme la plupart des grandes agglomérations, n'est pas préparée pour faire face aux catastrophes naturelles ou urbaines. L'absence d'un plan de gestion des risques dans la ville peut être lourde de conséquences pour les biens et les personnes face aux risques potentiels existants.

Ceci soulève la question des moyens organisationnels et humains dans la gestion des événements, ce qui engage la responsabilité de l'Etat et des acteurs locaux.

(69) Etude réalisée par INERIS France et Grasavoie.

(70) Une étude générale sur l'environnement et la pollution des ports au Maroc a été réalisée par l'ODEP.

CHAPITRE III

Les acteurs et les institutions

1. Les parties prenantes clés

La ville d'Agadir est le champ d'intervention d'une multitude d'acteurs politiques, économiques et sociaux. Cette palette d'acteurs s'est considérablement élargie et complexifiée en l'espace de 10 ans. De nouveaux dispositifs institutionnels (Agence urbaine, Inspection régionale, Région, Agence de bassin, CRI, ADS) sont apparus récemment dans l'objectif de renforcer l'action de l'État au niveau local et d'impulser des politiques sectorielles (planification urbaine, investissement, eau, action sociale).

Les collectivités locales, dans le même temps, ont vu leur cercle de compétences s'élargir à la région et les « conseils de ville » devraient prochainement modifier le cadre institutionnel de décentralisation.

Les acteurs privés, par le biais soit des organisations professionnelles, soit du mouvement associatif, se sont également structurés et organisés, et ils occupent une place aujourd'hui importante dans l'animation du débat sur la problématique du développement et de la gestion de la ville.

Cette démultiplication des acteurs locaux et des centres de décision soulève des problèmes de gouvernance et de gestion. Elle fait aussi

apparaître des chevauchements de compétence entre les institutions déconcentrées et les pouvoirs locaux élus, qui font ressortir l'absence d'une clarification des rôles et d'un leadership clairement identifié.

Le chapitre qui suit est destiné à présenter les principaux groupes d'acteurs, publics et privés, qui interviennent et participent au développement de la ville.

1.1. Le secteur public

L'Agence urbaine d'Agadir

L'Agence urbaine est aujourd'hui un acteur public incontestablement reconnu à Agadir. Elle a accompli un travail considérable en matière de planification urbaine et de régularisation des quartiers HNR, pour lesquels elle a su mettre en place des approches concertées avec les acteurs locaux (communes, amicales d'habitants, régie).

Dans le cadre des orientations visant à renforcer l'efficacité de l'administration, elle a également entrepris d'améliorer son fonctionnement et la qualité du service rendu au public (projet d'automatisation de la délivrance de documents administratifs, projet d'informatisation des documents d'urbanisme et d'accès à distance par le public).

Son action en matière de communication paraît toutefois insuffisante malgré l'édition d'un bulletin de liaison (mais difficile à maintenir), son implication dans des journées d'étude et table rondes sur la ville et des relations fréquentes avec la presse locale.

Ses prérogatives et les missions qui lui sont imparties en font enfin un acteur incontournable de la question de la planification stratégique du Grand Agadir. En parallèle à sa mission de base, elle a entrepris une démarche originale visant à réfléchir à la problématique du développement à l'échelle de l'aire métropolitaine d'Agadir à travers le SATAMA (71) (*Schéma d'aménagement territorial de l'aire métropolitaine d'Agadir*).

Les objectifs de ce schéma, dont l'aire d'étude est l'agglomération et sa grande périphérie (80 communes, 1 million d'habitants) sont entre autres de :

- dresser un état des lieux de la situation et des principaux dysfonctionnements ;
- définir et mettre à la disposition des acteurs de l'aménagement un cadre d'orientations générales et un support de planification ;
- assurer un développement urbain durable et des équilibres écologiques afin de rationaliser la gestion des ressources naturelles.

Les acteurs déconcentrés de l'Habitat

Le rôle de l'Etat et de ses institutions déconcentrées (Direction régionale de l'habitat et établissements publics sous tutelle) en matière d'habitat et d'aménagement est considérable dans l'agglomération d'Agadir. Ils ont également une place déterminante dans l'effort de lutte contre l'habitat insalubre et sous-équipé, dans le cadre des opérations de résorption des bidonvilles ou de mise à niveau des infrastructures dans les quartiers HNR.

(71) *Projet de Schéma d'aménagement territorial de l'aire métropolitaine d'Agadir*, 2000, engagé avec la coopération de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF).

A travers les différents programmes et actions engagés (PLH DU du Grand Agadir, PARHI, ZUN de Hay Mohammedi), ils sont également les acteurs de la mise en œuvre des orientations nationales visant une plus grande implication des collectivités locales à l'effort de lutte contre l'habitat insalubre, le développement du partenariat avec le secteur privé et une meilleure efficacité des interventions.

Une tentative d'intégration de la composante environnementale dans les programmes d'aménagement urbain et foncier a été également inscrite au PLH DU d'Agadir. Pour des raisons institutionnelles et financières et faute d'une démarche appropriée d'intégration de cette composante dans le développement urbain, celle-ci est passée au second plan dans le PLH DU.

Sur le plan social, la prise en compte d'une nécessaire démarche participative avec les habitants dans la conduite des projets de résorption de l'habitat insalubre a conduit le Département de l'habitat à privilégier de nouvelles méthodes d'intervention. Plusieurs opérations pilotes de maîtrise d'ouvrage social ont été identifiées dans ce cadre afin de tester des approches impliquant les habitants dans la prise de décision et la définition des interventions. Deux projets de cette nature ont été engagés à Agadir : l'un sur le bidonville Khiem, le plus important de la municipalité, et l'autre sur celui de Day Day implanté sur d'anciennes carrières à Anza.

L'Inspection régionale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Chargée de l'environnement depuis 2001, l'Inspection régionale a un rôle important à jouer dans l'animation et la prise en compte de cette dimension au niveau local. L'absence d'une politique clairement établie, d'une assise législative et l'insuffisance des moyens humains

ont toutefois relégué en second plan la composante environnementale dans l'activité des inspections régionales, même si celle d'Agadir a cherché à s'y impliquer en organisant par exemple une journée de réflexion sur le problème de la décharge.

Les changements institutionnels survenus en 2002 devraient permettre de recentrer l'activité et le rôle des inspections régionales sur les problématiques du développement et de l'environnement. La domiciliation du projet Agenda 21 local au sein de l'Inspection régionale d'Agadir constitue un atout et une opportunité indéniables pour mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux à la question du développement durable.

L'Agence du Bassin hydraulique du Souss Massa

Les agences de Bassin hydraulique sont les nouveaux acteurs de la stratégie de mise en œuvre de la politique de l'eau au niveau national à travers la préservation et la gestion intégrée de la ressource.

En s'appuyant sur le Plan directeur des eaux du Souss Massa Drâa, l'ABH du Souss Massa a déjà entrepris des actions concrètes importantes par le biais du projet SIWM (Souss Massa Integrated Water Management).

A travers son champ d'action multidimensionnel qui touche à la fois les milieux rural et urbain, elle est amenée à jouer un rôle fédérateur majeur auprès des acteurs publics et privés dans ce domaine (agriculteurs, collectivités locales, industriels, associations).

La wilaya

La wilaya, qui regroupe deux préfectures et une province, administre le territoire du Grand Agadir par l'intermédiaire de ses services internes propres et des services extérieurs représentant les différents départements ministériels.

Coordonnatrice des actions de l'Etat au niveau local, elle occupe une place importante dans le

dispositif institutionnel et exerce une forte tutelle sur les collectivités locales au niveau des choix budgétaires et des projets d'aménagement.

Son rôle s'est considérablement renforcé dans le cadre des récentes orientations Royales consacrant les walis comme les pivots et animateurs de la stratégie nationale de promotion de l'investissement économique au niveau régional dont l'outil de mise en œuvre, le Centre d'investissement économique (CRI), vient d'être créé à Agadir.

L'importance du wali au niveau local est soulignée par l'ensemble des acteurs qui sont sensibles aux effets du nouveau concept d'autorité et à son répondant dans la gestion et le suivi des dossiers.

Les collectivités locales (72)

La structure décentralisée dans le Grand Agadir se compose de 11 centres de pouvoir d'échelles et de niveaux différents : 7 municipalités (dont 4 sont regroupées dans une communauté urbaine) dans deux préfectures différentes et deux conseils préfectoraux.

A ces entités s'ajoutent plusieurs communes rurales périphériques (Drarga, Aourir, Lqliaa) en voie d'urbanisation. Le Conseil régional, dernier-né du cadre institutionnel décentralisé, complète ce dispositif qui devrait être prochainement modifié à l'occasion de la création des « conseils de ville ».

L'action des communes est confrontée à la problématique du découpage communal et à la dispersion des centres de décision, ce qui ne favorise pas une gestion cohérente de

(72) A la veille des élections municipales de septembre 2003, la Communauté urbaine d'Agadir comprenait les municipalités d'Agadir, Anza, Bensergao et Tikiouine. Depuis cette date, elles sont regroupées au sein d'une seule entité dénommée Municipalité d'Agadir. De ce fait, l'unité de la ville, telle que souhaitée par les acteurs locaux, n'a pu être réalisée, les municipalités d'Inezgane, Dcheira et Ait Melloul, qui relèvent du Grand Agadir, n'intégrant pas ce nouveau regroupement.

l'agglomération. Elle est aussi dépendante des revenus et des moyens disponibles qui font apparaître des écarts importants entre les différentes communes.

La Communauté urbaine intervient de son côté au niveau des grands équipements et projets, notamment celui de la décharge. Elle finance également quelques programmes de recherche et des partenariats avec le secteur universitaire pour réaliser des études.

1.2. Le secteur privé

Le développement économique d'Agadir et l'esprit d'initiative local ont favorisé l'émergence d'un secteur privé moderne et entreprenant. Son poids dans l'emploi et dans l'investissement de production et la création de richesses dans la ville en font aujourd'hui un acteur-clef. Les exigences et les enjeux économiques auxquels il est confronté l'ont conduit par ailleurs à s'organiser en groupements, associations, fédérations qui constituent, pour les institutions nationales et locales, des partenaires et des interlocuteurs structurés.

Pour d'évidentes raisons économiques, les acteurs privés sont souvent apparus sensibilisés à la problématique du développement durable et aux conséquences contreproductives d'une gestion non maîtrisée de l'environnement. Ils sont également conscients de l'impact économique à venir des exigences des donneurs d'ordre internationaux en faveur du développement durable, particulièrement en matière de tourisme.

Malgré leur réserve sur l'aptitude et les capacités de gestion des institutions locales, ils apparaissent disposés à s'impliquer dans des actions d'amélioration de l'environnement et de réduction des impacts de leur activité à condition d'être soutenus par l'Etat.

L'association FIPROMER a par exemple manifesté la disponibilité des industriels des produits de la mer à participer au financement de

dispositifs de prétraitement à condition de pouvoir bénéficier d'avantages techniques et financiers de la part de l'Etat. L'ANAFAP est également disposée à cofinancer une étude sur la question de la pollution de l'air.

L'action remarquable des ciments d'Agadir en matière d'environnement doit enfin être relevée. Premier site cimentier certifié ISO 14001, cet important acteur privé a contribué à réduire les impacts environnementaux de son activité (installation d'un filtre à poussière, réhabilitation des carrières). Il a également initié en partenariat avec les responsables de la décharge une action destinée à la collecte et à l'incinération des sacs plastiques dans les fours de la cimenterie.

1.3. Le secteur universitaire et de la recherche

Le milieu universitaire et scientifique d'Agadir est un acteur particulièrement actif et fortement mobilisé au plan local. Par ses nombreux travaux et recherches dans de multiples domaines (sciences sociales, géographie, biologie, agronomie, environnement, etc.), il joue un rôle déterminant dans la connaissance et la réflexion sur la problématique environnementale et socio-économique locale. Il contribue également à l'animation de ce débat par le biais de rencontres et de journées d'étude (73). Il est aussi largement impliqué dans le milieu associatif de la ville.

Les institutions universitaires et les centres de recherche de la ville sont enfin parties prenantes dans un nombre important de travaux et de projets à caractère opérationnel à travers des partenariats avec les acteurs publics et privés de la ville :

- le partenariat entre la RAMSA et les chercheurs du Département de biologie de la

(73) Colloques et rencontres de la faculté des Sciences sur l'eau, l'arganeraie, de la faculté des Lettres sur le développement urbain, Journées de la ville en partenariat avec l'association Nadi Al Madina...

faculté des Sciences d'Agadir pour un programme de recherche sur l'évaluation de l'état de santé de la baie d'Agadir ;

– le partenariat avec la commune, la RATAG, la CCI d'Agadir et le Département de géographie de la faculté des Lettres et des Sciences humaines pour l'édition d'un Atlas cartographique thématique d'Agadir ;

– le partenariat entre la Direction régionale de l'habitat et la faculté des Lettres et des Sciences humaines pour les projets pilotes d'identification sociale dans les bidonvilles ;

– le partenariat entre les enseignants-chercheurs du complexe horticole d'Aït Melloul et les Ciments du Maroc concernant la réhabilitation des carrières.

1.4. Le mouvement associatif

La région du Souss est réputée pour le dynamisme de son mouvement associatif et la diversité de son champ d'intervention (alphabétisation, scolarisation, électrification, alimentation en eau potable, désenclavement du monde rural). Cet élan remarquable est propre au milieu rural du Souss qui a su s'appuyer sur des groupes de populations homogènes et de fortes solidarités communautaires.

En milieu urbain, les amicales des quartiers HNR, à travers leur participation et leur implication dans l'accès aux équipements, ont su perpétuer des formes d'organisation et les pratiques collectives d'une population majoritairement d'origine rurale. L'effort entrepris par les amicales dans ces quartiers en est un exemple remarquable.

Le mouvement associatif en tant que groupe de pensée ou de pression indépendant est en revanche relativement récent à Agadir. Les associations urbaines sont jeunes et ont été majoritairement constituées après 1995. Sa structure est par ailleurs hétérogène et reflète des niveaux d'action différents (associations de quartier, de ville ou de région) et une diversité de

préoccupations (développement local, action sociale, environnement, activités culturelles ou sportives, amicales d'HNR).

Plusieurs éléments-clefs sont ressortis de la restitution de l'enquête auprès des associations et de la journée associative (74) à l'occasion de la préparation à l'Agenda 21 local, parmi lesquels :

– leur sensibilisation aux problèmes de l'environnement dans la ville (ordures ménagères, décharge, espaces verts,) et aux questions sociales (accès à l'éducation, alphabétisation, santé) ;

– le besoin de reconnaissance de leur rôle et de leur légitimité et la nécessité de clarification des rapports entre partenaires ;

– leur méfiance et leur réserve vis-à-vis des acteurs institutionnels, notamment des acteurs municipaux à qui est reprochée la faible implication dans la facilitation des activités des associations ;

– l'insuffisance de l'accès à l'information et l'absence de relations entre les associations ;

– l'absence d'espaces communs de concertation et de débat entre les acteurs (publics, communautaires et privés) ;

– le manque de savoir-faire en matière de montage de projets.

Ces facteurs organisationnels, financiers ou humains limitent la capacité d'intervention et la participation du mouvement associatif au développement et à l'environnement local. Ils posent aussi la question du niveau et des priorités de préoccupation identifiés par les associations : l'avenir local et les grands enjeux de développement et de l'environnement ne sont pas toujours compris par la société civile qui semble souvent plus prête aujourd'hui à se mobiliser pour la défense d'intérêts privés ou pour des préoccupations en rapport avec son cadre de vie immédiat (déchets solides, propreté, espaces verts).

(74) Tenue à Agadir en octobre 2002.

Malgré ces réserves, on peut toutefois noter à Agadir l'émergence d'associations à plus large spectre d'intervention qui peuvent constituer des forces de proposition sur des sujets et des thèmes de portée plus large.

2. Une expertise importante mais à faible dimension sociale

2.1. De nombreuses études sectorielles

Depuis la reconstruction, une expertise considérable a été mobilisée à Agadir et dans la région du Souss en matière d'aménagement et de développement. La ville a d'ailleurs le privilège d'avoir été pionnière à l'échelle nationale dans les domaines de la planification urbaine (premier SDAU), de l'habitat (premier PLHDU) ou solide (premier schéma d'assainissement solide).

Cette expertise a contribué à la production d'un grand nombre de diagnostics et d'études générales ou sectorielles qui ont permis d'améliorer la connaissance dans les différents champs du développement et de l'environnement urbain.

Cette action a pu bénéficier d'une assistance technique et financière soutenue des acteurs de coopération (75) dans des domaines stratégiques (eau, planification urbaine, environnement). L'appui de l'USAID à la région du Souss Massa et à la ville d'Agadir depuis plusieurs années sur les questions de l'eau, du tourisme, de l'investissement local ou de la décentralisation témoigne de l'intérêt et de l'attention portés à la ville et à son environnement régional.

Même si aucune étude transversale récente ne traite en tant que tel de l'état de la situation environnementale et du cadre de développement à Agadir, de nombreux travaux abordent ce sujet à travers les différents thèmes sectoriels expertisés, que ce soit l'eau, la forêt, la planification urbaine, l'habitat, l'assainissement.

Les contenus de ces études font ressortir une importante prise de conscience des enjeux et tendances environnementales et des impacts d'une gestion non maîtrisée du développement et de la croissance de l'agglomération.

Malgré la diversité des champs étudiés, la connaissance sur certains sujets reste parfois insuffisante, notamment en ce qui concerne l'emploi, le marché du logement ou encore les transports et la circulation, ainsi qu'en matière d'environnement (risques sismiques, carrières, etc.).

De façon générale, la dimension sociale apparaît faiblement présente dans les différentes études et programmes engagés. Alors qu'une expertise et des moyens importants sont mobilisés dans les domaines techniques (eau, assainissement), peu de données sont en revanche disponibles à l'échelle locale sur les questions de la pauvreté urbaine, de l'économie informelle, des revenus et dépenses des ménages, du logement des pauvres et des besoins de la demande sociale, même si cette dimension apparaît plus au centre des préoccupations qu'auparavant.

Enfin, les diagnostics et les questions organisationnelles occupent une faible place dans les études malgré les travaux entrepris par l'USAID sur les capacités locales des collectivités locales.

2.2. Les limites et les contraintes de l'accès à l'information

Malgré l'importance des études et des données sectorielles sur la ville, l'accès à l'information présente une série de limites et de contraintes qui sont liées :

- **A son éclatement** entre les différents centres de production : l'information n'est ni rassemblée, ni organisée dans un lieu de consultation dédié assurant, à l'échelle de l'agglomération, sa communication et sa diffusion aux acteurs socio-économiques, aux habitants et

(75) USAID, GTZ, Coopération française.

aux associations. Ceci tient à l'absence d'un système de relations et de pratiques d'échanges entre les partenaires concernés et à l'inexistence d'un cadre institutionnel et de réflexion à l'échelle de l'agglomération urbaine.

– **A sa nature et à sa forme** : l'information existe la plupart du temps mais parfois sous une forme disparate, partielle et parfois difficilement exploitable. Faute de démarches et d'outils adaptés, de nombreuses données existantes ne sont ainsi pas valorisées. A ceci s'ajoute l'absence de visualisation spatiale des données du développement et de l'aménagement dans l'agglomération.

– **Aux méthodes et modes de faire des hommes et des institutions** : l'information ne circule pas toujours dans les meilleures conditions et reste encore un enjeu de pouvoir. Malgré les efforts de concertation engagés par certains acteurs, la communication et la diffusion de l'information sur la ville restent insuffisantes et trop confidentielles.

3. Une insuffisante capacité locale de planification intégrée du développement et de l'environnement

3.1. Des stratégies d'action nationales mais faiblement articulées

Un nombre important d'actions ou de programmes stratégiques (PARHI, PLH DU, SIWM) a été engagé à Agadir par les institutions locales. Ceux-ci découlent des orientations et plans stratégiques nationaux engagés par l'Etat dans de nombreux domaines (habitat insalubre, eau, tourisme, investissements économiques) et s'inscrivent dans la stratégie de déconcentration en cours impulsée par l'Etat.

Pour autant, ces stratégies de développement apparaissent souvent faiblement articulées les unes aux autres et souvent conduites à partir de logiques sectorielles ou conjoncturelles, qui

relèvent d'objectifs et de représentation du développement propres à chacun des acteurs.

On peut s'interroger par exemple sur le niveau effectif des articulations entre la politique locale d'habitat et les priorités sociales, entre les orientations pour la promotion de l'investissement économique et la planification urbaine, ou encore entre les stratégies de gestion de l'eau et de développement agricole.

Malgré les multiples efforts engagés dans des directions différentes, ce constat traduit l'absence d'une coordination d'ensemble des actions et leur manque d'ancrage réel sur les contextes socio-économiques locaux. Il fait ressortir la difficulté à réunir les acteurs et intervenants (Agence urbaine, Habitat, préfectures, municipalités, secteur privé) autour d'une problématique commune et d'une approche intégrée et concertée du développement local prenant en compte ses spécificités et ses contraintes.

Des tentatives de démarches plus cohérentes

Malgré ce constat, plusieurs initiatives récentes font toutefois apparaître une plus grande prise en compte des besoins d'une démarche intégrée et plus cohérente de l'aménagement.

Le programme SIWM constitue par exemple une approche innovante dont l'objectif est de parvenir à améliorer la gestion des ressources en eau dans le bassin versant du Souss Massa en impliquant l'ensemble des acteurs et des usagers, et en les sensibilisant aux impacts environnementaux d'un usage incontrôlé.

En matière de planification territoriale, le *projet SATAMA* initié par l'Agence urbaine est également un outil original dont l'objectif est de définir en concertation avec les acteurs locaux un cadre d'orientation du développement à l'échelle de l'aire métropolitaine d'Agadir, en assurant un développement urbain et une gestion durable des ressources naturelles.

Le succès de ces démarches sera lié au niveau d'adhésion et de participation des acteurs concernés.

3.2. La faible capacité de planification stratégique du développement et de l'environnement au niveau local

Les difficultés de la planification décentralisée

Les différents programmes sectoriels (planification urbaine, programme d'assainissement, PARHI, SIWM) ont été essentiellement impulsés par l'Etat et ses acteurs déconcentrés. Au-delà des efforts de décentralisation, ils soulignent d'une manière générale la faible place occupée par les collectivités locales dans la définition et la formulation des stratégies de développement local (76).

Malgré l'effort d'encadrement récent engagé par le gouvernement, la planification du développement et de l'environnement et la gestion urbaine décentralisée s'assument avec beaucoup de difficulté. Le contenu des PDES (Plans de développement économique et social) souffre de faiblesses majeures et ne reflète pas de véritables stratégies de développement prenant en compte les priorités et les attentes des populations locales, ainsi que les contraintes et les potentialités existantes.

Au-delà d'un insuffisant engagement politique des élus, cette faible capacité à produire des stratégies et des plans d'action à court et moyen termes tient :

- au manque de méthode et de savoir-faire en matière de développement local et à l'insuffisante capacité du personnel administratif local malgré les programmes d'assistance engagés (77) ;

(76) Malgré les concertations engagées dans le cadre du PLH DU.

(77) Notamment par l'USAID en ce qui concerne la planification économique et stratégique des collectivités locales du Grand Agadir et le projet sur l'amélioration de la gestion des services déconcentrés domicilié à la wilaya.

- au faible niveau de participation et de relations avec les autres acteurs, notamment avec les universités et les centres de recherche dans la formulation de stratégies et de plans d'action au sein des communes ;

- à l'insuffisante connaissance de l'approche participative dans l'identification et la programmation des projets que les élus ressentent souvent comme une remise en cause de leurs prérogatives ;

- à l'insuffisante prise en compte de l'environnement dans l'aménagement local.

Elle tient également et de façon plus générale à l'évolution du contexte institutionnel et à la « reconcentration » des pouvoirs au sein de l'exécutif local qui mettent en exergue des conflits de légitimité et des interactions entre logiques centrales et locales. En réduisant la marge de manœuvre et l'autonomie des élus, cette orientation contribue indéniablement à leur manque de motivation.

4. Les obstacles à la mise en œuvre des actions

L'analyse des pratiques des acteurs locaux fait ressortir une faible transversalité et synergie des démarches des différents acteurs, ce qui limite leur portée. De nombreux exemples illustrent les difficultés de la mise en œuvre des programmes et actions engagés, que ce soit en matière de planification urbaine, de lutte contre l'habitat insalubre ou encore d'environnement (gestion des déchets solides, protection de l'arganeraie, préservation du littoral, gestion des risques d'inondations).

Ce constat renvoie à l'absence d'une définition claire des responsabilités et des attributions des différents partenaires locaux et d'un cadre d'action et de coordination, parfois au sein d'un même ministère. Malgré les tentatives de partenariat (78),

(78) Dans le cadre notamment du PLH DU.

leur mise en œuvre dépend souvent plus des bonnes volontés des responsables que de véritables démarches partagées.

La gestion de l'aménagement souffre également de la confrontation d'enjeux parfois contradictoires dans lesquels les impératifs et les obligations du court terme, notamment en matière d'investissement économique, paraissent plus souvent prendre le pas sur les objectifs à plus long terme du développement durable.

Cette situation révèle en règle générale une faible intégration des problématiques sociales et environnementales dans la mise en place des actions et l'absence de lien entre les problématiques environnementales et socio-économiques existantes.

4.1. Une absence de coordination et de leadership à l'échelle de l'agglomération

L'action des collectivités locales et les responsabilités décentralisées dans le Grand Agadir sont limitées par de multiples contraintes. Elles s'effectuent en premier lieu sans cadre concerté, ni objectif de programmation clairement identifié. Il en ressort une dispersion des investissements et un décalage fréquent entre les objectifs des projets engagés et les besoins et attentes réels des populations.

Elles sont en même temps confrontées aux écarts entre les attributions confiées et les moyens alloués. Les budgets municipaux reposent en large partie sur les subventions transférées par l'Etat dont plus de 60 % sont mobilisés pour les dépenses de fonctionnement. Malgré les efforts entrepris par certaines communes (79) pour améliorer le taux de recouvrement de leurs recettes, les ressources locales sont parallèlement faiblement mobilisées :

(79) Préfecture d'Inezgane Aït Melloul où le taux de recouvrement de la taxe d'édilité a été nettement amélioré.

dans la plupart des cas (80), les recettes propres des communes ne couvrent pas leurs dépenses de fonctionnement, ce qui limite leurs capacités de financement du développement urbain.

Les indicateurs et ratios financiers des collectivités locales du Grand Agadir font par ailleurs ressortir des inégalités importantes en termes de ressources financières, notamment entre les municipalités les mieux dotées, Agadir et Anza, et les autres communes de l'agglomération.

Le découpage institutionnel de la ville en multiples centres de pouvoir se traduit également par une absence de coordination et de leadership à l'échelle de l'agglomération et une faible prise en compte des grands enjeux de son développement. L'implication de la Communauté urbaine dans la gestion de plusieurs grands projets d'intérêt général (gestion des déchets solides, abattoirs communautaires) est confrontée à un manque de communication et aux limites de ses prérogatives institutionnelles (81).

4.2. Une crise de confiance dans les institutions locales élues

Enfin, les entretiens effectués au plan local ont fait ressortir des problèmes de communication et un déphasage important entre les différents groupes d'acteurs de la ville. Ces problèmes traduisent des enjeux de nature politique mais également des incompréhensions et des divergences de vue importantes au niveau des échelles de préoccupation et d'exigence, notamment entre le secteur public, les acteurs privés et le mouvement associatif.

Dans ce contexte, l'intervention des élus à Agadir doit faire face à une crise de confiance qui

(80) Pour l'exercice 1998-1999, seules les communes d'Agadir et de Dcheira ont assuré des recettes propres supérieures à leurs dépenses de fonctionnement.

(81) La Communauté urbaine d'Agadir ne regroupe que les municipalités d'Agadir, Anza, Bensergao et Tikiouine.

alimente des sentiments de réserve et des interrogations auprès de la population quant à leur capacité à engager des actions concertées

répondant à leurs attentes. Face à ce constat, un crédit plus important paraît être accordé à l'autorité de tutelle aux dépens des acteurs décentralisés.

CONCLUSION

Détentrice du record national des aires de croissance urbaine, la capitale du Souss a connu depuis la reconstruction un développement économique exceptionnel qui s'est appuyé sur ses atouts naturels, sa position de métropole régionale et le dynamisme de sa population.

Cet essor s'est en même temps accompagné d'une croissance démographique et spatiale considérable qui devrait se poursuivre à un rythme soutenu au cours des 15 prochaines années.

Malgré ces bonnes performances économiques, l'avenir d'Agadir reste soumis à des perspectives d'avenir incertaines qui conduisent à s'interroger sur les modes et processus de développement en cours dans l'agglomération et son hinterland. Au centre de ce constat se trouve la question des ressources naturelles (eau, forêt, littoral) et des menaces qui pèsent sur les équilibres environnementaux, économiques et sociaux en l'absence d'une gestion appropriée et durable.

A ceci s'ajoutent de fortes contraintes en matière d'encadrement et de gestion urbaine, d'accès au logement et aux infrastructures de base, et d'équilibre social des populations en l'absence des conditions de leur insertion à la ville.

Cette situation implique l'engagement d'une réflexion qui prenne en compte les enjeux de développement auxquels la ville est confrontée.

Parmi les grandes priorités qui ressortent des principales préoccupations exprimées par les acteurs locaux, trois d'entre elles méritent une attention particulière :

L'amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie à Agadir

Face à la croissance de l'agglomération d'Agadir, le déficit de gestion urbaine dans un certain nombre de domaines (gestion des déchets solides, transport et circulation, accès aux espaces verts et aux équipements socio-culturels) a des conséquences importantes sur le fonctionnement de la ville, son économie ainsi que sur le cadre de vie des habitants.

Cette situation, qui compromet les perspectives de développement, particulièrement au plan touristique, implique une amélioration de la qualité des services urbains. Celle-ci passe par la mise en œuvre des solutions qui s'imposent à l'échelle intercommunale mais aussi par des actions de proximité destinées à améliorer l'environnement urbain des ménages, spécifiquement dans les quartiers d'habitat sous-équipé, ce qui suppose l'engagement des acteurs communautaires.

La promotion d'un tourisme durable

L'avenir du tourisme à Agadir est lié à la capacité de la ville à réussir sa mise à niveau

urbaine, environnementale et sociale, dans un marché international fortement concurrentiel et plus exigeant en matière de développement durable. Ceci impose une redéfinition du concept touristique d'Agadir à travers une vision stratégique qui s'appuie sur la préservation des équilibres naturels, territoriaux et humains, la valorisation des potentialités touristiques et culturelles régionales, et la promotion de l'image de la ville.

Le développement d'un tourisme durable à Agadir implique la mise en œuvre d'une démarche intégrée et concertée avec l'ensemble des acteurs (Etat, communes, région, opérateurs touristiques, associations). Face aux exigences de diversification de l'offre en produits touristiques, il suppose également qu'une attention particulière soit accordée à la question des ressources humaines et au renforcement des compétences aux métiers du tourisme, pour lesquels le mouvement associatif peut jouer un rôle important.

L'intégration urbaine et sociale des quartiers sous-équipés

L'importance de l'habitat sous-équipé dans l'agglomération d'Agadir compromet son développement urbain ainsi que l'insertion économique et sociale d'une part importante des ménages. La résorption des bidonvilles et l'intégration de l'habitat non réglementaire par le renforcement de l'accès aux infrastructures de base et aux services publics constituent un

objectif indissociable de la problématique du développement durable d'Agadir.

Cet objectif suppose la mise en œuvre de nouvelles formes d'intervention reposant sur la participation des habitants et la prise en compte des aspects humains dans les opérations, à travers une démarche de maîtrise d'ouvrage sociale. Cette approche est conditionnée par le renforcement de la coordination entre les différents intervenants et l'implication des acteurs sociaux dans la conduite des projets.

Ces trois axes d'intervention supposent l'adhésion préalable des acteurs locaux au concept de développement durable fondé sur l'interdépendance des problématiques environnementales, territoriales et sociales. Cette démarche intégrée, dont l'objectif est d'assurer une plus grande cohérence du développement local, passe par la mise en place d'un large processus de concertation et d'échanges au sein d'un espace commun aux différents acteurs (publics, privés et communautaires).

De ces débats et des priorités qui s'en dégageront doivent pouvoir découler des actions concertées de développement local. Le programme « Agendas 21 locaux », à travers sa dimension participative et transversale et son appui aux acteurs de la ville, a pour objectif majeur d'accompagner et de conforter ce processus. Son succès sera lié à la volonté et à la capacité des acteurs à s'approprier la démarche et à mutualiser leurs efforts pour un développement durable d'Agadir.

BIBLIOGRAPHIE

Milieu naturel

- Aït Ben Ouissaden (A.), 1996, *Réhabilitation des carrières : approche méthodologique : cas des carrières d'Agadir*, thèse du 3^e cycle en agronomie, option : horticulture), 59 p., 18 tableaux (23 p.).
- Aït Oukhaddou, 1990, *la Pêche industrielle dans la dynamique économique et urbaine d'Agadir, Maroc*, t. 3, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Poitiers, 313 p.
- Aït Tirri (L.), 1990, « Les dunes de la plaine de Chtouka : un phénomène ancien ou le début d'un processus de désertification », in *Dirassat*, n° 4, p. 29-40 (en arabe).
- Anfelouss (M.), 1990, « L'originalité d'un conflit d'eau dans la région du Souss : le Grand Agadir à la recherche de ressources en eau, vers quelle maîtrise de la gestion ? », in *Géographie et urbanisme*, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, p. 21-49.
- Azara (M.S.), 1987, *Contribution à l'étude de la désertification dans le Souss Massa (Maroc)*, thèse (diplôme d'ingénieur d'application, option "Paysage"), 122 p., 15 tableaux, 20 illustrations.
- Cherkaoui (T.E.) et Médina (F.), 1988, « Révision des données macro-sismiques et du mécanisme au foyer du séisme d'Agadir du 29 février 1960 », *RGM*, vol. 12, n° 1, 1988, p. 33-51, Rabat.
- Laouina (A.), 1990, « Le milieu physique du Souss et d'Agadir », in *Géographie et urbanisme*, Colloque du Grand Agadir, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, p. 25-27.
- Manoujjan (S.), 1983, « Rechargement des plages à l'aide de produits de dragage ou prélevés au large : cas de la côte d'Anglet et du littoral d'Agadir, cas de la plage de Knokk en Belgique », Actes des journées d'information de l'ASTED « Erosion et défense des côtes », 1983, p. 243-261.
- Mnsoum (M.), 1991, « La grande plage d'Agadir : aménagement, évolution et protection », in Miossec (A.), éd. Acte du colloque : « Défense des côtes ou protection de l'espace littoral, quelles perspectives ? », Nantes, *Cahiers Nantais*, janvier-juillet 1994, n° 41-42, p. 42-49.
- Mnsoum (M.), 1993, « La baie d'Agadir : dynamisme côtier et protection du littoral », Actes du symposium « Aménagement et évolution des côtes marocaines en péril », avril 1992, Tétouan, Tanger et Rabat, p. 65-72, publication du Centre national de géologie marine.
- Mnsoum (M.), 1994, *la Baie d'Agadir : impacts des aménagements sur l'évolution géomorphologique du littoral*, Université de Bretagne occidentale, 349 p.
- ORMVA-S/M, 1996, *le Développement agricole dans la région du Souss Massa (Maroc) :*

- situation actuelle et orientations stratégiques*, Rapport de synthèse, Agadir, 1996, 218 p.
- ORMVA-S/M, 1991, *L'Agriculture dans la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa et celle de la DPA d'Agadir*, Agadir, 21 p.
- POPP (H.), 1983, « Un mauvais hasard : le surpompage dans la vallée du Souss », revue *Erokonde* n° 2, et *RGM* n° 7, p. 39-52.
- Popp (H.), 1984, « Les effets socio-agricoles dans la vallée du Souss », in *La Question hydraulique*, tome 1.
- Popp (H.), 1986, « L'agriculture irriguée dans la vallée du Souss (Maroc). Formes et conflits d'utilisation de l'eau », in *Méditerranée*, n° 4, Aix-Marseille II, 1986, p. 33-47.
- Espace urbain**
- Agence urbaine d'Agadir, *Diagnostic de l'état de l'urbanisme du Grand Agadir*, 1994.
- Agence urbaine d'Agadir, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, *Rapport d'établissement du projet de SATAMA*, avril 2000.
- Agence urbaine d'Agadir, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, *Schéma d'aménagement territorial de l'aire métropolitaine d'Agadir (SATAMA)*, mars 2001.
- Al Omrane (Revue nationale d'architecture et d'urbanisme), Spécial Agadir, février 1990, 100 p.
- AMADECOPE-Agadir, Ben Attou (M.) (sous la direction de), *la Problématique du transport urbain dans le Grand Agadir*, 170 p, 1999.
- Aziki (S.), 1990, « Aït Melloul : centre urbain ou banlieue d'Agadir », in *Géographie et urbanisme*, Colloque du Grand Agadir, publication de FLSH, Agadir, p. 61-75.
- Bajalat (M.), 1990, « L'urbanisation et son impact spatial à Agadir », in *Géographie et urbanisme*, Colloque du Grand-Agadir, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, p. 95-114.
- Beccard (L.), 1984, « Trois cités nouvelles autour d'Agadir », in *les Cahiers de l'IUARIF*, n° 73, septembre 1984, Paris, p. 88-104.
- Ben Attou (M.), 2003, *De l'urbanisme opérationnel à l'urbanisme de fait : Agadir une ville reconstruite à la recherche d'une identité sociale*.
- Ben Attou (M.), 1994, « Migration et production du cadre bâti : le cas d'Agadir », in « Migrations, échanges et développements méditerranéens », Séminaire d'Agadir, 24 mai-4 juin 1994.
- Ben Attou (M.), 1996, « BTP et emploi : tendances et réalités dans le Grand Agadir », in *Recueil de la journée d'études sur le secteur du BTP dans la wilaya d'Agadir*, Publication de la CCI d'Agadir, 1996, p. 7-16, Agadir.
- Ben Attou (M.), 1997, « Ressortissants marocains à l'étranger et investissement dans l'immobilier à Agadir : une logique spéculative à la dérive », Publication du Centre d'études sur les mouvements migratoires maghrébins, n° 5, Université Mohammed 1^{er}, p. 87-105, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Agadir.
- Ben Attou (M.), 1998, « RME et l'immobilier : développement ou sous-développement ? le cas d'Agadir », revue *Dirassat*, n° 8, p. 87-105, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Agadir.
- Berger (M.), 1997, « Agadir, du Schéma directeur aux plans d'aménagement », in *la Ville d'Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 26-38.
- Berriane (M.), 1982, « Tourisme et emploi : le cas d'Agadir », *RGM*, n° 7, Rabat, 14 p.
- Berriane (M.), 1990, « Agadir : pôle du tourisme international au Maroc », in *Géographie et urbanisme*, Colloque du Grand Agadir, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, p. 125-156.

- Boumahroud (L.), 1997, « Agadir entre le pouvoir économique et l'explosion démographique », in *la Ville d'Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 87-97.
- Bou-M'handi (N.), Chafik (A.), Setti (I.) et Hanoune (A.), Institut national de recherche halieutique, *Evaluation de la qualité bactériologique et toxicologique de l'eau du bassin portuaire de pêche d'Agadir*, mai 2000.
- Boury (P.), 1986, « Vingt-cinq ans après sa reconstruction : Agadir une grande ville devant ses problèmes de gestion », Colloque d'Agadir, p. 53-60, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- Charef (M.), 1994, « Agadir, de la reconstruction à la ségrégation socio-spatiale, à la recherche d'une identité urbaine », in *Villes reconstruites, du dessin au destin*, vol. 2, p. 53-64.
- Charef (M.), 1997, « Agadir, ville orpheline de son passé : mesurer le présent, stimuler le futur », in *la Ville d'Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 167-180.
- Chraïbi (A.), 1997, « La dynamique urbaine dans l'agglomération du Grand Agadir », in *Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 21-25.
- CID, ministère de l'Équipement, Direction des aménagements hydrauliques, *Etude d'aménagement des cours d'eau pour la protection de la ville d'Agadir contre les inondations*, octobre 2000.
- C. Migniot et B. Long, *Etude préliminaire. Projet de réhabilitation de la plage d'Agadir*, mars 1999.
- Communauté urbaine d'Agadir, ministère de l'Intérieur, *Plan de développement économique et social, 1999-2003*.
- Commune urbaine d'Anza, ministère de l'Intérieur, *Plan de développement économique et social, 1999-2003*.
- Commune urbaine de Bensergao, ministère de l'Intérieur, *Plan de développement économique et social, 1999-2003*.
- Commune urbaine de Tikiouine, ministère de l'Intérieur, *Plan de développement économique et social, 1999-2003*.
- De Boysson (P.), 1990, « Assainissement du Grand Agadir », *Revue Al Omrane*, ANAU, p. 36, Rabat.
- Délégation de peuplement, 1995, *Situation et perspectives du développement économique et social de la préfecture d'Agadir Ida ou Tanane*, ministère chargé de la Population, Délégation régionale du Sud, 43 p.
- Délégation régionale du Souss Massa-Drâa, ministère de la Prévision économique et du Plan, *Annuaire statistique* (région Souss Massa-Drâa), 2000.
- Délégation régionale du tourisme, *Rapport statistique de la fréquentation touristique*, 2002.
- Direction de la statistique, 1988, *Démographie régionale : aspects socio-démographiques de la province d'Agadir*.
- Direction de l'aménagement du Territoire, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, *Aménagement du Territoire et Urbanisme. Débat national sur l'Aménagement du Territoire*, région du Souss Massa, 2000.
- Direction de l'aménagement du Territoire, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Groupement SUD/Groupe 8, *Schéma national de l'aménagement du Territoire. Les espaces de croissance*, 2002.
- Direction de l'aménagement du Territoire, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, *le Territoire marocain. Etat des lieux*, 2000.
- Direction des aménagements et des investissements, *Convention de partenariat relative à la réhabilitation de la plage d'Agadir*.
- Direction des ports, ministère des Travaux publics, *Rapport de synthèse de l'étude de la protection du littoral sud d'Agadir*, février 2002.

- El Hajouji (A.), 1990, « Les lotissements spontanés dans l'aire urbaine d'Agadir. Une manière d'aménagement et l'espace périurbain », in *Géographie et urbanisme*, Colloque du Grand Agadir, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, p. 115-121. Faculté des Lettres et des Sciences humaines (Groupe d'études et de recherches sur le Sud marocain), *la Ville d'Agadir : reconstruction et politique urbaine*, 1997.
- Fadloulah (A.), 1986, *la Densité de la population et le processus d'urbanisation dans la plaine du Souss et le Grand Agadir*, université Ibnou Zohr, Agadir, p. 51-83, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir.
- Fenjiro (A.), 1990, « Agadir ou l'opposition des théories et des logiques d'urbanisme », revue *Al Omrane*, ANAU, p. 68-73, Rabat.
- Fombelle (L. de) et Hermelin (M.), 1984, « Un schéma directeur pour l'aire urbaine d'Agadir », *les cahiers de l'IAURIF*, n° 73, p. 71-87.
- Groupe d'études et de recherches sur le Sud marocain (GERS), Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, *l'Espace rural dans le Souss (héritage et changements)*, 1996.
- GERS, 1997, *la Ville d'Agadir : reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, 217 p.
- GRIT AGADIR. CHEMONICS Int. USAID, *Enquête à la sortie. Profil de la clientèle. Rapport de synthèse*, juillet 2002 (enquête auprès des visiteurs étrangers de 2001 à mai 2002).
- Groupe régional d'intérêt touristique, *Rapport de présentation d'Agadir*, septembre 2002.
- Groupe SMI/Helgem, ONEP, *Analyse environnementale de l'AEP de la région d'Agadir*, juin 1997.
- GTZ, ministère de l'Agriculture, Direction régionale des eaux et forêts du Sud-Ouest, *Synthèse du plan-cadre de la réserve de biosphère de l'arganeraie*, juin 2001.
- Hajoui (F.), 1985, *Tourisme et développement dans le grand Sud marocain*, tome 3, Aix-Marseille II, 473 p., annexes.
- Harrouni (C.), 1990, « Demain, quel paysage pour Agadir », in *Géographie et urbanisme*, Colloque du Grand-Agadir, publication de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines d'Agadir, p. 159-168.
- H'naka (A.), 1990, « Inezgane », in *Encyclopédie du Maroc* (en arabe).
- IAURIF, 1979, *Schéma directeur de l'aire urbaine d'Agadir et de son arrière-pays : analyse sectorielle*, Rapport final, 147 p. Paris.
- IAURIF, 1982 :
 – *Schéma directeur de l'aire urbaine d'Agadir et de son arrière-pays (1982)*, Institut d'aménagement urbain, Paris 146 p.
 – *Schéma directeur du Grand Agadir (1987)*, Rapport préliminaire, Agadir, 50 p.
- Igmiden (M.), 1997, *Inezgane, pôle du commerce Soussi*, T.U. URBAMA, université de Tours, 2 tomes, 476 p.
- Lahbil (E.), 1997, « ERAC-Sud, principal promoteur immobilier du Grand Agadir », in *Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 80-86.
- Lahlou (N.), 1990, « Application et mise en œuvre des orientations du SDAU d'Agadir », revue *Al Omrane*, ANAU, p. 20-21, Rabat, Division de l'architecture, 193 p.
- Lary (J.), 1990, « La reconstruction d'Agadir : aspects législatifs et réglementation de son organisation », revue *Al Omrane*, ANAU, p. 7-9, Rabat.
- Lehzam (A.), 1997, « Les marchés fonciers et immobiliers à Agadir », in *Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 41-59.
- L'mrabet (B.), 1997, « Dysfonctionnement de l'habitat dans le Grand Agadir », in *Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 150-156 (en arabe).

- Maghreb développement*, n° 135, 1991, « Le tourisme à Agadir », 36 p. 2^e trimestre.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, *Plan local d'habitat et du développement urbain du Grand Agadir*, juin 2000.
- Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines, *les Industries de transformation. Exercice 2000*, décembre 2001.
- Ministère de l'Intérieur, DGCL, *Guide des ratios financiers des communes urbaines et rurales*.
- ODEP/DEPA, *Plan stratégique du port d'Agadir*, 2002.
- Ooudad (A.), 1990, « Réflexions critiques sur le Schéma directeur de l'aire urbaine d'Agadir (1978-1980) », revue *Al Omrane*, ANAU, p. 16-18, Rabat.
- Ooudad (A.), 1997, « Problématique de l'habitat à Agadir à partir des documents d'urbanisme », in *Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 89-103 (en arabe).
- PINSEAU (M.), *Schéma directeur d'Agadir. Rapport justificatif*, 1989.
- Préfecture d'Inezgane Aït Melloul, ministère de l'Intérieur, *Monographie de la préfecture d'Inezgane Aït Mellaoul*.
- Préfecture d'Inezgane Aït Melloul, ministère de l'Intérieur, *Plan de développement économique et social*, avril 1999.
- RAMSA, cellule Qualité des eaux et protection de l'environnement, *Rapport de pré-enquêtes sur les unités industrielles de la commune urbaine d'Anza*, Division de l'Assainissement, 1998.
- RAMSA, AFD, Safège, *Etude complémentaire d'évaluation et d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide du Grand Agadir*, 1998.
- SERETE, Paris, ministère des Travaux publics et des Communications, *Etude de restructuration du réseau des transports collectifs du Grand Agadir*, 74 p., 1978.
- SERETE, *Plan de transport pour le Grand Agadir aux horizons 1987 et 2002, 1980-1981*.
- Tchah (A.), 1997, « Tourisme et aménagement de l'espace urbain à Agadir », in *Agadir, reconstruction et politique urbaine*, publication du GERS, p. 136-150 (en arabe).
- Tittich (A.), 1996, *Projet d'aménagement de la kasbah d'Agadir*, thèse de 3^e cycle en agronomie, option paysage, 72 p., 20 illustrations.
- Verdugo (C.), 1990, « La séismologie et les villes : Agadir », revue *Al Omrane*, ANAU, p. 10-15, Rabat.
- Zefzaf (A.) et autres, 1996, « Les formes de mobilité des populations dans un espace marocain migratoire traditionnel : le Souss », Colloque de Grasse, publication d'URBAMA.

ANNEXES

- Abréviations utilisées
- Plan local d'habitat et de développement urbain du Grand Agadir : Convention-cadre de partenariat
- Quelques données chiffrées sous forme de tableaux et graphes :
 - Caractéristiques démographiques et socio-économiques
 - Conditions d'habitat
 - Industrie
 - Pêche
 - Tourisme
 - Equipements socio-collectifs
 - Enseignement supérieur public
 - Urbanisme
 - Constructions et logements
 - Ratios financiers des communes
- Ateliers Consultations de ville 27-28 février et 1^{er} mars 2003
Programme Agendas 21 locaux
 - Atelier 1 : Intégration urbaine et sociale des quartiers sous-équipés
 - Atelier 2 : Tourisme et développement durable
 - Atelier 3 : Amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie
- Pacte urbain de la ville d'Agadir
- Maroc aux villes propres

Abréviations utilisées

ADS	Agence de développement social
AFD	Agence française de développement
AUA	Agence urbaine d'Agadir
BEI	Banque européenne d'investissement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CERED	Centre de recherche et d'études démographiques
CRT	Centre régional du tourisme
CRI	Centre régional de l'investissement
DRH	Direction régionale de l'hydraulique
ERAC	Etablissement régional d'aménagement et de construction
FODEP	Fonds de dépollution industrielle
GRIT	Groupement régional d'intérêt touristique
GTZ	Agence allemande de coopération technique
HNR	Habitat non réglementaire
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
ODEP	Office de développement et d'exploitation des ports
ONE	Office national de l'électricité
ONEP	Office national de l'eau potable
OST	Organisme sous tutelle
PARHI	Programme d'action et de résorption de l'habitat insalubre
PDES	Plan de développement économique et social
PLHDU	Plan local d'habitat et de développement urbain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PERG	Programme d'électrification rurale globale
RBA	Réserve de biosphère de l'arganeraie
RAMSA	Régie autonome multiservices d'Agadir
RATAG	Régie autonome des transports d'Agadir
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SATAMA	Schéma d'aménagement territorial de l'aire métropolitaine d'Agadir
SDAL	Schéma directeur d'assainissement liquide
SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain
SEH	Secrétariat d'Etat à l'Habitat
SIWM	Souss Massa Integrated Water Management
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire

SNEC	Société nationale d'équipement et de construction
SONABA	Société nationale de l'aménagement de la baie d'Agadir
RME	Résidents marocains à l'étranger
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
USAID	Agence américaine pour le développement international
ZUN	Zone d'urbanisation nouvelle

Plan local d'habitat et de développement urbain du Grand Agadir

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT

Préambule

L'aire urbaine du Grand Agadir, par sa situation géographique privilégiée, a connu durant les dernières décennies, un dynamisme économique et démographique qui s'est traduit par un développement rapide de l'ensemble de ses centres urbains enregistrant des taux d'accroissement des plus élevés du Maroc.

Cette croissance exceptionnelle a engendré de nombreux problèmes au niveau du développement urbain dont les plus préoccupants sont la prolifération des bidonvilles et des quartiers d'habitat sous-équipé. Actuellement, près d'un ménage sur 5 du Grand Agadir vit encore dans l'une de ces deux formes d'habitat, et ce, malgré les efforts importants de l'Etat et des collectivités locales, engagés dans la lutte contre l'habitat insalubre ; les actions menées se sont avérées ainsi insuffisantes, comparativement aux besoins.

Face à ce constat, il s'avère nécessaire de redynamiser le secteur de l'habitat social dans le Grand Agadir et ce, par la mise en place d'une nouvelle stratégie qui a pour base essentielle la mobilisation de l'ensemble des potentialités, centrales et locales, dans un cadre de partenariat permettant l'adhésion et la participation des différents acteurs urbains, dont principalement les collectivités locales qui seront plus impliquées dans la promotion de l'habitat en faveur des populations à faibles revenus.

Au-delà du découpage administratif actuel de l'aire urbaine, cette stratégie d'intervention intègre une approche globale des problèmes, permettant leur résolution à l'échelle du Grand Agadir, par l'ouverture de grandes zones à l'urbanisation. Elle est fondée aussi sur l'adoption du principe des « zones d'aménagement progressif » (ZAP), permettant la réalisation des

équipements de base pour les opérations de résorption et de prévention de l'habitat insalubre, en attente d'une mobilisation progressive des fonds nécessaires à la réalisation des équipements complémentaires.

En application de cette nouvelle stratégie, le présent plan local d'habitat et de développement urbain (PLHDU), établi par les services du ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATEUH), tend, à travers une large et fructueuse concertation, à recueillir l'adhésion de toutes les parties concernées en vue de l'éradication de l'habitat insalubre et la maîtrise du développement urbain du Grand Agadir.

La présente Convention définit les conditions de la mise en œuvre dudit PLHDU.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1. — Objet

La présente convention a pour objet d'arrêter le cadre général d'intervention des différentes parties à la présente pour la mise en œuvre du plan local d'habitat et de développement urbain (PLHDU), visant l'éradication de l'habitat insalubre et la maîtrise du développement urbain du Grand Agadir à court terme (2003). Elle définit les différentes actions à mener ainsi que la participation attendue de chaque partenaire.

Les différentes actions proposées au niveau de chacune des municipalités concernées feront l'objet de conventions spécifiques à passer entre la municipalité et les autres partenaires, chacun dans la limite de ses compétences, en vue de définir les responsabilités respectives et les moyens humains et financiers à mettre en œuvre.

Article 2. — Consistance du PLHDU

Le PLHDU se compose de deux grands volets :

- l'un relatif à la résorption des bidonvilles, la restructuration des quartiers non réglementaires et la prévention de ces types d'habitat dans le Grand Agadir ;

- l'autre relatif à la maîtrise du développement urbain et la sauvegarde de l'environnement dans le Grand Agadir.

D'après les investigations récentes, les bidonvilles abritent près de 11 945 ménages pour lesquels huit (8) sites d'accueil sont identifiés ; il s'agit de :

- Taddert dans la municipalité d'Anza ;
- Bilkarran, Lagouira et Al Inbiaat dans la municipalité d'Agadir ;
- Farah dans la municipalité de Ben Sergao ;
- Adrar, El Hajeb et Souiri dans la municipalité de Tikiouine.

Sur la superficie globale de ces sites, près de 250 hectares seront aménagés pour les seuls besoins de la résorption des bidonvilles.

Les quartiers non réglementaires quant à eux sont au nombre de 12. Répartis sur toutes les municipalités du Grand Agadir à l'exception de la municipalité d'Agadir, ils totalisant près de 210 hectares à équiper.

L'aménagement des sites d'accueil des ménages bidonvillois et la restructuration des quartiers sous-équipés nécessiteront des actions préalables ainsi que des actions spécifiques à mener par les différents partenaires, telles que définies dans l'article 3 ci-après.

Article 3. — Missions des intervenants

Par cette convention, les parties à la présente conviennent d'associer leurs efforts pour exécuter le présent PLHDU, conformément aux principales missions arrêtées ci-dessous, étant entendu que le MATEUH, ayant la tutelle des OST, et le ministère de l'Intérieur, assurant la tutelle des collectivités locales, ne ménageront aucun effort

humain et financier pour contribuer, notamment par le biais de leur budget respectif, à la subvention des programmes nécessaires et à la réussite des prescriptions du présent PLHDU.

3.1. Missions des organismes sous tutelle (OST) du Secrétariat d'Etat à l'Habitat

Les OST, organismes sous tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Habitat (ANHI, SNEC, ERAC-sud) auront chacun en ce qui le concerne à assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les projets inscrits dans le présent PLHDU.

Chaque OST, dans le cadre des opérations dont il aura la charge, assumera les tâches suivantes :

- l'acquisition foncière du terrain, dans le cas où l'opération lui est confiée ;
- la réalisation des études et des travaux ;
- l'assistance à la municipalité et aux autres intervenants pour tous les travaux de restructuration des quartiers sous-équipés inscrits dans le cadre du programme ;
- la réalisation de toutes autres tâches faisant partie de la mission normale des OST, dans le cadre de conventions spécifiques à établir avec les municipalités concernées et les différents partenaires.

3.2. Mission de l'Agence urbaine d'Agadir

L'Agence urbaine d'Agadir (AUA) aura pour charge de :

- réviser les plans d'aménagement des différents secteurs de la zone en vue de leur optimisation et de leur réadaptation au contexte socio-économique du secteur ainsi qu'aux objectifs des projets qui visent en priorité la résorption et la prévention de l'habitat insalubre ;
- contribuer, dans le volet "restructuration des quartiers sous-équipés", aux études techniques et à l'encadrement des associations de quartier dans la réalisation des travaux des réseaux tertiaires ;

- réaliser toutes autres tâches faisant partie de la mission normale de l'AUA, dans le cadre de conventions spécifiques à établir avec les municipalités concernées et les différents partenaires.

3.3. Missions des municipalités

La mission des municipalités, chacune en ce qui la concerne, consiste en :

- l'acquisition des terrains dans le cas où elle assure la maîtrise d'ouvrage du projet ;

- la libération du support foncier de toutes les occupations pouvant entraver éventuellement la bonne marche des travaux ;

- La mobilisation des ressources financières, en complément du Budget général de l'Etat et des recettes propres ;

- la délivrance de toutes les autorisations administratives nécessaires ;

- la sensibilisation et l'assistance technique aux bidonvillois dans le processus de leur déplacement et installation dans les sites d'accueil ;

- l'encadrement, avec les autres partenaires, des populations des quartiers à restructurer pour la constitution d'associations et d'amicales de quartier.

3.4. Mission de la RAMSA

Etant donné le caractère éminemment social des programmes du PLH DU et en vue d'en optimiser les coûts, la RAMSA s'engage à contribuer dans la mesure de ses moyens à la réussite du PLH DU, notamment à travers :

- le raccordement des sites d'accueil aux différents réseaux hors-site dont elle a la charge (eau potable, assainissement y compris la station d'épuration des eaux usées) et ce, dans les meilleures conditions techniques et financières ;

- la réduction, voire l'exonération des frais de "participation aux réseaux hors-site" et des "peines et soins" sur les travaux relatifs à

l'aménagement des sites d'accueil et, le cas échéant, étalement des règlements en fonction de la situation de la trésorerie de chaque projet ;

- la réalisation de toutes autres tâches faisant partie de la mission normale de la RAMSA, dans le cadre de conventions spécifiques à établir avec les municipalités concernées et les différents partenaires.

3.5. Mission de l'Office national d'électricité (ONE)

Conformément à ses prérogatives dans la région, l'ONE assurera la réalisation des travaux hors-site relatifs au réseau d'électricité permettant le branchement de l'ensemble des projets, dans les meilleures conditions techniques et financières et dans les délais conséquents à ce programme et réalisera toute tâche particulière qui lui sera spécifiée dans le cadre de conventions spécifiques établies avec les municipalités concernées et les différents partenaires.

3.6. Autres intervenants

Tout autre intervenant, public ou privé, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations de quartiers nécessaires à la réalisation des objectifs du présent PLH DU peut lui être désignées des responsabilités et missions qui seront précisées dans le cadre de conventions spécifiques qui seront établies avec les municipalités concernées et les différents partenaires.

Article 4. — Coordination et suivi du PLH DU

Pour atteindre les objectifs escomptés du présent PLH DU, il sera constitué un comité de coordination et de suivi (CCS).

Placé sous la présidence du wali d'Agadir, ce comité comprendra les présidents des municipalités concernées et les responsables des administrations et organismes publics participant

à la réalisation des différentes actions projetées dans le présent PLHDU, telles que définies dans l'article 3 ci-dessus ; le secrétariat permanent de ce comité est assuré par la Direction régionale de l'habitat à Agadir.

Parmi les premières tâches dudit comité, il y a lieu de citer l'étude et l'approbation des conventions spécifiques aux projets inscrits dans le présent PLHDU.

Le Comité se réunira au siège de la wilaya, une fois par mois et chaque fois que nécessaire ; il

pourra s'adjoindre toute personne ou institution dont le concours lui paraît nécessaire. Il peut aussi constituer des comités techniques restreints pour le suivi de chaque projet du présent PLHDU.

Article 5. — Validité de la convention

La présente convention ne sera valable, définitive et exécutoire qu'après signature par les parties concernées et approbation par les autorités compétentes.

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Evolution de la population dans le Grand Agadir

	Pop. 1982	Pop. 1994	TAAM
Agadir	95 424	155 244	4,14
Inezgane	46 159	92 534	5,97
Dcheira	39 191	72 479	5,26
Aït Melloul	32 436	82 825	8,13
Anza	17 084	30 291	4,89
Bensergao	16 252	39 289	7,63
Tikiouine	8 397	26 796	10,15
Total	254 943	499 458	46,17

Sources : RGPH 1994.

Population par provinces et préfectures en 2001

	Urbain	Rural	Urbain + Rural
Agadir Ida Ou Tanane	353	109	462
Inezgane Aït Melloul	394	17	411

Sources : CERED.

Indicateurs socio-démographiques par préfecture

Caractéristiques socio-démographiques	Agadir Ida Ou Tanane		Inezgane Aït Melloul	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Taille moyenne des ménages	4,90	6,10	5,00	5,80
Nombre moyen d'enfants par femme	2,90	4,60	2,70	2,80
Age moyen au 1 ^{er} mariage	27,80	25,60	26,70	26,80
Etat matrimonial de la population de 15 ans et plus (en %)				
Célibataires	40,70	32,40	39,30	38,70
Mariés	51,80	60,10	53,80	55,90
Veufs	4,40	6,50	4,20	4,10
Divorcés	3,00	0,90	2,70	1,30

Sources : RGPH 1994.

Taux d'activité et taux de chômage de la population urbaine âgée de 15 ans et plus (par préfecture)

Provinces et préfectures	1998		1999	
	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage
Agadir Ida Ou Tanane	49,4	18,0	51,8	22,9
Inezgane Aït Melloul	48,5	11,8	47,2	15,3
Région	46,6	14,4	47,7	18,7
Maroc	48,1	19,1	48,1	22,0

Source : Direction de la statistique.

Taux d'activité et taux de chômage de la population urbaine âgée de 15 ans et plus selon le milieu de résidence en 1999

Provinces et préfectures	Urbain		Rural		Ensemble	
	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage
Agadir Ida Ou Tanane	51,8	22,9	55,2	10,4	52,5	20,1
Inezgane Aït Melloul	47,2	15,3	52,4	13,2	47,7	15,1
Région	47,7	18,7	62,8	4,9	56,4	9,9

Source : Direction de la statistique.

Taux d'instruction et d'analphabétisme urbain par préfecture

Préfecture Agadir Ida Ou Tanane			Préfecture Inezgane Aït Melloul		
	Taux de scolarisation	Taux d'analphabétisme		Taux de scolarisation	Taux d'analphabétisme
Municipalité d'Agadir	89,18	30,8	Municipalité d'Aït Melloul	80,29	49,09
Municipalité d'Anza	83,8	47,59	Municipalité de Dcheira	87,21	38,06
Municipalité de Bensergao	80,94	43,69	Municipalité d'Inezgane	80,7	45,44
Municipalité de Tikioune	76,74	48,18	Lq liaa	67,16	57,64
Aourir	69,18	52,91			

Sources : RGPH 1994.

Sources : RGPH 1994.

CONDITIONS D'HABITAT

Type d'habitat par commune

	Type d'habitat			
	Villa Appart.	Maroc	Sommaire	Rural + autre
Agadir	15,04	63,69	15,04	6,23
Dcheira	11	78	5,05	5,96
Tikiouine	2,26	69,61	23,62	4,51
Bensergao	7,46	58,57	28,96	5,01
Inezgane	4,53	80,89	5,08	9,5
Aït Melloul	5,3	80,87	5,79	8,05
Anza	1,56	48,80	45,04	4,60
Aourir	11,00	3,72	1,52	19,93
Lq liaa	2	75,53	3,72	18,75

Sources : RGPH 1994.

Taux d'équipement des logements

	Logements équipés	
	en eau	en électricité
Agadir	82,98	83,91
Dcheira	70,92	86,19
Tikiouine	54,38	58,31
Bensergao	43,18	53,99
Inezgane	37,31	69,43
Aït Melloul	33,98	59,5
Anza	28,74	81,49
Aourir	0,96	64,90
Lq liaa	0,46	41,62

Sources : RGPH 1994.

INDUSTRIE

Grandeurs industrielles par province et préfecture en 1998

Provinces et préfectures	Nombre	Effectifs employés permanents	CA	Production	Exportation	Investissement
Agadir Ida Ou Tanane	179	12 916	3 886 921	39 656 201	1 527 232	2 213 396
Inezgane Aït Meloul	81	5 881	2 266 626	2 040 114	517 490	118 586

Source : Délégation provinciale du commerce et de l'industrie d'Agadir.

Ventilation des grandeurs industrielles de chaque province ou préfecture selon le secteur d'activité en 1998

Agadir Ida Ou Tanane

Secteurs	Nombre d'établissements	Effectifs employés permanents	CA	Production	Exportation	Investis.
Agroalimentaire	71	10 416	2 599 264	2 860 878	1 489 111	114 734
Textile et cuir	10	165	16 935	17 702	775	296
Chimie et parachimie	15	238	171 344	175 643	24 870	19 743
Industrie mécanique et métallurgique	81	2 033	1 092 616	905 735	12 476	78 038
Industrie électrique et électronique	2	64	6 762	6 243		585
Total	179	12 916	3 886 921	3 966 201	1 527 232	213 396

Source : Délégation provinciale du commerce et de l'industrie, Agadir.

Inezgane Aït Melloul

Secteurs	Nombre d'établissements	Effectifs employés permanents	CA	Production	Exportation	Investis.
Agroalimentaire	31	3 269	1 135 991	977 360	493 534	67 297
Textile et cuir	-	-	-	-	-	-
Chimie et parachimie	10	409	211 049	205 915	-	8 390
Industrie mécanique et métallurgique	39	2 195	918 664	855 917	23 956	42 899
Industrie électrique et électronique	1	8	922	922	-	-
Total	81	5 881	2 266 626	2 040 114	517 490	118 586

Source : Délégation provinciale du commerce et de l'industrie, Agadir.

PECHE

Débarquement des produits de la pêche côtière dans les ports du Sud

	1997	1998	1999	2000	2001
	Quantité (en tonnes)				
Agadir	63 283	70 261	72 075	73 353	56 738
Dakhla	27 360	35 890	44 835	52 440	36 757
Laâyoune	235 427	300 868	261 098	346 890	393 067
Tan-Tan	225 648	79 731	110 482	145 525	305 354
	Valeur (en milliers de Dh)				
Agadir	355 600	305 749	292 506	359 952	443 827
Dakhla	71 181	101 252	169 414	208 431	203 687
Laâyoune	263 418	368 120	358 715	407 005	555 622
Tan-Tan	216 059	97 806	156 861	173 219	332 338

Source : Office national des pêches.

Etat de la flotte de la pêche hauturière dans le port d'Agadir en 1999

	Chalutiers céphalopodiers	Chalutiers crevetiers	Chalutiers congélateurs	Senneurs thoniers congels
Nombre	212	31	14	3
Jauge brute	76 867,15	6 883,01	4 060,17	1 873,67
Personnel embarqué	5 512	682	364	72

Source : Délégation de la pêche maritime, Agadir. ONP, Sidi Ifni.

Etat de la flotte de la pêche côtière immatriculée à Agadir en 1999

	Senneurs ou sardiniers	Chalutiers	Palangriers	Senneurs chalutiers	Canots
Nombre	68	108	32	11	680
Personnel embarqué	2 380	1 620	192	275	2 040

Source : Délégation de la pêche maritime, Agadir.

Trafic de marchandises dans le port d'Agadir

	1998	1999	Variation (en 1999)
Marchandises chargées	569,00	665,16	16,90
Marchandises déchargées	1 266,00	1 449,92	14,50
dont trafic pétrolier	524,00	548,68	4,70

Source : ODEP, Agadir.

Mouvements des navires de commerce dans le port d'Agadir

	1997	1998	1999	2000	2001
Mouvements des navires	1 523	1 530	1 857	1 616	1 516
Jauge brute (en milliers de tonnes)	7 856	9 235	11 649	11 025	11 176

Source : Office national des pêches.

TOURISME

Capacité hôtelière en 1999

Provinces et préfectures	Hôtels classés			Hôtels non classés		
	Hôtels	Chambres	Lits	Hôtels	Chambres	Lits
Agadir Ida Ou Tanane	65	8 537	18 450	19	*	687
Inezgane Aït Melloul	5	197	364	28	705	1 086
Chtouka	2	47	75	3	44	60
Taroudannt	6	381	742	29	352	471
Tiznit	7	235	464	37	498	715
Ourzazate	26	2 220	4 472	35	552	1 080
Zagora	8	541	1 086	8	148	270
Total	119	12 158	25 653	159	2 299	4 369

Sources : Délégations du tourisme et provinces.

EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

Infrastructure sanitaire publique selon les provinces et préfectures en 2001

Provinces et préfectures	Centre de santé urbain	Dispensaire rural	Centre de santé rural	
			Communal	CALA
Agadir Ida Ou Tanane	9	14	3	3
Inezgane Aït Melloul	9	1	1	2

Source : Ministère de la Santé.

Provinces et préfectures	Hôpitaux spécialisés		Hôpitaux généraux		Polyclinique
	Régional	Provincial	Régional	Provincial	
Agadir Ida Ou Tanane	–	–	1	–	1 (1)
Inezgane Aït Melloul	–	–	–	1	–

Source : Délégations provinciales de la santé publique.

(1) Annuaire statistique du Maroc, 2000.

Foyers féminins

Provinces et préfectures	Nombre de foyers	
	urbains + rural	rural
Agadir Ida Ou Tanane	4	1
Inezgane Aït Melloul		

Source : Annuaire statistique du Maroc, 2000.

Centres féminins, maisons de jeunes et centres d'accueil

Provinces et préfectures	Centres féminins	Centres d'accueil	maisons de jeunes
Agadir Ida Ou Tanane	3	1	1
Inezgane Aït Melloul	3	-	2

Source : Délégation de la jeunesse et des sports, 2000.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC

Etudiants du 1^{er} et 2^e cycle par établissement et université (2001-2002)

	Marocains		Etrangers		Total	
	Total	Féminin	Total	Féminin	Total	Féminin
Université Ibn Zohr, Agadir	18 586	6 934	112	21	18 698	6 955
Faculté des Lettres et Sciences humaines	11 216	4 818	1	-	11 217	4 818
Centre des études économiques	3 400	957	-	-	3 400	957
Faculté des Sciences	3 039	775	58	10	3 097	785
Ecole supérieure de technologie	301	111	9	2	310	113
Ecole nationale des sciences appliquées	78	30	5	1	83	31
Ecole nationale de commerce et gestion	552	243	39	8	591	251

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique.

URBANISME

Etat d'avancement des plans d'aménagement

Provinces et préfectures	Phase d'étude	Phase d'instruction	En cours d'homologation	Homologué
Agadir Ida Ou Tanane	Tikiouine Taghazout		Agadir Anza Aourir Bensergao Drarga	
Inezgane Aït Melloul	Aït Melloul		Inezgane Qliaâ Dcheira Temsia	

Source : Agence urbaine, Agadir.

CONSTRUCTIONS ET LOGEMENTS

Autorisations de construire délivrées dans les communes urbaines selon la catégorie de construction en 1999

	Nombre d'autorisations	Surface de planchers	Surface bâtie	Valeur prévue	Nombre de logements	Nombre de pièces
Immeubles	445	195 361	60 371	209 261	1 654	4 852
Villas	197	58 989	27 632	77 929	261	1 314
Habitation type marocain	2 435	545 504	229 970	592 518	4 147	14 415
Bâtiments commerciaux et industriels	280	161 466	99 198	189 618	–	–
Bâtiments administratifs	7	18 670	15 438	28 599	–	–
Autres	16	10 392	4 686	11 587	–	–
Total	3 380	990 382	437 295	1 109 512	6 062	20 581

Source : *Annuaire statistique du Maroc*, 2000.

Surface en m².

Valeur : 1 000 Dh.

Autorisations de construire délivrées selon les communes urbaines dans la région de Souss-Massa Drâa en 1999

Provinces et préfectures	Nombre d'autorisations	Surface de planchers	Surface bâtie	Valeur prévue	Nombre de logements	Nombre de pièces
Agadir Ida Ou Tanane	928	286 101	109 677	357 158	1 603	6 172
Agadir	529	180 979	65 102	204 972	1 069	3 826
Anza	44	14 408	9 781	23 218	63	202
Bensergao	134	42 519	15 689	59 547	187	912
Tikiouine	221	48 195	19 105	69 421	284	1 232
Inezgane Aït Melloul	866	322 651	150 939	344 832	1 637	5 518
Aït Melloul	271	141 029	73 704	149 250	523	1 655
Dcheira el jihadia	385	127 036	54 350	131 874	766	2 796
Inezgane	210	54 586	22 885	63 708	348	1 067

Source : *Annuaire statistique du Maroc*, 2000.

Surface en m².

Valeur : 1 000 Dh.

RATIOS FINANCIERS DES COMMUNES

Source : *Guide des ratios financiers des communes urbaines et rurales, 1998-1999, DGCL.*

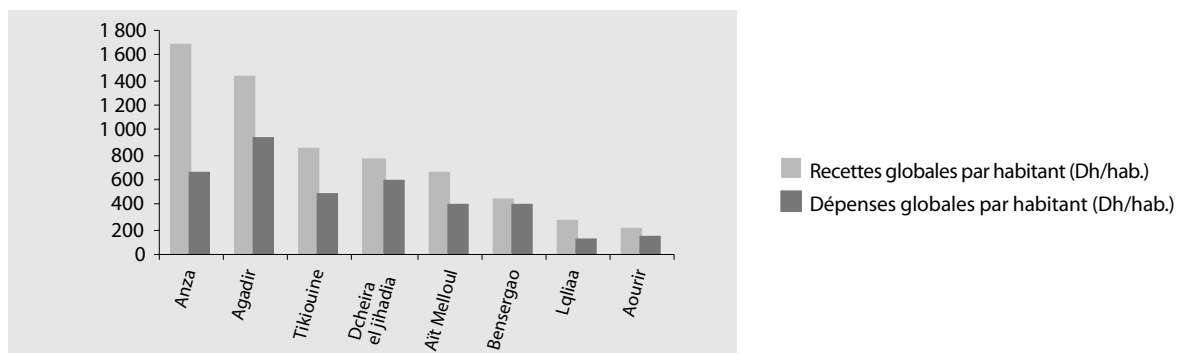
Volume budgétaire

Communes urbaines	Recettes globales par habitant (Dh/hab.)	Dépenses globales par habitant (Dh/hab.)
Anza	1676	648
Agadir	1405	932
Tikiouine	839	480
Dcheira el Jihadia	760	586
Aït Melloul	633	393
BenSergao	435	385
Lqliaa	247	101
Aourir	198	129

Recettes globales par habitant : recettes globales/population.

Recettes globales : impôts et taxes, produits et services emprunts, dotation de fonctionnement, subventions, etc.

Dépenses globales : dépenses totales/population.



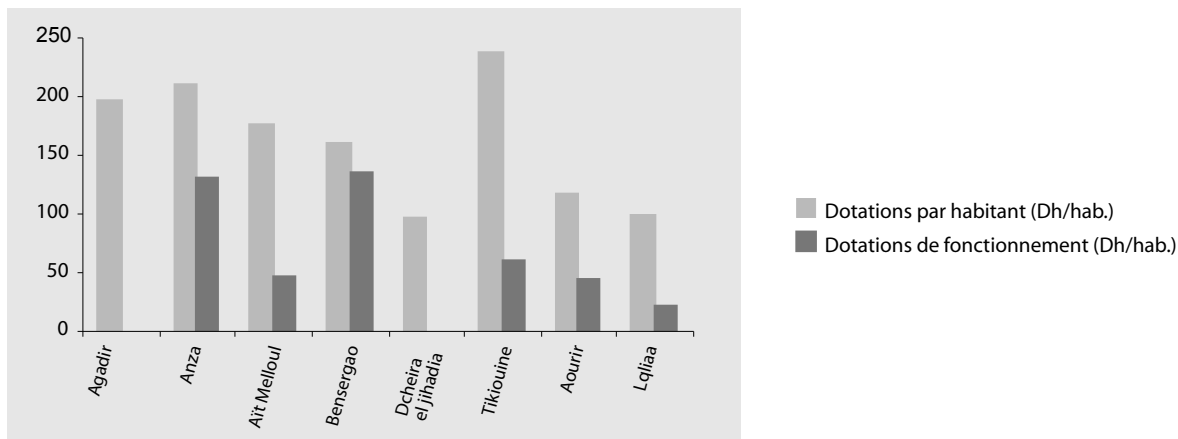
Dotations

Communes urbaines	Dotations par habitant (Dh/hab.)	Dotations de fonctionnement par habitant (Dh/hab.)	Dotations d'équipement par habitant (Dh/hab.)
Agadir	195	0	194
Anza	208	129	79
Aït Melloul	175	46	128
BenSergao	158	135	22
Dcheira el Jihadia	96	0	96
Tikiouine	236	58	179
Aourir	115	44	71
Lqliaa	97	20	77

Dotations par habitant : dotations totales/population.

Dotations de fonctionnement par habitant : dotations de fonctionnement/population.

Dotations d'équipement par habitant : dotations d'équipement/population.



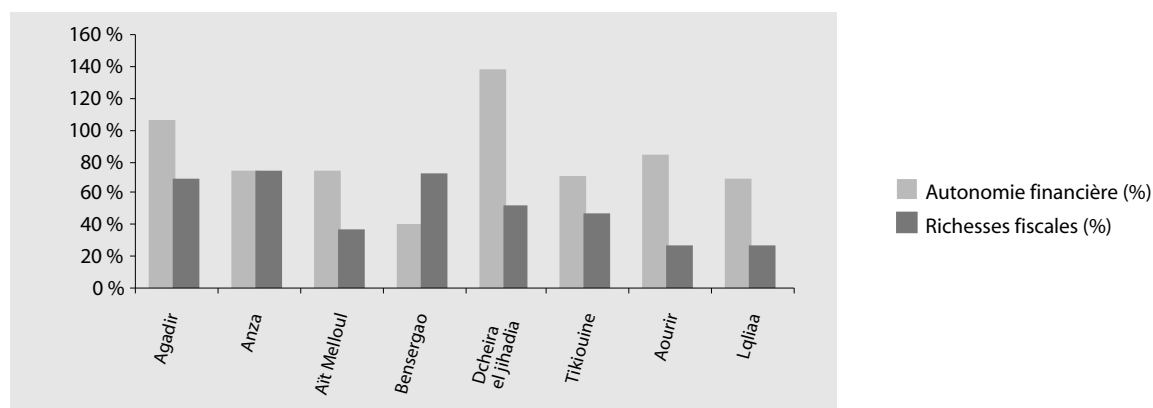
Richesse propre

Communes urbaines	Autonomie financière (%)	Richesse fiscale (%)	Recettes fiscales par habitant (Dh/hab.)
Agadir	105	67	462
Anza	72	73	397
Aït Melloul	73	35	106
BenSergao	39	71	174
Dcheira el Jihadia	137	51	147
Tikiouine	69	45	162
Aourir	82	25	48
Lqliaa	68	25	34

Autonomie financière : recettes propres/dépenses de fonctionnement.

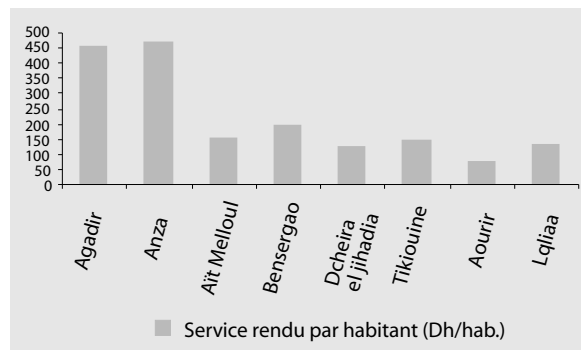
Richesse fiscale : recettes fiscales/recettes de fonctionnement.

Recettes fiscales par habitant : recettes fiscales/population.



Service rendu (ratios 9)

Communes urbaines	Service rendu par habitant (Dh/hab.)
Agadir	450
Anza	466
Aït Melloul	150
BenSergao	188
Dcheira el Jihadia	123
Tikiouine	144
Aourir	70
Lqliaa	130



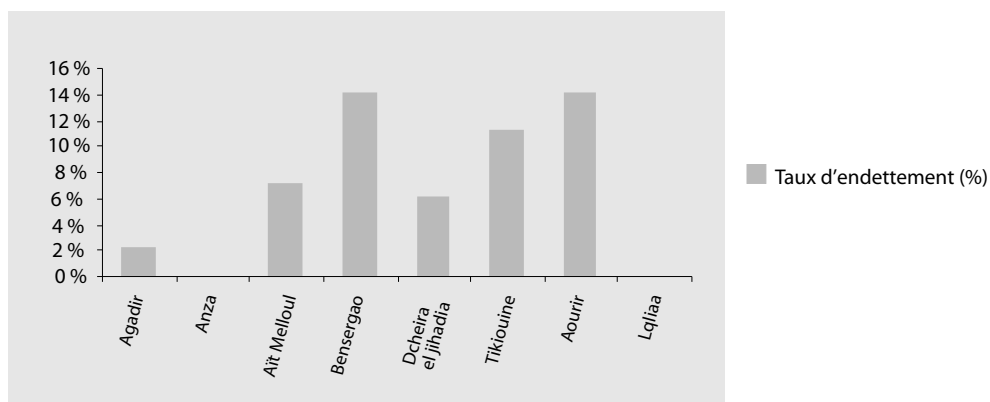
Service rendu par habitant (Dh/hab.) : dépense de fonctionnement – annuités – dépenses d'ordre/population.

Equiperment des communes (ratios 14,5)

Communes urbaines	Investissement par habitant (Dh/hab.)	Part de l'emprunt dans le financement des dépenses d'investissement (%)
Agadir	466	11
Anza	181	0
Aït Melloul	221	44
BenSergao	162	23
Dcheira el Jihadia	446	28
Tikiouine	295	6
Aourir	181	55
Lqliaa	39	0

Investissement par habitant (Dh/hab.) : dépenses d'investissement/population.

Part de l'emprunt dans le financement des dépenses d'investissement (%) : emprunts/dépenses d'investissement



Programme Agendas 21 locaux

ATELIERS CONSULTATIONS DE VILLE

Agadir, 27-28 février et 1^{er} mars 2003

Jeudi 27 février 2003

Matinée

9h00 : **Séance d'ouverture** (Salle de la wilaya). Introduction de la séance par M. l'Inspecteur régional de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

Allocutions

- M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement,
- M. le Wali de la Région Souss Massa Drâa,
- M. le Président de la Région,
- M. le Président de la Communauté urbaine,
- M. le Représentant résident du PNUD,
- M. le Représentant du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (PNUEH),
- M. Le Coordonnateur national du programme Agendas 21 locaux.

Signature de la convention du projet d'Agendas 21 locaux dans la région Marrakech-Tensift El Haouz.

- 10h30 : Pause café.
- 11h00 : Présentation du profil environnemental du Grand Agadir (Consultant du programme).
- 11h45-12h15 : Présentation des thèmes des travaux en ateliers (Coordonnateur local du programme Agenda 21 local à Agadir).

Après-midi

- 14h30 : Travaux en ateliers à l'Ecole nationale de commerce et de gestion (ENCG).

Atelier 1 : Intégration urbaine et sociale des quartiers d'habitat sous-équipé.

Atelier 2 : Tourisme et développement durable.

Atelier 3 : Amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie.

- 16h15 : Pause café.
- 16h30 : Travaux en ateliers (suite).
- 18h15 : Fin des travaux de la première journée.

Vendredi 28 février 2003

Matinée

- 9h00 : Travaux en ateliers (suite).
- 10h30 : Pause café.
- 10h45-12h30 : Suite des travaux en ateliers.

Après-midi

- 14h30 : Travaux en ateliers (suite).
- 16h15 : Pause café.
- 16h30 : Travaux en ateliers (suite).
- 18h30 : Fin des travaux de la deuxième journée.

Samedi 1^{er} mars 2003

Matinée : Séance plénière (salle de la wilaya).

- 9h30 : Résultats des ateliers (rapporteurs).
- 10h30 : Présentation et débat autour du projet du Pacte urbain d'Agadir.
- 11h30 : Pause café.
- 11h45 : Adoption du Pacte urbain d'Agadir.

Séance de clôture

- 12h00 : Allocutions de clôture :
 - M. le Wali de la Région Souss Massa Drâa,
 - M. le Représentant de UN-Habitat,
 - M. le Coordonnateur local de l'Agenda 21 local à Agadir.
- 12h30 : Fin des travaux des ateliers Consultations du Grand Agadir.

Atelier 1

Intégration urbaine et sociale des quartiers sous-équipés

L'importance de l'habitat sous-équipé dans l'agglomération d'Agadir compromet son développement urbain ainsi que l'insertion économique et sociale d'une part importante des ménages. La résorption des bidonvilles et l'intégration urbaine de l'habitat non réglementaire, par le renforcement de l'accès aux infrastructures de base et aux services publics, constituent un objectif indissociable de la problématique du développement durable d'Agadir.

La mise en œuvre de cet objectif suppose de nouvelles formes d'intervention reposant sur la participation des habitants à travers une démarche de maîtrise d'ouvrage sociale. Cette approche est conditionnée par le renforcement de la coordination entre les différents intervenants et l'implication des acteurs sociaux dans la conduite des projets.

Constat

- Enjeux démographiques et poids de l'exode rural dans le Grand Agadir.
- Inadéquation de l'offre en logements réguliers par rapport aux moyens financiers des ménages.
- Persistance des bidonvilles dans le Grand Agadir (11 669 ménages soit un ménage sur 10).
- Précarité de nombreux sites (bidonvilles de Day Day, de la décharge d'Agadir, à l'intérieur des installations portuaires et industrielles).
- Progression continue de l'habitat non réglementaire (36 966 ménages dans le Grand Agadir).
- Impacts environnementaux du développement de l'habitat non réglementaire sur le milieu naturel (terrains agricoles, arganeraie, parc national du Souss Massa).

- Existence de quartiers irréguliers sur des zones à risques (douars des piémonts, oued Souss, Aourir...).

- Insuffisance de l'accès aux infrastructures de base (Taddert à Anza, Lqliaa, Ben Sergao...).

- Vulnérabilité à la pauvreté et difficultés d'intégration économique et sociale d'une part importante de la population urbaine.

- Difficultés de coordination entre les différents partenaires.

- Dynamisme et implication des amicales des quartiers d'habitat non réglementaire pour leur restructuration.

Objectifs

- Résorption des bidonvilles du Grand Agadir.

- Intégration et normalisation de l'habitat non réglementaire (accès aux infrastructures de base, aux services urbains, régularisation foncière).

- Intégration des aspects sociaux et économiques dans les projets de résorption de bidonvilles.

- Participation et implication des habitants dans les opérations de restructuration.

- Renforcement de la coordination entre les différents intervenants (Agence urbaine, département de l'Habitat, RAMSA, ONE, ONEP).

Actions en cours

- Plan local d'habitat et de développement urbain (PLH DU) du Grand Agadir.

- Programme d'action régional de résorption de l'habitat insalubre (PARHI).

- Zone d'urbanisation nouvelle (ZUN) de Hay Mohammedi (3 300 lots de résorption de bidonvilles prévus).

- Etudes-pilotes d'identification sociale dans les bidonvilles Khiem et de Day Day.
- Etude réalisée par l'Agence urbaine sur les douars des piémonts.

Perspectives d'action

- Renforcement de la concertation dans le cadre du PLH DU (activer la signature des conventions spécifiques et mobiliser les engagements financiers des différents partenaires).
- Interventions prioritaires sur les sites à risques ou précaires (douars des piémonts, bidonvilles de la décharge, Day Day...).

- Implication des acteurs privés (propriétaires fonciers, industriels, ODEP) dans la résorption des bidonvilles.

- Amélioration des conditions d'existence dans les bidonvilles en situation transitoire et mise en place de solutions alternatives (accès à l'eau, à l'électricité...).

- Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers non desservis (Taddert à Anza, Lq liaa).

- Engagement d'une opération-pilote de résorption de bidonville intégrant la maîtrise d'ouvrage sociale.

Atelier 2

Tourisme et développement durable

L'avenir du tourisme à Agadir est lié à la capacité de la ville à réussir sa mise à niveau urbaine, environnementale et sociale, dans un marché international fortement concurrentiel et plus exigeant en matière de développement durable. Ceci impose une redéfinition du concept touristique d'Agadir à travers une vision stratégique qui s'appuie sur la préservation des équilibres naturels, territoriaux et humains, la valorisation des potentialités touristiques et culturelles régionales et la promotion de l'image de la ville.

La mise en œuvre de cet objectif implique l'engagement d'une démarche intégrée et concertée avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, communes, région, opérateurs touristiques, mouvement associatif).

Constat

- Importance du secteur touristique dans l'économie de la ville.
- Place d'Agadir et de la région dans le contrat programme stratégique national en faveur du développement touristique (10 millions de touristes attendus...).
- Incertitude sur l'avenir touristique d'Agadir (tendances d'évolution de la demande, perte de notoriété du produit gadiri "plage et soleil").
- Menaces sur les milieux et les équilibres naturels (eau, littoral, forêt...).
- Déficit d'image de la ville, faible animation, isolement du secteur touristique.
- Richesse et diversité du patrimoine naturel (arganeraie, parc national du Souss Massa, montagnes) et architectural de la région, mais insuffisante valorisation de ses potentialités touristiques.

- Déficits sociaux en matière d'éducation et de formation.
- Manque de concertation entre les acteurs locaux.
- Mobilisation du mouvement associatif sur le thème du tourisme régional.

Objectifs

- Redéfinition du concept touristique d'Agadir à travers une vision intégrant le développement durable.
- Mise à niveau du développement urbain et social de la ville.

Actions en cours

- Actions du Centre régional du tourisme-CRT (GRIT) pour la promotion du tourisme, initiatives en cours avec des acteurs de coopération sur le thème du tourisme durable.
- Adhésion de la ville au club des plus belles baies du monde, au Pavillon bleu...
- Dépollution en cours de la baie d'Agadir.
- Etude de requalification du centre-ville par l'Agence urbaine d'Agadir.
- Actions-pilotes d'économie de l'eau au profit d'unités hôtelières dans le cadre du projet SIWM (System Integrated Water Management).

Perspectives d'actions

- Mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur l'avenir et le développement touristique d'Agadir impliquant les acteurs locaux.
- Mise en place d'une banque de données socio-économiques et d'un outil d'information multi-usage à l'échelle de l'agglomération d'Agadir.

- Protection de la baie d'Agadir contre l'érosion et l'intervention de l'homme.
 - Protection des massifs forestiers d'Admine et de Mesguina.
 - Sensibilisation des acteurs du tourisme à un usage rationnel de l'eau.
 - Mise en place d'un cadre de concertation concernant l'usage de l'eau réutilisée, notamment à des fins touristiques.
 - Achèvement du projet de dépollution, mise en conformité des rejets industriels, élimination des odeurs, suppression des impacts environnementaux de l'activité portuaire sur le milieu littoral.
- Promotion de l'écotourisme (espace littoral, parc national du Souss Massa, montagne) dans le cadre d'une vision régionale du développement impliquant les associations.
 - Valorisation des potentialités touristiques et culturelles de la ville (site de la casbah, le port, les lieux du séisme, son histoire, le patrimoine architectural de la reconstruction).
 - Animation de la ville à travers des événements culturels thématiques et périodiques (festivals, symposiums, etc.).
 - Renforcement de la formation et de la qualification aux métiers du tourisme.

Atelier 3

Amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie

Le déficit de gestion urbaine dans un certain nombre de domaines (gestion des déchets solides, transport et circulation, accès aux espaces verts et aux équipements socioculturels) a des conséquences importantes sur le fonctionnement de la ville d'Agadir, son économie ainsi que sur le cadre de vie des habitants.

Cette situation implique une amélioration de la qualité des services urbains dans l'agglomération. Celle-ci passe par la mise en œuvre des solutions qui s'imposent à l'échelle intercommunale mais aussi par des actions de proximité destinées à améliorer l'environnement urbain des ménages, notamment dans les quartiers d'habitat sous-équipé, ce qui implique l'engagement des acteurs communaux.

Constat

- Absence de consensus sur le dossier de la gestion des déchets solides.
- Inégal niveau de collecte des ordures ménagères et de nettoyage dans l'agglomération.
- Problèmes et contraintes du site actuel de la décharge (proximité des quartiers d'habitation, insuffisance des moyens matériels, odeurs des ordures sur la ville).
- Problèmes spécifiques des déchets des usines de poisson et des déchets hospitaliers...
- Problèmes sociaux dus à la présence de bidonvilles à proximité de la décharge et des récupérateurs, dont de nombreux enfants.
- Problèmes de transport et de circulation dans le Grand Agadir.
- Pollution olfactive due aux rejets gazeux des usines de poisson.

- Insuffisance des espaces verts et des équipements socioculturels.
- Mobilisation du mouvement associatif sur la question de l'environnement urbain.

Objectifs

- Amélioration de la qualité des prestations des services urbains dans l'agglomération.
- Amélioration de la circulation et du transport à l'échelle intercommunale.
- Implication des acteurs privés et de la société civile dans l'action pour la propreté et l'amélioration de l'image de la ville.

Actions en cours

- Etudes en cours pour la conception et l'exploitation de la nouvelle décharge intercommunale.
- Incinération des sacs en plastique dans les fours de la cimenterie d'Anza.
- Contacts et réflexions engagés au niveau local avec des partenaires de coopération (communauté urbaine de Nantes, commune de Saint-Denis) en matière de circulation et de transport.

Perspectives d'actions

- Renforcement de la communication et de la concertation concernant le projet de la nouvelle décharge, sa gestion et son fonctionnement dans la perspective du projet d'unité de la ville.
- Mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur la collecte des déchets solides avec les partenaires concernés (ODEP, industriels, hôteliers, hôpitaux).

- Promotion du tri sélectif.
- Amélioration de la collecte des ordures ménagères dans les quartiers d'habitat non réglementaire.
- Amélioration de la gestion de la décharge actuelle dans l'attente de son déplacement.
- Réhabilitation et devenir du site de la décharge actuelle.
- Prise en compte des impacts sociaux (récupérateurs, bidonvilles) du déplacement de la décharge.

- Engagement d'un plan de transport et de circulation pour le Grand Agadir et mise en place préalable d'un cadre de concertation.
- Etude de faisabilité de la réduction de la pollution de l'air par les industriels de la pêche.
- Implication du tissu associatif dans la mobilisation des populations pour l'amélioration du cadre de vie (aménagement d'espaces verts, équipements socioculturels) et engagement d'actions de proximité (information, sensibilisation, éducation).

PACTE URBAIN DE LA VILLE D'AGADIR

Agenda 21 local

1. Introduction

Dans le cadre des ateliers Consultations de ville qui se sont tenus à Agadir les 27-28 février et 1^{er} mars 2003, la plupart des acteurs de la ville ont débattu, à travers la problématique de l'Agenda 21 local, des questions prioritaires auxquelles est confrontée la ville, et ce, pour convenir de la validation et de l'adoption d'un Pacte urbain.

Les participants à ces consultations de ville étaient représentés par :

- les collectivités locales ;
- les services extérieurs de l'Etat ;
- la société civile ;
- le secteur privé ;
- l'université ;
- les médias locaux.

2. Constat

Ces consultations de ville ont permis de :

- Constater que la ville d'Agadir est confrontée à un certain nombre de problèmes et de dysfonctionnements liés à son développement économique et à son environnement, notamment en termes : i) d'intégration urbaine et sociale des quartiers d'habitat sous-équipé ; ii) de tourisme et de développement durable ; iii) d'amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie.

Les participants ont pris acte du fait que les structures institutionnelles peuvent opérer avec plus d'efficacité en fondant leur démarche d'intervention sur l'association et l'implication des groupes particulièrement exposés à ces problèmes, et de ceux à même de contribuer à leurs solutions, afin de créer les conditions d'une

meilleure coordination au niveau de la prise de décision et de la mise en œuvre des actions.

- Rappeler que l'Agenda 21 local constitue un instrument novateur de développement local basé sur la concertation et le partenariat, destiné à favoriser l'émergence d'espaces économiques et sociaux intégrés et à promouvoir la démocratie locale.

- Rappeler l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux à la promotion de l'Agenda 21 local à l'échelle d'Agadir, animé par les "forces vives" de la communauté, notamment les collectivités locales, les services de l'Etat, la société civile, le secteur privé, l'université et les médias locaux. Dans cette démarche collective au service de la ville, il a été également rappelé le rôle-clef des élus, la collectivité locale étant au centre de la gestion urbaine et de la problématique de l'Agenda 21 local.

- Reconnaître l'importance que revêt l'adoption par l'ensemble des acteurs locaux d'un Pacte urbain comme instrument de mise en œuvre de l'Agenda 21 local destiné à renforcer, sur la base de la participation et du partenariat, les instruments de prise de décision en vue de résoudre collectivement les problèmes prioritaires qui se posent à la ville. Tout comme il a été reconnu que cette nouvelle culture du partenariat et de la participation locale a pour objectif de responsabiliser les acteurs du développement local et de promouvoir, à la base, une implication volontaire et citoyenne.

3. Potentialités et contraintes

Sur la base de ce constat présenté par le profil environnemental et complété par les participants aux ateliers, ces derniers ont :

- Pris note des activités en cours ou programmées par la ville d'Agadir, comprenant entre autres :

- les opérations d'habitat et de développement urbain ;
- les programmes de résorption de l'habitat insalubre ;
- l'ouverture de zones nouvelles à l'urbanisation ;
- les études-pilotes d'identification sociale dans quelques bidonvilles ;
- la dépollution en cours de la baie d'Agadir ;
- l'étude de requalification du centre-ville ;
- les actions-pilotes d'économie de l'eau au profit d'unités hôtelières ;
- l'action du CRT pour la promotion du tourisme ;
- l'étude en cours pour la conception et l'exploitation d'une nouvelle décharge intercommunale ;
- l'étude de réhabilitation du site actuel de la décharge.

- Pris acte des contraintes et des dysfonctionnements qui affectent la ville d'Agadir et ont débattu des thématiques suivantes :

- l'intégration urbaine des quartiers d'habitat sous-équipé ;
- le tourisme et le développement durable ;
- l'amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie.

Ces thématiques ont pour référence la restitution des entretiens avec les acteurs locaux. Elles ont notamment permis aux participants d'analyser ces contraintes, leurs causes et leurs effets, les objectifs et les moyens fixés pour les réduire, les actions à entreprendre de manière concertée et collective – à court et à moyen termes – et les acteurs appelés à intervenir dans leur mise en œuvre.

4. Les actions projetées

Les participants aux ateliers Consultations de ville d'Agadir recommandent, au terme de leurs

travaux, que les actions suivantes, dont la liste est donnée à titre indicatif, intègrent un cadre d'intervention considéré comme prioritaire par l'ensemble des acteurs parties prenantes à leur validation. A cet effet, les acteurs de la ville auront pour mission de conduire ces actions en étroite collaboration entre eux, tout en veillant, de manière concertée et consensuelle, à leur mise en œuvre.

Intégration urbaine des quartiers d'habitat sous-équipé

- Mise en œuvre d'interventions prioritaires sur les sites à risques.
- Lancement d'une opération-pilote de résorption de bidonville.
- Implication des opérateurs privés dans les opérations de résorption de bidonville.
- Alimentation en eau potable des quartiers non desservis.
- Renforcement de la concertation dans le cadre du PLH DU.
- Simplification des procédures administratives et allègement des impôts et des taxes de logements et d'équipement.
- Assouplissement des procédures pour la création de coopératives d'habitat.

Tourisme et développement durable

- Mise en place d'une plate-forme de réflexion et de concertation sur les perspectives touristiques, avec l'ensemble des acteurs locaux.
- Mise en place d'un observatoire du tourisme.
- Promotion et diversification d'un produit touristique adapté aux besoins de la demande nationale et internationale.
- Protection de la baie d'Agadir.
- Conservation des massifs d'arganiers d'Admine et de Msguina comme composante du patrimoine naturel.
- Rationalisation de l'usage de l'eau dans les établissements touristiques.

- Développement de l'animation de la ville à travers des événements culturels et périodiques (espaces récréatifs et ludiques, musées, festivals, conférences, expositions).

- Renforcement de la formation aux métiers du tourisme.

Amélioration de la qualité des services urbains et du cadre de vie

- Elaboration d'un plan global de gestion des déchets solides.

- Mise en place d'un plan de transport en commun et de circulation.

- Réduction des différentes formes de nuisances environnementales.

- Aménagement et développement des espaces verts et de loisirs.

- Renforcement des services de santé publique et des système de prévention des risques naturels.

- Mobilisation et implication de la société civile dans les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Au vu des problématiques débattues, les participants ont souligné que celles-ci ne pourront être résolues que si elles sont abordées à l'échelle du Grand Agadir. A cet effet, ils ont exprimé leur souhait de voir se réaliser le projet d'unité de gestion de la ville, dans le cadre des réformes institutionnelles.

5. Cadre institutionnel

Les participants aux ateliers se sont prononcés en faveur de la constitution de groupes de travail intersectoriels sur chacune des thématiques majeures traitées durant les consultations de ville. Ils ont reconnu la pertinence de ces structures et se sont engagés à se mobiliser dans ce cadre.

La mission des groupes de travail consistera à :

- approfondir l'analyse des questions retenues lors des ateliers consultations de ville, ainsi que les moyens de les traiter ;

- procéder à l'identification et à la mobilisation des acteurs locaux concernés par les questions prioritaires, en vue de leur implication et de leur contribution au processus ;

- procéder à l'élaboration d'une stratégie d'intervention en ciblant les axes prioritaires ;

- élaborer un plan d'action détaillé sur la base d'un calendrier arrêté en concertation avec les acteurs concernés, comportant les rôles des parties prenantes aux niveaux institutionnel, technique et financier.

Les partenaires ont convenu de la nécessité de la mobilisation des ressources humaines, techniques, financières et matérielles appropriées au sein de leurs institutions et organisations respectives, ou de toute autre instance susceptible de contribuer activement à la résolution des problèmes de la ville. Ils œuvreront également à la mobilisation des ressources disponibles au niveau des programmes locaux, nationaux et internationaux, et ce, pour faire aboutir les plans d'action issus des groupes de travail intersectoriels.

6. Suivi

Les groupes de travail intersectoriels communiqueront les résultats de leurs travaux dans un atelier de restitution. Ces résultats seront débattus et validés en présence des acteurs locaux directement concernés par les thématiques exposées. Il sera également tenu compte, à travers ces présentations, de la mobilisation des ressources nécessaires ainsi que des instances susceptibles de s'associer à la mise en œuvre de ces actions.

Les groupes de travail intersectoriels auront pour tâche de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation devant permettre de mobiliser les différents partenaires locaux. A cet effet, ils auront un rôle d'interface entre les différentes parties prenantes au processus Agenda 21 local.

Les participants aux ateliers Consultations de ville se prononcent pour l'adoption du Pacte urbain d'Agadir. Par leur adhésion à ce document, les acteurs locaux confirment leur volonté de

promouvoir la démarche Agenda 21 local comme instrument de développement durable de la ville d'Agadir.

Agadir, le 1^{er} mars 2003

Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable en milieu urbain

Maroc aux villes propres

Le programme Maroc aux villes propres – Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable en milieu urbain (2001-2005) a pour objectif le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de développement intégré et durable et de gestion de l'environnement. Ce renforcement doit s'effectuer à travers le développement des capacités de diagnostic et de planification participative des acteurs locaux – collectivités locales, services de l'Etat, société civile, secteur privé – et la réalisation d'actions concrètes d'amélioration des conditions environnementales et socio-économiques, notamment en faveur des populations défavorisées.

Le programme est basé sur une approche concertée et participative du développement local et porte sur les villes d'Agadir, Marrakech et Meknès. Il est cofinancé par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD).

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité, en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. C'est un processus basé sur un diagnostic, qui va permettre d'établir un programme, évalué périodiquement et réorienté en fonction de l'évolution du contexte.

Ce processus prévoit la production d'instruments d'aide à la prise de décision, à

l'information et à la formation, en vue de leur reproductibilité à d'autres villes. Ces étapes accompagnent l'ensemble du processus à l'échelle locale ; elles concernent en particulier la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions à mettre en place entre les différents acteurs.

Les partenaires, qui bénéficient de l'appui technique du Programme des Nations-Unies pour les établissements humains – UN-Habitat, envisagent dès à présent d'étendre cette approche à la région Marrakech-Tensift Al Haouz, de manière à mieux prendre en compte les dynamiques et les liens qui unissent la ville de Marrakech et sa région, et à développer des actions articulées entre l'urbain et le rural. Cette nouvelle composante s'inscrit dans les orientations actuelles de renforcement du rôle de la Région et des services déconcentrés de l'Etat.

Le développement durable

C'est la mise en œuvre d'un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économique et le social. Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », dans un contexte politique marqué par les écarts entre les pays riches et les pays pauvres, mais aussi entre les riches et les pauvres d'un même pays. Il a pour principes :

- le principe de solidarité, avec les générations futures et avec les populations de la planète ;
- le principe de précaution, qui privilégie une approche préventive plutôt qu'une approche réparatrice ;

- le principe de participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

Objectifs

Le Programme Agendas 21 locaux a pour principal objectif l'amélioration des conditions de vie des populations tout en œuvrant à la gestion et à la préservation de l'environnement. Il vise à :

- promouvoir la mise en œuvre de plans d'action intégrés de gestion de l'environnement et du développement durable au niveau local ;
- améliorer les capacités des acteurs locaux et nationaux à promouvoir et gérer le développement durable ;
- développer des actions intégrées pilotes d'appui aux populations démunies et à la gestion de l'environnement, sur la base de partenariats associant les acteurs locaux.

Axes d'intervention

- Mise en place d'outils de prise de décision pour les collectivités locales en matière de planification intégrée.
- Appui technique aux collectivités locales pour la formulation de plans d'action intégrés de développement.
- Organisation d'actions d'information, de formation et de sensibilisation pour le renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Appui financier autour de la mise en place de projets prioritaires à caractère pilote et reproductibles.

Acteurs du programme

- Elus et techniciens locaux.
- Représentants des services extérieurs de l'Etat.
- Associations locales.
- Populations, notamment les femmes et les jeunes vivant dans les quartiers défavorisés.

- Représentants du secteur privé.
- Universités.
- Médias locaux.

Activités du programme

- Elaboration de diagnostics de ville – Agadir, Marrakech, Meknès.
- Ateliers consultations de ville à l'échelle des trois sites.
- Information et sensibilisation des acteurs locaux à l'approche Agenda 21 local et au rôle du partenariat.
- Sessions de formation en faveur du tissu associatif.
- Sessions de formation à l'attention des élus et des techniciens locaux.
- Mise en place de groupes de travail et de comités de pilotage locaux.

L'approche Agenda 21 local

L'approche Agenda 21 local est issue du document "Agenda 21", plan d'action adopté lors de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre de Rio, 1992), et considère qu'il ne peut y avoir de politique de développement urbain viable sans protection de l'environnement. Or, les principes du développement durable, tels que définis par la Conférence de Rio, reconnaissent que de nombreux dysfonctionnements liés aux établissements humains trouvent leur origine et leur solution au niveau local.

Il s'agit d'adopter une nouvelle approche du développement local centrée sur les collectivités locales comme principaux acteurs de la gestion locale. Cette approche consiste à promouvoir des initiatives collectives à l'échelle de la ville, dont l'objectif est de développer les capacités locales pour une planification et une gestion rationnelles à même d'améliorer le cadre environnemental et les conditions de vie des habitants.